

**République Islamique de Mauritanie**  
Honneur-Fraternité-Justice

**Office National de la Statistique**

**Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM-2019)**

**Manuel de l'enquêtrice et de l'enquêteur**

**Questionnaire Femme et Homme**

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>VI. QUESTIONNAIRE FEMME.....</b>	<b>5</b>
A. Page de couverture.....	5
B. Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées.....	5
C. Section 2 : Reproduction.....	13
D. Section 3 : Contraception.....	25
E. Section 4 : Grossesse et soins postnatals.....	35
F. Section 5 : Vaccination de l'enfant, santé et nutrition.....	45
G. Section 6. Santé de l'enfant et état nutritionnel.....	50
H. Section 7 : Mariage et activité sexuelle.....	57
I. Section 8 : Préférences en matière de fécondité.....	60
J. Section 9 : Caractéristiques du conjoint et travail de la femme.....	63
K. Section 10 : VIH/SIDA.....	67
L. Section 11 : Autres problèmes de santé.....	71
M. Section 12. Maladies non transmissibles pour le questionnaire femme.....	73
N. Section 13. Excision/mutilation génitale féminine pour le questionnaire femme.....	76
O. Section 14. Mortalité adulte et mortalité maternelle.....	78
P. Section 15. Module violence domestique.....	82
Q. Observations de l'enquêtrice.....	91
R. Calendrier.....	91
<b>VII. QUESTIONNAIRE HOMME.....</b>	<b>93</b>
A. Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés.....	94
B. Section 2 : Reproduction.....	95
C. Section 3 : Contraception.....	96
D. Section 4 : Mariage et activité sexuelle.....	96
E. Section 5 : Préférences en matière de fécondité.....	96
F. Section 6 : Emploi et Genre.....	96
G. Section 7 : VIH/sida.....	97
H. Section 8 : Autres problèmes de santé.....	97
SECTION 9. AUTRES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES POUR LE QUESTIONNAIRE HOMME.....	98
Section 10- Mutilation Génitale Féminine.....	98



## **VI. QUESTIONNAIRE FEMME**

---

Le Questionnaire Individuel Femme comprend une page de couverture et les 15 sections suivantes :

- Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées
- Section 2 : Reproduction
- Section 3 : Contraception
- Section 4 : Grossesse et soins postnatals
- Section 5 : Vaccination des enfants
- Section 6 : Santé de l'enfant et État nutritionnel
- Section 7 : Union et Activité sexuelle
- Section 8 : Préférences en matière de fécondité
- Section 9 : Caractéristiques du conjoint et Travail de la femme
- Section 10 : VIH/sida
- Section 11 : Autres problèmes de santé
- Section 12. Maladies non transmissibles pour le questionnaire femme
- Section 13. Excision/mutilation génitale féminine pour le questionnaire femme
- Section 14. Mortalité adulte et mortalité maternelle
- Section 15. Module violence domestique

En outre, un calendrier des événements où les informations sur les naissances de l'enquêtée, les mariages et les périodes d'utilisation de la contraception sont enregistrées figure au dos du Questionnaire Femme. Le questionnaire inclut aussi une page sur laquelle le personnel de terrain peut inscrire des observations sur les interviews.

### **A. Page de couverture**

Après avoir rempli le Questionnaire Ménage, vous devez avoir préparé un questionnaire pour chaque femme éligible et rempli la section Identification sur la page de couverture. Quand vous commencez l'interview de la femme, vous devez remplir l'espace intitulé "Visites d'enquêtrices". À cet endroit, vous inscrirez votre propre nom, le nombre de visites ainsi que la date de la visite finale et le code résultat. Vous inscrirez aussi ces informations sur la Feuille d'Affectation de l'Enquêtrice.

### **B. Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées**

Dans la première section du questionnaire, vous devrez d'abord obtenir le consentement de l'enquêtée pour l'interview et ensuite vous collecterez certaines informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée.

#### **CONSENTEMENT INFORMÉ**

Vous devez obtenir le consentement informé de l'enquêtée pour l'enquête. Lisez la déclaration de consentement exactement tel qu'elle est écrite. L'objectif de l'enquête est expliqué dans la déclaration. Il précise que la participation de la personne à l'enquête est complètement volontaire et qu'elle peut refuser de répondre à n'importe quelle question ou arrêter l'interview quand elle le souhaite.

Après avoir lu la déclaration, **vous** (et non l'enquêtée) devez signer dans l'espace prévu pour attester que vous avez lu la déclaration de consentement informé à l'enquêtée.

Si la femme n'accepte pas d'être interviewée, encerclez '2', remerciez-la et terminez l'interview. Enregistrez '4' (REFUSE) comme résultat sur la page de couverture.

#### **DEMANDE DE DOCUMENTS**

Avant de commencer le Questionnaire Individuel Femme, demandez à l'enquêtée de rassembler tous les certificats de naissance, les cartes d'identités et les carnets de santé/ vaccination ou d'autres documents concernant des vaccinations dont elle dispose pour elle-même et pour ses enfants. Pour compléter certaines sections du questionnaire, vous devrez examiner ces documents, aussi dites-lui que vous pouvez attendre pendant qu'elle les cherche.

### **Q. 101 : L'HEURE**

Vous enregistrez ici l'heure à laquelle vous commencez l'interview individuelle en utilisant le système des 24-heures.

### **Q. 102 : DURÉE DE RÉSIDENCE**

En posant cette question, on veut savoir depuis combien de temps l'enquêtée réside dans la localité où elle vit au moment de l'interview, c'est-à-dire sa résidence actuelle. « Vit de manière continue » signifie ici vivre dans la localité sans en avoir changé. Par exemple, si une enquêtée s'est absentée de sa maison seulement pour des visites, elle n'est pas considérée comme ayant changé de résidence. Si elle a déménagé d'un logement dans un autre dans le même voisinage, elle n'est pas non plus considérée comme ayant changé de résidence.

Si l'enquêtée a toujours vécu dans son endroit actuel de résidence, (ce qui signifie qu'elle n'a jamais vécu dans aucune autre localité), encerclez '95.' Si elle est une visiteuse, encerclez '96' pour le code VISITEUR. Si soit '95' ou '96' est encerclé, laissez les deux cases du code en blanc et passez à Q. 105.

Si l'enquêtée a vécu dans d'autres endroits, demandez-lui de vous dire depuis combien d'années elle vit, de manière continue, dans sa résidence actuelle (combien d'années se sont écoulées depuis qu'elle vit dans cette localité). Enregistrez sa réponse en années révolues.

*Exemple* : si elle donne comme réponse « trois ans et demi », inscrivez '03.' Si sa réponse est moins d'une année, inscrivez '00.'

### **Q. 103 et Q. 104 : RÉSIDENCE ANTÉRIEURE**

Les questions 103 et 104 concernent le lieu de résidence où l'enquêtée vivait avant de venir vivre dans sa résidence actuelle. Si elle a vécu dans plus d'un endroit avant sa résidence actuelle, nous voulons savoir quel était le type de lieu –c'est-à-dire, chef-lieu de la wilaya, chef-lieu de la Moughataa ou une zone rurale –de sa dernière résidence avant sa résidence actuelle. C'est pour cela qu'à Q. 103, nous disons « juste avant ».

Q. 104, concerne la wilaya dans laquelle ou dans lequel vivait l'enquêtée avant de venir vivre dans sa résidence actuelle. Si elle vivait à l'extérieur du pays, encerclez '96' pour le code EN DEHORS DE LA MAURITANIE.

### **Q. 105 : MOIS ET ANNÉE DE NAISSANCE**

Les Questions 105 et 106 doivent être posées indépendamment des informations du Questionnaire Ménage. Même si vous avez déjà demandé l'âge de l'enquêtée quand vous remplissiez le Questionnaire Ménage, vous devez lui redemander sa date de naissance dans le Questionnaire Femme.

Si l'enquêtée connaît sa date de naissance, inscrivez-la dans les cases prévues pour le MOIS et l'ANNÉE. Vous devrez convertir le mois en nombre. Pour cela, janvier est '01', février est '02', mars est '03', etc. Si elle ne connaît pas son mois de naissance, encerclez '98' pour 'NE CONNAIT PAS LE MOIS' et demandez l'année de naissance. Si elle connaît l'année, inscrivez-la dans les cases prévues pour l'ANNÉE. Essayez, dans tous les cas, d'obtenir au moins l'année de naissance.

Si l'enquêtée est incapable de fournir cette information, demandez-lui si elle possède une carte d'identité ou un certificat de naissance ou de baptême qui pourrait fournir sa date de naissance. Vous ne devez encrer '9998' pour « NE CONNAIT PAS L'ANNÉE » seulement si l'enquêtée ne connaît pas sa date de naissance et ne peut fournir aucun document attestant de sa date de naissance.

### **Q. 106 : ÂGE**

C'est l'une des questions les plus importantes de l'interview, parce que presque toutes les analyses de données dépendent de l'âge de l'enquêtée. Vous devez poser Q. 106 même si la femme a fourni sa date de naissance en réponse à Q. 105.

Si la femme **connaît** son âge, inscrivez-le dans l'espace prévu. Si la femme **ne connaît pas** son âge, vous devez suivre l'une de ces méthodes ci-dessous pour estimer son âge.

(a) **Si l'année de naissance est enregistrée à Q. 105**, calculez l'âge de la femme de la manière suivante :

- **A déjà eu son anniversaire dans l'année en cours**. Si la femme a eu son anniversaire dans l'année en cours, soustrayez l'année de naissance de l'année actuelle 2015.
- **N'a pas encore eu son anniversaire dans l'année en cours**. Si la femme n'a pas eu son anniversaire dans l'année en cours, soustrayez l'année de naissance de l'année passée 2014.
- **Ne se souvient pas du moment de l'année où a lieu son anniversaire**. Si la femme ne se souvient pas du moment de l'année où tombe son anniversaire, il suffit de soustraire l'année de naissance de l'année en cours 2015.

(b) Elle **ne connaît pas** son âge, et **l'année de naissance n'est pas enregistrée à Q.105**. Vous devez essayer d'estimer son âge. Il y a plusieurs procédés pour trouver l'âge :

1) Demandez à l'enquêtée quel âge elle avait quand elle s'est mariée ou quand elle a eu son premier enfant, et essayez alors d'estimer depuis combien de temps elle est mariée ou depuis combien de temps elle a eu son premier enfant.

*Exemple* : si elle dit qu'elle avait 19 ans quand elle a eu son premier enfant et que cet enfant a maintenant 12 ans, elle a probablement 31 ans.

2) Vous pouvez rapprocher son âge de celui de quelqu'un d'autre dans le ménage dont l'âge est connu de façon plus fiable.

3) Essayez de déterminer quel âge elle avait au moment d'un événement important comme une guerre, des inondations, un séisme, un changement de régime politique, etc. et ajouter son âge à ce moment-là au nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'événement.

(c) Elle **ne connaît pas** son âge, et le fait d'insister n'apporte aucune aide.

Si le fait d'insister n'apporte aucune aide pour déterminer l'âge de l'enquêtée et si la date de naissance n'est pas enregistrée à Q.106, il vous faudra estimer son âge. Souvenez-vous que cette estimation ne doit être faite qu'en dernier ressort, quand tous vos efforts pour approfondir la question de l'âge ont échoué.

### **Vérification de la cohérence : date de naissance et âge**

Si la femme répond aux questions 105 et 106, c'est-à-dire qu'elle déclare sa date de naissance et son âge, vous devez vérifier que ses réponses sont cohérentes. Il y a deux méthodes pour vérifier que la date de naissance et l'âge sont cohérents : la **méthode arithmétique** et la **méthode du Tableau**. La description détaillée de chaque méthode est présentée ci-dessous. Pour vérifier la cohérence de ces informations sur la date de naissance et l'âge, vous pouvez utiliser l'une ou l'autre de ces méthodes.

### Méthode arithmétique

Si vous utilisez la méthode arithmétique, vous devrez d'abord faire la somme de l'année de naissance et de l'âge. Vous utiliserez les marges du questionnaire pour procéder aux calculs nécessaires. Appliquez ensuite l'une des règles suivantes pour déterminer si les réponses sont cohérentes.

### Méthode arithmétique

Si vous utilisez la méthode arithmétique, vous devrez d'abord faire la somme de l'année de naissance et de l'âge. Vous utiliserez les marges du questionnaire pour procéder aux calculs nécessaires. Appliquez ensuite l'une des règles suivantes pour déterminer si les réponses sont cohérentes.

#### (1) SI LE MOIS ET L'ANNÉE DE NAISSANCE SONT ENREGISTRÉS À 105

- Si le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview (l'enquêtée a déjà eu son anniversaire cette année), alors la somme de son âge et de son année de naissance doit être égale à 2019.

*Exemple* : Une enquêtée que vous interviewez en juillet 2019 vous dit qu'elle est née en janvier 1973 et qu'elle a 46 ans. Ses réponses sont **cohérentes**, puisque son mois de naissance (janvier) se situe avant le mois de l'interview (juillet) et la somme de l'année de naissance 1973 et de son âge 46 donne 2019.

Une autre enquêtée que vous interviewez en juillet 2019 vous dit qu'elle est née en mai 1995 et qu'elle a 23 ans. Ses réponses sont **incohérentes**, puisque la somme de son année de naissance 1995 et de son âge 23 donne 2018 et non 2019 comme on s'y attendrait étant donné que son mois de naissance mai se situe avant le mois de l'interview juillet.

- Si le mois de naissance se situe après le mois de l'interview (l'enquêtée n'a pas encore eu son anniversaire cette année), alors la somme de son âge et de son année de naissance sera égale à l'année précédente 2018.

*Exemple* : Une enquêtée que vous interviewez en juillet 2019 vous dit qu'elle est née en décembre 1986 et qu'elle a 32 ans. Ses réponses sont **cohérentes**, puisque son mois de naissance (décembre) se situe après le mois de l'interview (juillet) et la somme de l'année de naissance 1986 et de son âge 32 donne 2018.

Une autre enquêtée que vous interviewez en juillet 2019 vous dit qu'elle est née en septembre 1981 et qu'elle a 38 ans. Ses réponses sont **incohérentes**, puisque la somme de son année de naissance 1981 et de son âge 38 donne 2019 et non 2018 comme on s'y attendrait étant donné que son mois de naissance septembre se situe après le mois de l'interview juillet.

- Si le mois de l'interview est le même que le mois de naissance, les deux sommes 2018 et 2019 sont acceptables.

#### (2) SI SEULEMENT L'ANNÉE DE NAISSANCE EST ENREGISTRÉE À Q. 105.

Ajoutez l'année de naissance à l'âge de l'enquêtée et acceptez la somme si elle est égale soit à l'année de l'interview 2019 ou à l'année précédente 2018.

*Exemple* : Une enquêtée vous dit qu'elle est née en 1989 et qu'elle a 30 ans. Ses réponses sont **cohérentes** puisque la somme de son année de naissance (1989) et de son âge (30) est égale à 2019.

Une autre enquêtée vous dit qu'elle est née en 1989 et qu'elle a 29 ans. Ses réponses sont **cohérentes** puisque la somme de son année de naissance (1989) et de son âge (29) est égale à 2018.

Une troisième enquêtée vous dit qu'elle est née en 1989 et qu'elle a 31 ans. Ses réponses sont **incohérentes** puisque la somme de son année de naissance (1989) et de son âge (31) est égale à 2020.

### **Méthode du tableau**

Vous pouvez utiliser le tableau de cohérence de l'âge-date de naissance (Tableau 2) pour vérifier la cohérence des informations fournies par l'enquêtée. Si vous utilisez le tableau, vous choisirez l'une des deux procédures présentées ci-dessous, cela dépendra du type d'information que vous avez enregistré à Q.105.

#### (1) SI LE MOIS ET L'ANNÉE DE NAISSANCE SONT ENREGISTRÉS À Q. 105.

Entrez dans le Tableau à l'âge que vous avez enregistré à Q. 106. Si le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview (elle a déjà eu son anniversaire cette année), utilisez la colonne de droite pour voir quelle année de naissance est cohérente avec l'âge. Si le mois de naissance se situe après le mois de l'interview (elle n'a pas encore eu son anniversaire cette année), utilisez la colonne de gauche pour voir quelle année de naissance est cohérente avec cet âge.

Si l'année de naissance enregistrée à Q.105 n'est pas la même que celle du Tableau, alors Q.105 et Q.106 sont incohérentes et vous devrez effectuer une correction.

#### (2) SI SEULEMENT L'ANNÉE DE NAISSANCE EST ENREGISTRÉE À Q. 105.

Entrez dans le Tableau à l'âge que vous avez enregistré à Q. 106. L'année de naissance listée, que ce soit dans la partie gauche ou droite, est cohérente avec cet âge.

Si l'année de naissance enregistrée à Q.105 n'est pas identique à l'une des deux années de naissance enregistrées dans le tableau, alors les questions 105 et 106 sont incohérentes et vous devrez faire une correction.

**TABLEAU 2. TABLEAU DE COHÉRENCE ÂGE - DATE DE NAISSANCE POUR ENQUÊTE EN 2019**

Âge actuel	Année de naissance		Âge actuel	Année de naissance	
	Anniversaire pas encore passé en 2019	Anniversaire déjà passé en 2019		Anniversaire pas encore passé en 2019	Anniversaire déjà passé en 2019
	Ne sait pas			Ne sait pas	
0	2018		30	1988	1989
1	2017	2018	31	1987	1988
2	2016	2017	32	1986	1987
3	2015	2016	33	1985	1986
4	2014	2015	34	1984	1985
5	2013	2014	35	1983	1984
6	2012	2013	36	1982	1983
7	2011	2012	37	1981	1982
8	2010	2011	38	1980	1981
9	2009	2010	39	1979	1980
10	2008	2009	40	1978	1979
11	2007	2008	41	1977	1978
12	2006	2007	42	1976	1977
13	2005	2006	43	1975	1976
14	2004	2005	44	1974	1975
15	2003	2004	45	1973	1974
16	2002	2003	46	1972	1973
17	2001	2002	47	1971	1972
18	2000	2001	48	1970	1971
19	1999	2000	49	1969	1970
20	1998	1999	50	1968	1969
21	1997	1998	51	1967	1968
22	1996	1997	52	1966	1967
23	1995	1996	53	1965	1966
24	1994	1995	54	1964	1965
25	1993	1994	55	1963	1964
26	1992	1993	56	1962	1963
27	1991	1992	57	1961	1962
28	1990	1991	58	1960	1961
29	1989	1990	59	1959	1960

## **COMMENT CORRIGER LES RÉPONSES INCOHÉRENTES**

Si l'année de naissance enregistrée à Q.105 n'est pas en accord avec l'âge enregistré à Q.106, vous devez corriger cette incohérence. Cela se fait par une vérification approfondie des informations sur l'âge, d'une part, sur la date de naissance, d'autre part, ou sur les deux à la fois. Il est important de comprendre que soit l'âge, soit l'année de naissance peut être incorrect, ou que les deux à la fois peuvent être incorrects. Ne jamais supposer qu'une incohérence signifie, par exemple, que la date de naissance est correcte, et que l'âge est incorrect. Cela pourrait être l'âge ou la date ou les deux qui sont incorrects.

Souvenez-vous que vous **DEVEZ** inscrire une réponse à Q.106.

Avant de passer à la question suivante, vérifiez que l'enquêtée est réellement éligible. Si la femme a moins de 15 ans ou 50 ans ou plus, vous devez mettre fin à l'interview. Arrêtez l'interview avec tact en posant 2 ou 3 questions puis remerciez l'enquêtée de sa coopération ; écrivez 'INÉLIGIBLE' sur la première page du questionnaire.

Quand vous vous trouvez dans ce cas, vous devez corriger l'information sur l'âge et l'éligibilité concernant cette femme aux Colonnes (7) et (9) du Questionnaire Ménage. En outre, vous devrez rectifier le nombre total de femmes éligible inscrit sur la page de couverture du Questionnaire Ménage (sur tablette, la correction des colonnes (7) (9) vont suffire, car la correction du nombre total de femmes éligibles est automatique). Vous devrez aussi corriger votre Feuille d'Affectation de l'Enquêtrice ; rayez le nom de la femme sur la feuille d'affectation et notez dans la section des observations que la femme n'est pas éligible.

Notez que vous ne devrez rectifier l'information sur l'âge de la femme dans le Questionnaire Ménage que si la femme ne répond plus aux conditions d'éligibilité telles qu'elles ont été définies. Sinon, ne changez pas la réponse sur l'âge dans le Questionnaire Ménage.

### **Q. 107 : FRÉQUENTATION SCOLAIRE**

Le terme « école » correspond ici à toute catégorie d'école conventionnelle, incluant les cycles, primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel. Il faut aussi inclure les formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat. L'enseignement traditionnel (coranique et mahadra) n'est pas inclus dans ces questions, mais dans une question suivante (Q. 109A). Aussi, cette définition n'inclut pas l'école maternelle, des écoles telles que les formations brèves comme les cours de dactylographie ou de couture.

### **Q. 108 : PLUS HAUT NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT**

Enregistrez ici le plus haut niveau que la femme a atteint, que l'année ait été achevée ou non. Par exemple, si elle a fréquenté le niveau secondaire seulement pendant deux semaines, encerclez « SECONDAIRE »

### **Q. 109 : DERNIÈRE CLASSE/ANNÉE OU PLUS HAUT NIVEAU ACHEVÉ**

À cette question, enregistrez seulement le niveau le plus élevé (classe/année) que l'enquêtée a achevée avec succès.

*Exemple* : si une femme a suivi les cours de 4<sup>e</sup> de l'école secondaire et a quitté l'école avant d'avoir terminé l'année, enregistrez '2'. Bien que la classe de 4<sup>e</sup> soit le plus haut niveau que la femme ait atteint, elle n'a terminé que deux années du cycle secondaire.

Remarquez que vous devez enregistrer le nombre d'années achevées au niveau qui a été enregistré à Q. 108.

*Exemple* : Si une femme a fréquenté seulement deux semaines de la première année au niveau secondaire, enregistrez '00' pour les années achevées à ce niveau.

### **Q. 109A : L'ÉDUCATION TRADITIONNELLE**

Demandez si l'enquêtée est jamais allée à l'école coranique ou mahadra.

### **Q.110 : FILTRE POUR NIVEAU D'INSTRUCTION**

### **Q. 111 : ALPHABÉTISATION**

Basée sur votre connaissance de l'enquêtée, choisissez une carte dans la langue que l'enquêtée est susceptible de savoir lire, si elle est alphabétisée. Montrez-lui la première phrase qui figure sur la carte. Laissez-lui suffisamment de temps pour lire la phrase. Ne la pressez pas pour qu'elle la lise. Indiquez si l'enquêtée ne peut pas lire du tout, si elle a pu seulement lire certaines parties de la phrase ou si elle a été capable de lire toute la phrase. L'enquêtée peut vous demander de lui montrer une phrase dans une autre langue ; si vous pouvez la lui fournir, montrez-lui une carte appropriée. S'il n'y a pas de cartes dans la langue demandée, encerclez '4' et précisez la langue nécessaire.

Il est important d'éviter que d'autres enquêtées dans le ménage entendent la phrase qui est lue. En effet, au moment de l'interview, elles pourraient répéter la phrase alors qu'elles sont incapables de la lire. S'il y a une deuxième femme éligible dans le ménage, montrez-lui la deuxième phrase sur la carte. Montrez la troisième phrase à la troisième femme interviewée et la quatrième à la quatrième femme. S'il y a plus de 5 femmes éligibles, recommencez avec la première phrase de la carte.

### **Q.112 : FILTRE POUR ALPHABÉTISATION**

### **Q. 113 : LECTURE DES JOURNAUX/MAGAZINES**

Le but de cette question est de déterminer si l'enquêtée est exposée à des influences extérieures à sa communauté par le biais des journaux ou des magazines. Peu importe quel type d'articles qu'elle lit et dans quelle langue ou qui achète les journaux et les magazines. On tient simplement à savoir ici si elle les lit souvent. Lisez bien toute la question avant d'accepter une réponse.

Si l'enquêtée vous dit qu'elle lit des journaux ou des magazines sur internet, considérez qu'elle est exposée à des journaux /magazines. L'objectif est de collecter des informations sur l'exposition des enquêtées aux journaux. Dans le cas où les enquêtées sont exposées aux journaux, nous voulons connaître leur niveau d'exposition.

### **Q. 114 : ÉCOUTE LA RADIO**

Le but de cette question est d'établir si l'enquêtée est exposée à des programmes de radio, peu importe le moyen. Écouter la radio par internet ou par des chaînes câblées ou par d'autres moyens sont considérées ici comme de l'exposition à la radio. Si vous n'êtes pas sûre que l'enquêtée écoute la radio au moins une fois par semaine, insistez. Par exemple, après avoir insisté, si elle dit « je l'écoute pratiquement chaque jour, mais durant la saison des plantations, je suis loin de chez moi et je ne l'écoute pas du tout », enregistrez « au moins une fois par semaine », puisque en temps normal, elle écoute la radio pratiquement chaque jour. Peu importe qui possède la radio ou quel programme elle écoute. Pensez à lire toute la question.

### **Q. 115 : REGARDER LA TÉLÉVISION**

Comme aux questions 114 et 115, l'objectif est d'obtenir une idée du degré d'exposition de l'enquêtée aux influences extérieures à son lieu de résidence, cette fois par le biais de la télévision. Peu importe qui possède la télévision et peu importe le programme que l'enquêtée regarde.

Une enquêtée qui regarde la télévision par internet sur un ordinateur, un smart phone, ou par d'autres moyens doit être considérée comme regardant la télévision, tant qu'elle a accès à des émissions télévisées.

#### **Q. 116 : POSSESSION D'UN TÉLÉPHONE PORTABLE**

Demandez à l'enquêtée si elle possède un téléphone portable. Si l'enquêtée vous dit qu'elle a accès à un téléphone portable mais qu'il ne lui appartient pas, enregistrez NON. Si elle dit qu'elle possède un téléphone portable conjointement avec quelqu'un d'autre, enregistrez OUI.

#### **Q. 118 : ACCÈS À UN COMPTE BANQUAIRE**

Les institutions financières comprennent les banques, les organismes de crédit, les institutions de microfinance, les coopératives, les bureaux de poste ou la CAPEC. Cela comprend également la possession d'une carte de crédit si elle est au nom de l'enquêtée. Si l'enquêtée possède son propre compte ou partage un compte dans une banque ou autre institution financière avec quelqu'un d'autre, enregistrez OUI, pourvu qu'elle utilise le compte. Si l'enquêtée a un compte en son nom, mais ne l'utilise pas, enregistrez NON. Si l'enquêtée dit que quelqu'un dans son ménage a un compte dans une institution financière, mais elle ne l'utilise pas, enregistrez NON. N'incluez pas l'utilisation de systèmes de paiement et de transfert d'argent mobile tels que MPesa. N'incluez pas les programmes d'épargne au niveau communautaire.

#### **Questions 119-121 : UTILISATION D'INTERNET**

L'internet est un réseau informatique public mondial. L'utilisation d'Internet comprend l'accès à des pages web, à l'e-mail, au dialogue en ligne, à des applications (comme WhatsApp), et à des médias sociaux (comme Facebook et Twitter). On peut avoir accès à Internet via un réseau fixe ou à partir d'un portable, à partir d'un ordinateur fixe, d'un ordinateur portable, de tablettes, de téléphones portables et d'autres appareils comme des lecteurs de livres électroniques, une télévision connectée à Internet et des consoles de jeux. Par ces questions, on cherche à savoir si l'enquêtée a déjà utilisé ces appareils, si elle les a utilisés au cours des 12 derniers mois et combien de fois, au cours du dernier mois, elle les a utilisés. Peu importe ici si l'enquêtée utilise Internet dans le ménage dans lequel elle vit ou ailleurs.

### **C. Section 2 : Reproduction**

Dans cette section, on collecte des informations au sujet des naissances que la femme a eues durant sa vie, sur sa grossesse actuelle si elle est enceinte, sur des grossesses qu'elle a eues depuis 2014 qui ne se sont pas terminées par une naissance vivante, sur le moment où ont eu lieu ses dernières règles et enfin sur sa connaissance du cycle menstruel. C'est une section particulièrement importante et vous devez faire particulièrement attention pour recueillir toutes les informations voulues.

#### **REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES QUESTIONS. 201-210 et 211-221**

Ces deux groupes de questions concernent toutes les naissances que la femme a eues (peu importe qui est le père). Il est important que vous compreniez bien quels événements vous devez inclure. L'enquêtée doit déclarer toutes ses propres naissances. Vous devez enregistrer tous les enfants qui sont nés vivants (c'est-à-dire ceux qui, en naissant, ont montré des signes de vie en criant, en respirant ou en remuant), même s'ils n'ont survécu que quelques minutes. Nous nous intéressons à toutes les naissances de la femme même si l'enfant ne vit plus dans le ménage ou s'il n'est plus en vie.

Il est également important de comprendre quels sont les événements que vous ne devez pas inclure. Vous ne devez pas enregistrer les enfants adoptés ou les enfants de parents qui peuvent vivre dans le ménage. Vous ne devez pas non plus enregistrer les enfants du mari auxquels l'enquêtée n'a pas donné

naissance ; de même, vous ne devez pas enregistrer les enfants mort-nés, les fausse-couches ou les avortements.

### **Q. 201 : TOUTES LES NAISSANCES DE L'ENQUÊTÉE**

Cette question répond à deux objectifs : introduire la section et savoir si la femme a déjà eu des enfants. Même si la femme vous dit qu'elle n'a jamais eu d'enfant (Q. 201 est NON), vous devez poser la question 206 parce qu'elle a pu omettre de vous parler d'un enfant décédé très jeune.

### **Q. 202 : ENFANTS VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE**

Lisez la question lentement. Les fils et filles qui sont pris en considération ici sont les **PROPRES** enfants de l'enquêtée (enfants biologiques) qui vivent avec elle dans son ménage (qui sera généralement le ménage dans lequel l'interview a lieu, excepté pour les femmes qui sont en visite).

### **Q. 203 : NOMBRE D'ENFANTS VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE**

Inscrivez le nombre de fils et de filles qui vivent avec l'enquêtée. Si elle a seulement des fils qui vivent avec elle, inscrivez '00' dans les cases pour les filles, et vice versa. Souvenez-vous qu'on s'intéresse uniquement aux **PROPRES** enfants de l'enquêtée et non aux enfants qu'elle a en garde, comme les enfants que son mari a eus avec une autre femme, ou les enfants d'autres parents.

Notez qu'il n'est jamais correct d'enregistrer '00' dans les cases pour les filles et les garçons puisque pour une femme qui n'a pas d'enfant vivant à la maison, vous sautez la question 203.

### **Questions 204 et 205 : ENFANTS VIVANT AILLEURS**

Ces questions se rapportent aux fils et filles de l'enquêtée qui sont vivants mais qui ne vivent pas avec elle. Par exemple, ils peuvent vivre avec un parent, dans un pensionnat, avoir été adoptés, ou ils peuvent être adultes et avoir quitté la maison. Si la femme a seulement des fils qui vivent ailleurs, écrivez '00' dans les cases pour les filles à la question 205 et vice versa. Assurez-vous qu'à cette question l'enquêtée ne déclare pas des enfants décédés.

### **Questions. 206 et 207 : ENFANTS QUI SONT DÉCÉDÉS**

Ces questions sur les enfants décédés sont extrêmement importantes et, pour ces questions, il est très difficile d'obtenir des données exactes. Certaines enquêtées peuvent négliger de mentionner des enfants qui sont morts très jeunes, c'est pourquoi, si la réponse est NON, il est important d'insister en disant « Aucun bébé qui a crié ou fait un mouvement, qui a émis un son ou essayé de respirer ou qui a montré d'autres signes de vie pendant un très court moment ? ». Certaines enquêtées peuvent ne pas être disposées à parler de ce sujet et peuvent devenir tristes ou bouleversées quand vous leur posez de telles questions. Dans de telles situations, vous devrez montrer de la sympathie et avoir du tact. Dites que vous savez que le sujet est pénible mais que l'information est importante.

### **Q. 208 : TOTAL DE NAISSANCES**

Additionnez les nombres obtenues aux questions 203, 205, et 207 et inscrivez le total aux Questions 208 et 209.

### **Q. 209 : VÉRIFICATION DU TOTAL AVEC L'ENQUÊTÉE**

Demandez à l'enquêtée si le total est correct. Si elle dit 'NON', vérifiez la case 'NON' puis votre addition et retournez aux questions 201-208 pour vérifier avec l'enquêtée que vous avez bien obtenu les informations correctes.

*Exemple* : commencez avec la question 203, et demandez : "Vous avez deux fils et une fille qui vivent avec vous. Est-ce exact ?". Faites de même pour les questions 205 et 207 et inscrivez les sommes correctes aux questions 208 et 209.

Après que vous vous soyez assuré que le nombre total de naissances est correct, cochez de deux lignes la case "NON" (puisque ce n'est plus vrai), et cochez ensuite la case 'OUI' et continuez en posant la question 210.

### **Q. 210 : FILTRE POUR LE NOMBRE DE NAISSANCES**

#### **TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES : QUESTIONS 211-221**

Avec ce tableau (Tableau 3), nous voulons obtenir une liste complète de toutes les **naissances** que la femme a eues, **classées selon l'ordre de leur arrivée**.

### **Q. 211 : DEMANDE À L'ENQUÊTÉE DE LA LISTE DE TOUTES SES NAISSANCES**

Commencez cette section en informant l'enquêtée que nous souhaitons enregistrer le nom de tous ses enfants, nés de tous ses mariages et unions ,qu'ils soient encore en vie ou non, en commençant par la première naissances jusqu'à la dernière. Les seules naissances non comprises sont celles des enfants mort-nés.

Si, après avoir enregistré les informations sur plusieurs naissances, vous vous apercevez qu'elles ne sont pas en ordre, n'effacez pas les informations. Au lieu de cela, corrigez le numéro de ligne de la naissance et dessinez une flèche pour indiquer l'ordre correct.

### **Q. 212 : NOM DE L'ENFANT**

Enregistrez le nom de chaque enfant déclarée par l'enquêtée sur une ligne séparée à Q. 212, en commençant par le premier-né et en continuant jusqu'au dernier-né. Si la femme déclare qu'elle a eu des naissances multiples (jumeaux, triplés, etc.), enregistrez chaque enfant sur une ligne séparée.

Inscrivez le nom qui distingue cet enfant des autres — en d'autres termes, s'il y a deux enfants, Ahmed Ould Mohamed et Aichetou Diallo, écrivez " Ahmed Ould Mohamed " et " Aichetou Diallo " et non " A. Ould Mohamed " et " A. Diallo". Si l'enfant n'a jamais eu de nom, soit parce qu'il est encore trop jeune, soit parce qu'il est mort très jeune, écrivez "Bébé" à la place du nom.

### **Q. 213 : SEXE DE L'ENFANT**

Encerclez le code correspondant au sexe de l'enfant. Bien qu'il soit généralement possible de connaître le sexe à partir du nom, vérifiez avec l'enquêtée en disant par exemple, « Mariam est une fille ? » Ne supposez pas le sexe de l'enfant à partir du nom.

Notez qu'il y a une ligne verticale en gras qui sépare Q.213 de Q.214 ; cela pour vous rappeler de compléter Q.212 et Q.213 pour toutes les naissances de l'enquêtée avant de passer à Q.214.

**TABLEAU 3. TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES**

<p>211 Je voudrais maintenant faire la liste de toutes vos naissances, qu'elles soient encore en vie ou non, en commençant par la première.  <b>INSCRIVEZ LE NOM DE TOUTES LES NAISSANCES À 212. INSCRIVEZ LES JUMEAUX/TRIPLÉS SUR DES LIGNES SÉPARÉES. S'IL Y A PLUS DE 10 NAISSANCES, UTILISEZ UN QUESTIONNAIRE SUPPLÉMENTAIRE, EN COMMENÇANT À LA SECONDE LIGNE.</b></p>									
<p>212</p> <p>Quel nom a été donné à votre (premier enfant/ enfant suivant) ?</p> <p>INSCRIVEZ LE NOM.</p> <p>NO DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES.</p>	<p>213</p> <p>(NOM) est-il un garçon ou une fille ?</p>	<p>214</p> <p>Parmi ces naissances, y avait-il des jumeaux ?</p>	<p>215</p> <p>En quel mois et quelle année (NOM) est-il/elle né ?</p>	<p>216</p> <p>(NOM) est-il/elle encore en vie ?</p>	<p>217</p> <p>SI EN VIE:</p> <p>Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire ?</p> <p>INSCRIVEZ L'ÂGE EN ANNÉE RÉVOLUE.</p>	<p>218</p> <p>SI EN VIE:</p> <p>(NOM) vit-il/elle avec vous ?</p>	<p>219</p> <p>SI EN VIE:</p> <p>INSCRIVEZ LE NO DE LIGNE DE L'ENFANT DU TABLEAU MÉNAGE. INSCRIVEZ '00' SI L'ENFANT N'EST PAS LISTÉ DANS LE MÉNAGE.</p>	<p>220</p> <p>IF DEAD:</p> <p>Quel âge avait (NOM) quand (il/elle) est décédé ?</p> <p>SI '12 MOIS' OU '1 AN', DEMANDEZ: Est-ce que (NOM) avait eu son premier anniversaire ?</p> <p>PUIS DEMANDEZ: Exactement combien de mois avait (NOM) quand (il/elle) est décédé ? INSCRIVEZ EN JOURS SI L'ENFANT A MOINS D'1 MOIS; EN MOIS, SI L'ENFANT A MOINS DE 2 ANS; OU EN ANNÉES.</p>	<p>221</p> <p>Y a-t-il eu d'autres naissances vivantes entre (NOM DE LA NAISSANCE PRÉCÉDENTE) et (NOM), y compris des enfants qui sont décédés après la naissance ?</p>
01	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	JOUR <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 (ALLEZ À 220)	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/>	OUI 1 NON 2	NO LIGNE DU MÉNAGE <input type="text"/> (NAISSANCE SUIVANTE)	JOURS 1 <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/>	
02	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	JOUR <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 (ALLEZ À 220)	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/>	OUI 1 NON 2	NO LIGNE DU MÉNAGE <input type="text"/> (ALLEZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/>	OUI 1 (AJOUT. NAIS.) NON 2 (NAIS SUIV.)
03	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	JOUR <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 (ALLEZ À 220)	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/>	OUI 1 NON 2	NO LIGNE DU MÉNAGE <input type="text"/> (ALLEZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/>	OUI 1 (AJOUT. NAIS.) NON 2 (NAIS SUIV.)
04	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	JOUR <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 (ALLEZ À 220)	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/>	OUI 1 NON 2	NO LIGNE DU MÉNAGE <input type="text"/> (ALLEZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/>	OUI 1 (AJOUT. NAIS.) NON 2 (NAIS SUIV.)
05	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	JOUR <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 (ALLEZ À 220)	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/>	OUI 1 NON 2	NO LIGNE DU MÉNAGE <input type="text"/> (ALLEZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/>	OUI 1 (AJOUT. NAIS.) NON 2 (NAIS SUIV.)

### **Q. 214 : NAISSANCE SIMPLE OU MULTIPLE**

Enregistrez le statut de chaque naissance (SIMPLE OU MULTIPLE) à Q. 214.

Notez qu'il y a aussi une ligne verticale en gras qui sépare Q.214 de Q.215 pour vous rappeler de compléter Q. 214 pour toutes les naissances de l'enquêtée avant de poser les questions 215-221 pour chaque naissance. En d'autres termes, ce n'est qu'après avoir complété les questions 212-214 pour toutes les naissances que vous pouvez continuer en posant les questions 215-221. Posez les questions pour un enfant avant de passer au suivant.

### **Q. 215 : JOUR, MOIS ET ANNÉE DE NAISSANCE**

Quand vous collectez les informations sur la date de naissance de l'enfant, penser à consulter tous les documents que vous avez rassemblés pour l'enfant au début de l'interview (par ex : le certificat de naissance ou le carnet de vaccination) pour vérifier si une date de naissance a été enregistrée. Avant de recopier une date à partir de ces documents, vérifiez avec l'enquêtée pour savoir si elle pense que la date est exacte. Dans certains cas, il se peut que la date qui figure sur le document soit celle de la déclaration de la naissance et non celle de la naissance.

Si l'enquêtée connaît l'année de naissance mais pas le jour ou le mois, vous devez approfondir pour obtenir une estimation du jour et du mois de naissance.

*Exemple :* Si une enquêtée vous dit que sa fille est née en 1997 mais qu'elle ne connaît pas le jour ou le mois; demandez-lui alors si elle a donné naissance à sa fille pendant la saison sèche ou humide ou bien si elle se souvient qu'elle était enceinte lors de la fête de tabaski ou ramadan ou à une autre période de l'année ou encore au moment où s'est produit un événement important dans l'année (telle que l'élection présidentielle) pour déterminer au moins le mois de naissance. Convertissez les mois en nombres comme précédemment. Si vous ne disposez d'aucune information sur le jour de la naissance, inscrivez '98' pour JOUR. Si vous ne pouvez estimer le mois inscrivez '98' pour MOIS. Vous devez inscrire une année de naissance.

Si l'enquêtée ne peut pas se rappeler l'année de naissance, vous devrez approfondir soigneusement. Demandez à l'enquêtée si elle connaît de manière sûre la date de naissance d'un autre enfant dans le ménage et faites-le rapprochement.

*Exemple :* Si l'enquêtée sait que le second enfant est né en 1994 et que le premier avait juste un an à ce moment, inscrivez '1993'.

Vous devez inscrire une année pour tous les enfants, même si c'est la meilleure estimation de l'enquêtée.

### **Q. 216 : ÉTAT DE SURVIE**

Encerclez le code approprié selon que l'enfant est en vie ou non. Si l'enfant est décédé, passez à Q. 220.

### **Q. 217 : ÂGE DE L'ENFANT**

L'âge de tous les enfants doit être enregistré en années révolues,

*Exemple :* un enfant qui va avoir 3 ans le mois suivant doit être enregistré comme ayant 2 ans au moment de l'enquête. Un enfant âgé de moins d'un an doit être enregistré comme âgé de '00' an.

Il se peut qu'une mère ne connaisse pas l'âge actuel de son enfant. Dans ce cas, vous devez reformuler la question et lui demandez : « Il y a combien d'années que John est né ? » Vous pouvez aussi utiliser d'autres informations disponibles comme l'âge d'un enfant que la mère doit connaître.

*Exemple* : Il se peut qu'une mère sache que son enfant le plus jeune est né il y a un an et que John était âgé d'environ deux ans à ce moment-là ; dans ce cas, John doit avoir maintenant trois ans.

Vous DEVEZ enregistrer un âge pour tous les enfants qui sont encore en vie.

#### VÉRIFICATION DE LA COHÉRENCE ENTRE LA DATE DE NAISSANCE ET L'ÂGE.

Vous n'avez pas terminé avec Q.217 tant que vous n'avez pas vérifié la cohérence entre les questions 215 et 217. Vous pouvez vérifier leur cohérence en utilisant soit la procédure arithmétique, soit la procédure du Tableau :

**Procédure arithmétique.** Additionner l'année de naissance et l'âge. Si l'enfant a déjà eu son anniversaire cette année (le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview, ou le mois de naissance est le même que le mois de l'interview et le jour de naissance précède ou est le même que le jour de l'interview), la somme doit être égale à 2019. Si l'enfant n'a pas déjà eu son anniversaire cette année (le mois de naissance se situe après le mois de l'interview, ou le mois de naissance est le même que le mois de l'interview et le jour de naissance est après le jour de l'interview), la somme doit être égale à 2018. Si le mois de naissance de l'enfant est le même que celui de l'interview et le jour de naissance n'est pas connu, la somme peut être soit 2018, soit 2019. Si le mois de naissance n'est pas connu, la somme peut être soit 2018 ou 2019.

**Tableau de cohérence entre la date de naissance et l'âge.** Localisez l'âge sur le tableau. (Tableau 2). Vérifiez que l'année de naissance est cohérente avec cet âge dans le tableau. Utilisez la colonne de droite si le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview et utilisez la colonne de gauche si le mois de naissance se situe après le mois de l'interview. Si le mois de naissance est le même que celui de l'interview, utilisez la colonne de droite si le jour de naissance se situe avant ou est le même que le jour de l'interview, et la colonne de gauche si le jour de naissance est après le jour de l'interview. Si le mois de naissance est inconnu, ou le mois de naissance est le même que le mois de l'interview et le jour de naissance est inconnu, alors l'année de naissance doit être la même que l'une des deux années de naissance enregistrées dans le tableau.

Ces deux procédures sont présentées en détails après les questions 105 et 106.

Si l'année de naissance et l'âge ne sont pas cohérents, vous devez approfondir pour obtenir l'information correcte. Souvenez-vous que quand vous vérifiez, soit l'une, soit les deux réponses—âge ou date de naissance—peuvent être incorrectes.

#### **Q. 218 : ENFANT VIVANT AVEC LA MÈRE**

Cette question est importante pour savoir si beaucoup d'enfants vivent séparés de leur propre mère. Si un enfant est ailleurs dans un pensionnat (mahadra, école militaire), ou vit avec d'autres personnes de façon régulière, enregistrez NON. Si l'enfant est ailleurs pour une courte période, mais vit habituellement avec sa mère, enregistrez OUI.

#### **Q. 219 : NUMÉRO DE LIGNE DE L'ENFANT**

À Q. 219, inscrivez le numéro de ligne de l'enfant de la colonne (1) du Tableau de Ménage qui se trouve dans le Questionnaire Ménage. Si l'enfant ne vit pas dans le ménage, inscrire '00' dans les cases. Si l'enfant n'est pas listé dans le Tableau de Ménage, mais si la mère dit que l'enfant est, en fait, un résident habituel du ménage ou un visiteur dans le ménage, ajoutez l'enfant dans le Tableau de Ménage.

Faites très attention quand vous inscrivez le numéro de ligne du Tableau de Ménage car une simple erreur causerait des problèmes au cours du traitement des données.

Après avoir complété Q. 219 pour l'enfant premier-né, vous continuerez avec Q. 215 pour l'enfant suivant. Pour tous les autres enfants, vous passerez à Q. 221 après avoir enregistré les informations à Q. 219.

### **Q.220 : ÂGE AU DÉCÈS**

Si vous suivez correctement les instructions de passage, vous ne poserez les questions que pour les enfants décédés. Pour tous les enfants qui sont décédés, vous devez enregistrer un âge au décès à Q. 220, même si ce n'est que votre meilleure estimation. L'âge au décès est enregistré en jours, mois ou années en fonction de l'âge de l'enfant au moment du décès.

- Si l'enfant avait moins d'un mois au décès, encerclez '1' et enregistrez la réponse en JOURS.
- Si l'enfant avait au moins un mois mais moins de deux ans quand il est décédé, encerclez '2' et enregistrez la réponse en MOIS.
- Si l'enfant avait deux ans ou plus quand il est décédé, encerclez '3' et enregistrez la réponse en ANNÉES.

Si l'instruction à Q. 220 est correctement suivie, vous ne devez **jamais** enregistrer **'00' mois ou '00' ou '01' an**.

Voici quelques exemples d'enregistrement d'âges au décès :

« Elle avait trois ans quand elle est décédée ».	JOURS.....1			
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....③	0	3	
« Il avait seulement six mois ».	JOURS.....1			
	MOIS.....2	0	6	
	ANNÉES.....3			
« Elle est décédée quand elle avait 5 jours ».	JOURS.....①	0	5	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			
« Il avait quatre mois et demi ».	JOURS.....1			
	MOIS.....②	0	4	
	ANNÉES.....3			
« Il avait 2 semaines quand il est décédé ». <i>Après vérification, vous apprenez que le bébé avait en fait 12 jours quand il est décédé</i>	JOURS.....①	1	2	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			
« Elle est décédée le jour de sa naissance »	JOURS.....①	0	0	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			

Certains points dont il faut se souvenir pour remplir Q. 220 :

- **Utilisez des unités révolues.** Vous devez enregistrer la réponse en unités révolues, c'est-à-dire, si la femme déclare "quatre mois et demi", écrivez '04' à la suite de MOIS.
- **Convertissez en jours ou mois les réponses données en semaines**
  - Si la réponse est **inférieure à quatre semaines**, vous devez insister pour trouver **l'âge exact au décès en jours**. Par exemple, si la réponse est "trois semaines", insistez pour obtenir le nombre de jours. Si la mère dit 19 jours, enregistrez JOURS '19'.
  - Si la réponse est **4 semaines ou plus**, vous devez convertir la réponse en mois révolus. Si la réponse est "**7 semaines**", vous enregistrez : MOIS '01'.
- **Insistez quand la réponse est "un an"**. On sait que quand un enfant est décède aux environs de son premier anniversaire, les mères ont tendance à arrondir leur réponse, c'est-à-dire qu'elles répondront probablement "un an" même si l'enfant était, en fait, plus jeune (par ex : 10 ou 11 mois) ou plus vieux (par ex : 13 ou 14 mois) au moment du décès. Aussi, chaque fois qu'une femme répondra "1 an" ou 12 mois à cette question, vous devrez insister en demandant « Est-ce que (NOM) avait eu son premier anniversaire » suivi par « Exactement combien de mois avait (NOM) quand il/elle est décédé(e) ? »

« Elle est morte quand elle avait un an »  Après vérification, vous apprenez que l'enfant avait, en fait, 13 mois quand il est décédé.	JOURS .....1			
	MOIS .....②	<b>1</b>	<b>3</b>	
	ANNÉES.....3			

En réponse à cette question, une femme peut vous répondre que son bébé n'était pas vivant quand il est né. Si cela se produit, insistez en disant, « A-t-il pleuré ou montré un signe quelconque de vie quand il est né » ? Si elle dit que le bébé était mort à la naissance, rayez l'enregistrement dans le tableau de l'historique des naissances. Dans un tel cas, assurez-vous aussi de bien renuméroter les naissances en ordre à Q.212. Corrigez aussi les informations enregistrées aux questions 202-210 où cela est nécessaire.

**Q.220A et 220B : DURÉE DE GROSSESSE POUR LES NAISSANCES DEPUIS 2014**

En Q220A, vérifiez si l'enfant est né en 2014 ou après ; si oui, poser Q220B pour déterminer la durée de la grossesse avec cet enfant.

**Q.221 : VÉRIFICATION DE L'INTERVALLE ENTRE LES NAISSANCES**

Le but de cette question est de vous assurer que vous n'avez pas oublié d'enregistrer des naissances de l'enquêtée, et seulement les naissances de l'enquêtée elle-même.

Pour toutes les naissances de la femme, sauf pour la première, vous devez lui demander s'il y a eu des naissances vivantes entre la naissance précédente et la naissance de cet enfant. Si la femme vous dit qu'il n'y a pas eu d'autres naissances, enregistrez NON à Q. 221. Continuez ensuite en posant Q. 215 pour la naissance suivante (ou Q. 222 si vous posiez Q. 221 pour la dernière naissance de l'enquêtée).

Si la femme vous dit qu'il y a eu une autre naissance, enregistrez OUI à Q. 221. Tracez une flèche montrant l'emplacement correct de la naissance dans le tableau de l'historique des naissances, rectifiez les numéros d'ordre des naissances à Q. 212 pour cette naissance et pour les naissances suivantes dans le tableau de l'historique. Corrigez aussi de manière appropriée les informations enregistrées aux questions 202-210.

*Exemple* : Une enquêtée vous dit d'abord qu'elle a eu trois enfants, Mohamed, Daoud, et Mariem. Après avoir enregistré de manière appropriée toutes les informations aux questions 212-220 pour Daoud, vous posez Q. 221 : « Y a-t-il eu d'autres naissances vivantes entre la naissance de Mohamed et Daoud » La femme vous dit qu'il y a eu une naissance après Mohamed et avant Daoud. Enregistrez OUI à Q. 221 et ajoutez cette naissance à la fin du tableau de l'historique des naissances.

Tracez une flèche montrant l'emplacement correct de la naissance entre Mohamed et Daoud. Rectifiez le numéro d'ordre de la naissance à Q.212 pour toutes les naissances suivant Mohamed, c'est-à-dire que le numéro d'ordre de la naissance pour le bébé enregistré à la fin du tableau doit être changé en '02', le numéro d'ordre de naissance pour Daoud deviendra '03' et celui pour Mariem, '04'. Vous devrez aussi corriger les informations aux questions 202-210 si la femme n'a pas inclus le bébé dans ses réponses à ces questions. Enfin, avant d'aller à Daoud, posez les questions 212-221 pour la naissance survenue entre Mohamed et Daoud.

### AUTRES POINTS CONCERNANT LE TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES

- 1) Enregistrement de l'âge au décès, de l'année de naissance, et de l'âge des enfants vivants. À Q.215, pour le jour et le mois de naissance, il est admissible d'enregistrer comme réponse le Code '98' pour NE SAIT PAS. Par contre, pour l'année de naissance (Q.215), l'âge des enfants vivants (Q.217) et l'âge au décès (Q.220), vous devez enregistrer une réponse. Il est très important d'obtenir les informations pour ces questions ; vous devez donc insister et, si nécessaire, faire la meilleure estimation possible à partir des réponses de la femme.
- 2) Enregistrement des informations sur les jumeaux (ou triplés, etc.). S'il y a des jumeaux, enregistrez les informations sur chacun d'entre eux sur une ligne séparée. Si les jumeaux sont la dernière naissance de l'enquêtée, et si l'un des jumeaux est mort, enregistrez le jumeau vivant en dernier. En faisant cela, vous pourrez parler, en premier, du jumeau vivant quand vous serez à la Section 4, ce qui mettra l'enquêtée plus à l'aise.
- 3) Enregistrement des informations pour plus de 10 naissances. Il y a des lignes pour 10 naissances dans le tableau. Si, dans quelques cas exceptionnels, vous trouvez une enquêtée avec plus de 10 naissances, écrivez au bas de la page 'SUITE SUR UN QUESTIONNAIRE SÉPARÉ', EN COMMENÇANT À LA SECONDE LIGNE. Écrivez le mot 'SUITE' et enregistrez les informations d'identification sur la page de couverture du second questionnaire. Barrez entièrement la première ligne. Puis sur le tableau de l'historique des naissances du second questionnaire, changez le numéro '02' par le numéro '11', et ainsi de suite. Après avoir enregistré les informations pour cette ou ces naissances supplémentaires sur le tableau de l'historique des naissances, retournez au premier questionnaire pour poursuivre l'interview.
- 4) Correction de la séquence des naissances enregistrées. Si vous vous rendez compte que l'enquêtée rapporte une naissance vivante qui ne suit pas l'ordre des naissances, tracez une flèche pour indiquer la position du tableau où elle devrait se trouver selon la date à laquelle elle est survenue, et corrigez les numéros de ligne imprimés à Q.212.
- 5) Vérification de l'intervalle entre naissances. Vérifiez les dates de chaque naissance. Si deux enfants ont été enregistrés comme étant nés à moins de 7 mois d'intervalle, par exemple en décembre 2008 et en mai 2009, vérifiez et corrigez les dates. Ou bien la naissance de décembre est arrivée plus tôt ou bien celle de mai est survenue plus tard, ou bien les deux.

### Q.222 : VÉRIFICATION DE L'INTERVALLE DEPUIS LA DERNIÈRE NAISSANCE

Cette question est similaire à Q. 221 mais elle a été conçue pour vérifier plus particulièrement l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière naissance.

*Exemple* : Si Mariem est la dernière naissance de l'enquêtée et qu'elle est née en en 2004 demandez, « Avez-vous eu d'autres naissances vivantes depuis la naissance de Mariem ? »

S'il n'y a aucune naissance après Mariem, enregistrez NON à Q. 222. Si la femme vous dit qu'il y a eu une naissance depuis Mariem, enregistrez OUI à Q. 222 et ajoutez cette naissance à la fin du tableau de l'historique des naissances. Posez ensuite les questions 212-221 pour cette naissance. Vous devrez aussi corriger les informations aux questions 202-210.

### **Q.223 : VÉRIFICATION DU NOMBRE TOTAL DE NAISSANCES**

Vérifiez que le nombre enregistré à Q. 208 est le même que le nombre de naissances enregistré dans le tableau de l'historique des naissances. Si le nombre inscrit à Q. 208 est le même que le nombre de naissances enregistré dans le tableau, cochez la case intitulée 'LES NOMBRES SONT LES MÊMES' et continuez avec Q. 224.

Si le nombre enregistré à Q.208 n'est pas le même que le nombre de naissances enregistrées dans le tableau, cochez la case intitulée « LES NOMBRES SONT DIFFÉRENTS ». Vous devez alors insister pour trouver la cause de la différence et corriger avant de poursuivre avec Q.224. Après avoir corrigé le problème, tracez deux lignes dans la case « LES NOMBRES SONT DIFFÉRENTS » (puisque cela n'est plus vrai) et cochez ensuite la case « LES NOMBRES SONT LES MÊMES ». Une fois correctement rempli, votre questionnaire doit toujours avoir le même nombre de naissances dans le tableau que celui qui a été enregistré à Q.208.

### **Q.224 : NOMBRE DE NAISSANCES EN 2014-2020**

Vérifiez Q. 215 et comptez combien de naissances se sont produites en 2014-2020. Vous devez inclure toutes les naissances survenues en 2014-2020, même si elles sont décédées plus tard. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'a eu aucune naissance en 2014-2020, enregistrez '0' et passez à Q. 226.

### **Q.225 : NAISSANCES DANS LE CALENDRIER**

Toutes les naissances survenues en 2014 ou plus tard doivent figurer dans le calendrier qui est inclus à la fin du Questionnaire Femme. Tout d'abord, placez un 'N' au mois de naissance et inscrivez le nom de l'enfant à gauche du code 'N'. Vérifiez Q. 220B ensuite le nombre de mois que la grossesse a duré. Inscrivez un 'G' à chacun des mois précédents selon la durée de la grossesse. Le nombre de 'G' doit être inférieur de 1 au nombre de mois que la grossesse a duré.

*Exemple* : L'enquêtée a donné naissance à un enfant, Mariem, dans la période depuis janvier 2014. Elle déclare qu'elle avait effectué neuf mois de grossesse quand elle a donné naissance à Mariem en novembre 2017. Enregistrez 'N' dans le calendrier en novembre 2017 et 'G' à chacun des 8 mois précédents, c'est-à-dire de mars à octobre 2017. Inscrivez 'Mariem' à gauche du mois de naissance de Mariem, c'est-à-dire novembre 2017.

Des instructions plus détaillées pour remplir le calendrier sont présentées à la section R Calendrier, ci-dessous.

### **Q.226 : GROSSESSE ACTUELLE**

### **Q.227 : MOIS DE GROSSESSE**

Enregistrez la réponse en mois révolus, en mettant un zéro dans la première case si elle a effectué neuf mois de grossesse ou moins. Il vous faudra vérifier que la femme répond bien en mois révolus.

*Exemple* : Si une femme répond qu'elle « est enceinte de cinq mois », demandez-lui « Êtes-vous dans votre cinquième mois de grossesse ou avez-vous terminé votre cinquième mois de grossesse ? ». Inscrivez '04' si elle répond qu'elle est dans son cinquième mois de grossesse et '05' si elle a effectué cinq mois de grossesse.

Vous devez aussi enregistrer sa grossesse dans le calendrier. Écrivez 'G' au mois de l'interview et pour les mois précédents de grossesse. Le nombre total de mois enregistré avec un 'G' pour la grossesse en cours sera le même que le nombre enregistré à Q.227 qui est le nombre de mois révolus de grossesse.

Si l'enquêtée déclare qu'elle ne sait pas de combien de mois elle est enceinte, insistez pour obtenir une estimation en demandant par exemple, la date de ses dernières règles.

### **Questions 228 et 229 : GROSSESSE AU MOMENT SOUHAITÉE**

Si l'enquêtée répond OUI à Q.228, allez à Q.230. Sinon, continuez en posant Q.229.

À Q. 229, si l'enquêtée a eu une naissance ou plus, cochez la case « UNE OU PLUS » à gauche et posez ensuite Q. 229a. Par contre, si l'enquêtée n'a eu aucune naissance, cochez la case « AUCUNE » à droite et posez Q. 229b.

### **Q. 230 : GROSSESSES IMPRODUCTIVES**

En posant ces questions, nous voulons savoir si l'enquêtée a eu des grossesses qui ne se sont pas terminées par une naissance vivante. Pour être certain de ne pas oublier une grossesse de ce genre, la question mentionne chaque type de grossesse interrompue. Une grossesse qui s'est terminée trop tôt et involontairement est une fausse couche. Si une femme a volontairement interrompu sa grossesse, il s'agit d'un avortement. Si une femme a donné naissance à un enfant qui n'a pas montré de signe de vie, on dit que l'enfant est mort-né.

### **Q. 231 : DATE DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE**

Si l'enquêtée a déclaré avoir eu une grossesse qui ne s'est pas terminée par une naissance vivante, demandez-lui quand la dernière grossesse de ce genre s'est terminée et enregistrez le mois et l'année dans les cases prévues. Si une femme ne peut pas se souvenir de la date, insistez en suivant les instructions données à Q.215.

### **Q. 232 : FILTRE POUR LA DATE DE LA DERNIÈRE GROSSESSE QUI S'EST TERMINÉE PAR UNE FAUSSE COUCHE, UN AVORTEMENT OU UN MORT-NÉ**

### **Questions 233-234 : DATE ET DURÉE DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE**

Cette série de questions ne s'adressent qu'aux femmes dont une grossesse ou plus ne s'est pas terminée par une naissance vivante en janvier 2014 ou plus tard.

Commencez en posant Q. 234. Inscrivez en mois révolus combien de temps avait duré la grossesse dans les cases prévues. Si la femme donne une réponse en semaines, vous devrez convertir la réponse en mois.

### **Q. 235 : AUTRES GROSSESSES IMPRODUCTIVES DEPUIS JANVIER 2014**

À ce point de l'interview, l'enquêtée vous a donné la date (Q. 231) et la durée (Q. 234) de la grossesse improductive la plus récente. Maintenant, à Q. 235, demandez-lui si elle a eu d'autres grossesses qui se sont terminées par une fausse couche, un avortement ou un mort-né depuis janvier 2014. Si elle répond

OUI, allez au N<sup>o</sup> de ligne 02 dans le tableau et posez les questions 233-235. Répétez autant que nécessaire. Si elle répond NON à Q. 235, continuez avec Q. 236.

Le tableau comprend quatre lignes pour quatre grossesses improductives. Si, depuis janvier 2014, le nombre de grossesses improductives est supérieur à quatre, écrivez au bas du tableau SUITE SUR UN QUESTIONNAIRE SÉPARÉ, EN COMMENÇANT À LA SECONDE LIGNE. Écrivez le mot SUITE et inscrivez les informations d'identification sur la page de couverture du second questionnaire. Barrez complètement la première ligne. Changez le numéro '02' dans le tableau du second questionnaire par '05' et ainsi de suite. Après avoir enregistré dans le tableau les informations concernant la fin des grossesses improductives supplémentaires, retournez au premier questionnaire pour compléter l'interview.

### **Q. 236 : INSCRIRE LES GROSSESSES IMPRODUCTIVES DANS LE CALENDRIER**

Toutes les grossesses qui se sont terminées depuis janvier 2014 ou plus tard et qui n'ont pas eu pour résultat une naissance vivante, doivent être enregistrées dans le calendrier. Le nombre total de mois enregistré dans le calendrier doit être égal au nombre de mois enregistré à Q. 234.

*Exemple 1* : Une femme a eu une grossesse qui s'est terminée par un mort-né en mai 2018 au huitième mois de grossesse. Enregistrez '07' à Q.234 car elle a complété sept mois de grossesse. Inscrivez ensuite un 'F' dans le calendrier à côté de mai 2018 et un 'G' dans le calendrier dans chacun des six mois précédant mai 2018, c'est-à-dire pour chaque mois du calendrier de novembre 2013 à avril 2018.

*Exemple 2* : Une femme vous dit que la dernière grossesse improductive s'est terminée en août 2014, après 14 semaines de grossesse. Enregistrez '03' à Q.234 car elle a complété trois mois de grossesse. Inscrivez ensuite dans le calendrier un 'F' à août 2014, le mois et l'année où la grossesse s'est terminée, et un 'G' dans chacun des deux mois précédents pendant lesquels la femme était enceinte (c'est-à-dire juin et juillet 2014).

### **Q. 237 : GROSSESSE IMPRODUCTIVE AVANT JANVIER 2014**

Cette question concerne les grossesses qui n'ont pas abouti à une naissance vivante et qui se sont terminées avant 2014.

*Exemple* : Une enquêtée a eu une grossesse improductive qui a commencé en octobre 2013 mais s'est terminée quatre mois et demi plus tard en février 2014. À Q. 236, encerclez '2' pour NON parce que la grossesse s'est terminée après janvier 2014.

Vérifiez que cette grossesse est enregistrée dans le calendrier. Seuls les mois pendant lesquels la femme était enceinte en 2014 doivent avoir été enregistrés, c'est-à-dire qu'un 'F' doit avoir été inscrit à février 2014 et un 'G' à janvier 2014.

### **Q. 238 : DATE DE LA FIN DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE**

Inscrivez le mois et l'année pendant lesquels la dernière grossesse improductive s'est terminée avant janvier 2014. Suivez la même procédure pour convertir les mois en nombre comme par exemple, '02' pour le mois de février. Si une femme ne peut pas se rappeler la date, insistez en utilisant les indications données à Q. 215.

### **Q. 239 : DÉBUT DES DERNIÈRES RÈGLES**

La réponse à cette question aidera à déterminer si certaines des enquêtées sont actuellement en ménopause ou non fertiles du fait qu'elles n'ont pas eu leurs règles depuis longtemps. Ceci est important dans toute étude de la fécondité car la menstruation est directement liée à la grossesse.

Inscrivez la réponse de l'enquêtée selon les unités de temps qu'elle utilise.

*Exemple* : Si elle dit « il y a trois semaines », encerclez '2' et enregistrez '03' pour SEMAINES.  
Si elle dit « il y a quatre jours », encerclez '1' et enregistrez '04' pour JOURS.

Si l'enquêtée semble arrondir sa réponse, insistez pour obtenir une réponse exacte. Par exemple, si elle dit « il y a à peu près une semaine », demandez : « Vous souvenez-vous quel jour ? » Etait-ce avant ou après la fin de semaine ? » etc.

Si l'enquêtée vous dit qu'elle est en ménopause ou qu'elle a eu une hystérectomie, enregistrez « EN MÉNopause/A EU UNE HYSTÉRECTOMIE ». Une femme qui est trop âgée pour avoir ses règles ou pour devenir enceinte est une femme en ménopause. Une hystérectomie est une opération qui consiste à enlever l'utérus. Si elle n'a pas eu ses règles depuis la naissance de son dernier enfant, enregistrez « AVANT DERNIÈRE NAISSANCE ». Si elle n'a jamais eu de règles, enregistrez « JAMAIS EU DE RÉGLES ».

Dans certains cas, il se peut que l'enquêtée vous donne la date de ses dernières règles. Si cela se produit, inscrivez la date dans l'espace prévu sur le questionnaire. Calculez le temps écoulé depuis cette date et enregistrez-le dans les unités appropriées. Notez qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une date. L'espace est seulement prévu pour le cas où une enquêtée vous donne une date.

#### **Questions. 240 et 241 : CONNAISSANCE DU CYCLE MENSTRUEL**

Posez tout d'abord Q.240 pour savoir si l'enquêtée pense qu'une femme a plus de chances de tomber enceinte à certains moments du cycle menstruel qu'à d'autres. Si elle répond qu'il n'y a pas de moment plus favorable qu'un autre ou qu'elle ne sait pas, enregistrez la réponse et passez à Q.242. Si elle répond qu'il y a une période où les chances de tomber enceinte sont plus élevées, enregistrez OUI et posez Q.241. Pensez à lire toute la question en mentionnant les quatre possibilités avant d'enregistrer la réponse de l'enquêtée.

#### **Q. 242 : CONNAISSANCE DE LA FÉCONDITÉ POST-PARTUM**

Demandez à l'enquêtée si, selon elle, une femme peut tomber enceinte après avoir donné naissance à un enfant mais avant que ses règles soient revenues.

#### **Q. 242A : ACTUELLEMENT MARIÉE**

Ici on demande si l'enquêtée est actuellement mariée, ou non. Si la réponse est « OUI » enregistrez le code (1), si la réponse est « non » enregistrez le code (2).

#### **Q. 242B : A DÉJÀ ÉTÉ MARIÉE**

Aux femmes qui ne sont pas actuellement mariées (Réponse NON, PAS MARIÉE à Q. 242A), on demande si elles ont déjà été mariées par le passé.

#### **Q. 242C : ÉTAT MATRIMONIAL ACTUEL**

Cette question est posée aux femmes qui ont été mariées mais qui ne le sont plus au moment de l'enquête. Étant donné qu'elle a été mariée à un certain moment mais qu'elle ne l'est plus le jour où vous l'interviewez, il se peut qu'elle soit maintenant veuve ou divorcée.

### **D. Section 3 : Contraception**

Dans cette section, on recueille des informations sur la connaissance et l'utilisation des diverses méthodes contraceptives qu'un couple peut utiliser pour éviter ou retarder une grossesse. Les sujets concernant la contraception et la planification familiale peuvent être considérés comme des questions personnelles, et la personne enquêtée peut se sentir gêner d'en parler. Pour vaincre cette gêne, vous devez montrer que vous ne vous sentez pas, vous-même, gênée ou mal à l'aise. Vous devez poser ces questions comme s'il n'y avait aucune différence avec les autres questions du questionnaire. Si elle hésite à répondre à certaines de ces questions, vous devez la rassurer en lui expliquant que tout ce qu'elle dit sera traité confidentiellement et qu'on pose les mêmes questions aux femmes dans tout le pays.

### **Q. 301: Tableau Contraception**

Le Tableau Contraception (tableau 4) est utilisé pour enregistrer les informations sur la connaissance et l'utilisation de méthodes de contraception spécifiques que l'enquêtée fournit à la question Q. 301. Voici comment vous devez utiliser ce tableau :

- 1) lisez l'introduction située en haut du tableau.

Ensuite, en commençant par le début de la liste, demandez : « Avez-vous déjà entendu parler de {MÉTHODE} ? » Encerchez le Code '1' si elle connaît la méthode et le code '2' si elle ne la connaît pas.

L'enquêtée peut ne pas toujours comprendre de quoi vous parlez lorsque vous décrivez une méthode particulière. Dans de tels cas, répétez la description. Si elle ne comprend toujours pas, vous devrez expliquer la méthode en d'autres termes, ou avec un peu plus de détails.

Pour pouvoir remplir correctement et complètement le Tableau Contraception, il est important que vous connaissiez vous-même les méthodes contraceptives et que les termes que les gens utilisent à propos de chaque méthode vous soient familiers. Le paragraphe qui suit comprend des informations supplémentaires concernant certaines méthodes qui sont incluses dans le Tableau Contraception qui peuvent vous être utiles pour remplir ce Tableau :

#### **DIU (DISPOSITIF INTRA UTÉRIN) OU STÉRILET.**

Un médecin ou une infirmière peuvent placer à l'intérieur de l'utérus, par le vagin, un petit objet en forme de T. Il y a deux modèles de DIU: Le DIU hormonal et le DIU au cuivre qui est le stérilet classique. Les deux modèles de DIU sont efficaces pour prévenir une grossesse. Le DIU est une méthode contraceptive réversible et il peut être utilisé pendant 5 à 10 ans (cela dépendant du modèle) avant d'être remplacé

**INJECTABLES.** Une injection d'hormone peut être effectuée de manière régulière à des femmes pour éviter une grossesse. Le type d'injection le plus fréquent est fait tous les trois mois. Il est connu sous le nom de depotmedroxyprogestérone acétate (DMPA), Depo-provera ou *Megestron*<sup>®</sup>. D'autres contraceptifs injectables comme NET EN (appelée aussi *Noristerat*<sup>®</sup>) sont donnés tous les deux mois.

**IMPLANTS.** Cette méthode est aussi appelée Norplant. Ce sont des petits bâtonnets qui sont insérés, au cours d'une opération, sous la peau de la partie supérieure du bras. Généralement, la femme est protégée contre tout risque de grossesse pendant cinq ans ou plus.

**PILULE.** Les femmes peuvent prendre une pilule chaque jour pour éviter de tomber enceinte.

**PRÉSERVATIF MASCULIN.** Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être enfilé sur le sexe de l'homme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.

**PRÉSERVATIF FÉMININ.** Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être placé dans le vagin de la femme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.

**PILULE DU LENDEMAIN.** Les femmes peuvent prendre pendant trois jours après des rapports sexuels non protégés une pilule pour éviter de tomber enceinte. Ces pilules sont appelées « pilule du lendemain ».

Note: un DIU peut être utilisé comme contraception d'urgence. Cependant, dans les enquêtes DHS, la contraception d'urgence se réfère uniquement à la contraception d'urgence par voie orale (appelée pilule du lendemain) et non au DIU. Si une enquêtée dit qu'elle a entendu parler du DIU en tant que méthode contraceptive d'urgence mais qu'elle n'a pas entendu parler de la pilule du lendemain, inscrivez OUI pour le DIU et NON pour la pilule du lendemain dans le tableau.

## TABLEAU 4 TABLEAU DE CONTRACEPTION

SECTION 3. CONTRACEPTION			
301	Je voudrais maintenant que nous parlions de planification familiale/espacement, c'est-à-dire les différents moyens ou méthodes qu'un couple peut utiliser pour retarder ou éviter une grossesse. Avez-vous déjà entendu parler d'une (MÉTHODE) ?		
03	DIU. INSISTEZ : Les femmes peuvent avoir un stérilet qu'un médecin ou une infirmière leur place dans l'utérus pour leur éviter une grossesse pendant un ou plusieurs années.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
04	Injectables. INSISTEZ : Les femmes peuvent avoir une injection faite par du personnel de santé pour leur éviter une grossesse pendant un mois ou plus.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
05	Implants. INSISTEZ : Les femmes peuvent se faire insérer par un médecin ou une infirmière un bâtonnet ou plus sous la peau du haut du bras pour leur éviter une grossesse, pendant une année ou plus.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
06	Pilule. INSISTEZ : Les femmes peuvent prendre une pilule chaque jour pour éviter une grossesse.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
07	Préservatif. INSISTEZ : Les hommes peuvent mettre une capote en caoutchouc sur leur pénis avant les rapports sexuels.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
08	Préservatif féminin. INSISTEZ : Les femmes peuvent placer un fourreau dans leur vagin avant les rapports sexuels.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
09	Pilule du lendemain. INSISTEZ : Les femmes peuvent prendre pendant trois jours après des rapports sexuels non protégés des pilules spéciales qui les empêchent de tomber enceintes.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
10	Méthode des jours fixes. INSISTEZ : Les femmes utilisent un collier de perles de couleur différente pour connaître les jours où elles peuvent tomber enceintes. Durant ces jours où elles peuvent tomber enceintes, elles utilisent un Préservatif ou elles s'abstiennent de rapports sexuels.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
11	Méthode de l'aménorrhée et de l'allaitement maternel (MAMA). INSISTEZ : Pendant six mois après la naissance d'un enfant, avant que les règles ne soient revenues, les femmes utilisent une méthode qui nécessite d'allaiter fréquemment le jour et la nuit.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
12	Méthode du rythme. INSISTEZ : Pour éviter une grossesse, les femmes n'ont pas de rapports sexuels les jours où elles pensent qu'elles peuvent tomber enceintes.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
13	Retrait. INSISTEZ : Les hommes peuvent faire attention et se retirer avant l'éjaculation.	OUI ..... 1 NON ..... 2	
14	Avez-vous entendu parler d'autres moyens ou méthodes qu'une femme ou un homme peut utiliser pour éviter une grossesse ?	OUI, MÉTHODE MODERNE  ..... A (PRÉCISEZ) OUI, MÉTHODE TRADITIONNELLE  ..... B (PRÉCISEZ) NON ..... Y	

**MÉTHODE DES JOURS FIXES.** Les femmes utilisent un collier de perles de couleur qui représentent chaque jour du cycle menstruel pour repérer les jours où elles ont le plus de chances de tomber enceinte ; ces jours-là, les couples évitent d'avoir des rapports sexuels sans protection. Cette méthode est aussi appelée Méthode du Collier du cycle.

**MÉTHODE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL ET DE L'AMÉNORRHÉE (MAMA).** Après une naissance, une femme peut retarder le retour de ses règles (et donc avoir peu de probabilités de tomber enceinte) en allaitant fréquemment. Cette méthode qui se base sur cette « relation » est connue sous le nom de la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA). Pour utiliser cette méthode de manière efficace, une femme doit :

- Allaiter fréquemment (sans rien donner d'autre à l'enfant sauf de très faibles quantités d'eau seulement) ;
- Savoir que cette méthode ne peut être utilisée que pendant une durée de six mois après la naissance tant que les règles ne sont pas revenues ;
- Savoir qu'une fois les règles revenues, que l'enfant a plus de six mois ou que la mère a commencé à donner à l'enfant autre chose que le lait maternel ou de l'eau seulement, elle doit commencer à utiliser une autre méthode de contraception si elle veut éviter de tomber enceinte.

**MÉTHODE DU RYTHME.** Cette méthode est aussi appelée, l'abstinence périodique ou la méthode du calendrier. Cette méthode est basée sur le principe selon lequel une femme peut éviter de tomber enceinte en évitant d'avoir des rapports sexuels certains jours de son cycle menstruel. Notez qu'il ne s'agit pas de la même chose que l'abstinence prolongée où les couples arrêtent d'avoir des rapports sexuels pendant des mois pour éviter une grossesse sans se préoccuper du cycle menstruel de la femme. Cette méthode est aussi différente de la Méthode des Jours Fixes qui nécessite l'utilisation d'un collier de perles colorées. Pour être sûre que l'enquêtée comprend bien, insistez sur la phrase « certains jours du cycle ou ses chances de tomber enceinte sont les plus élevées » quand vous posez la question à la femme. D'autre part, si une femme ne souhaite pas avoir de rapports sexuels certains jours particuliers de son cycle, cela ne veut pas dire qu'elle utilise la méthode du rythme.

**AUTRES MÉTHODES.** Il se peut que des femmes mentionnent des méthodes qui ne sont pas décrites dans le Tableau. Ces méthodes peuvent comprendre des méthodes modernes comme les spermicides sous forme de mousse, gelée, crème, tablette moussante ou suppositoire qui sont utilisés pour tuer le sperme ou rendre les spermatozoïdes incapables de pénétrer dans l'utérus. Les femmes peuvent aussi mentionner le diaphragme. Le diaphragme et le capuchon cervical sont des capuchons de latex qui se placent au fond du vagin devant le col de l'utérus pour faire obstacle à la progression des spermatozoïdes vers l'utérus. Le diaphragme et le capuchon cervical doivent être utilisés avec des gelées ou crèmes spermicides.

Les femmes peuvent aussi mentionner des méthodes traditionnelles ou populaires comme l'abstinence prolongée, l'allaitement ou les herbes.

### **Q. 301A et 301B : FILTRES POUR L'ETAT MATRIMONIAL**

### **Q.302 : FILTRE POUR LA GROSSESSE**

### **Questions 303 et 304 : UTILISATION ACTUELLE DE LA CONTRACEPTION**

Ces questions comptent parmi les plus importantes du questionnaire. En fonction de la méthode mentionnée par l'enquêtée, vous devrez insister pour déterminer quelle méthode l'enquêtée utilise actuellement. Les méthodes utilisées au cours de l'acte sexuel comme le condom, les méthodes vaginales et le retrait sont utilisées au cours de chaque rapport sexuel, aussi les utilisatrices actuelles de ces méthodes seront celles qui les ont utilisées au cours des rapports sexuels les plus récents. Les utilisatrices actuelles de la pilule doivent prendre les pilules tous les jours.

Les autres méthodes procurent une protection continue sans nécessiter une action quotidienne et régulière de la femme. Les contraceptifs injectables peuvent avoir été administrés 3-6 mois plus tôt et procurer encore une protection alors que les implants permettent d'éviter une grossesse pendant cinq ans ou jusqu'à ce qu'ils soient retirés. Un DIU, une fois inséré, protège de la grossesse jusqu'à ce qu'il soit retiré ou expulsé.

Si l'enquêtée dit qu'elle utilise un DIU comme contraception d'urgence, enregistrez DIU et pas PILULE DU LENDEMAIN.

Si la femme mentionne plus d'une méthode, encerclez le code pour toutes les méthodes qui sont actuellement utilisées. Si plus d'une méthode est encadrée, suivez les instructions de passage pour la méthode figurant en haut de la liste et posez les questions suivantes sur cette méthode.

Note : Retarder les premiers rapports sexuels n'est pas considéré comme une méthode contraceptive. Si, par exemple, une jeune femme répond OUI à Q. 303 et qu'ensuite, en réponse à to Q. 304, elle déclare que la méthode qu'elle utilise actuellement est l'abstinence, cela ne doit pas être compté comme une méthode contraceptive et l'enquêtée sera considérée comme n'utilisant pas de méthode de contraception. Dans ce cas, encerclez NON à Q. 303 et passez à Q. 312.

Note : Retarder les premiers rapports sexuels n'est pas considéré comme une méthode contraceptive. Si, par exemple, une femme répond OUI à Q. 303 et qu'ensuite, en réponse à to Q. 304, elle déclare que la méthode qu'elle utilise actuellement est l'abstinence, cela ne doit pas être compté comme une méthode contraceptive et l'enquêtée sera considérée comme n'utilisant pas de méthode de contraception. Dans ce cas, encerclez NON à Q. 303 et passez à Q. 312.

Note : hystérectomie (l'ablation de l'utérus) n'est pas considéré comme une méthode contraceptive. Si, par exemple, une femme répond OUI à Q. 303 et qu'ensuite, en réponse à Q. 304, elle déclare que la méthode qu'elle utilise actuellement est l'hystérectomie, cela ne doit pas être compté comme une méthode contraceptive et l'enquêtée sera considérée comme n'utilisant pas de méthode de contraception. Dans ce cas, encerclez NON à Q. 303 et passez à Q. 312.

Assurez-vous que la réponse à Q.304 est cohérente avec les réponses à Q.301 ; par exemple, l'enquêtée peut dire qu'elle utilise la pilule alors qu'elle a déclaré à Q.301 qu'elle ne connaissait pas la pilule. Si cela se produit, vérifiez la réponse et corrigez les réponses aux questions 301 à 304 comme il se doit

Notez que si l'enquêtée utilise plus d'une méthode, vous suivrez les instructions de passage de la première méthode de la liste.

### **Questions 305 et 306 : MARQUE DE PILULE ET DE CONDOM**

Si, à Q. 304, l'enquêtée a déclaré utiliser actuellement la pilule ou le condom, nous voulons connaître la marque de la pilule (ou des condoms) utilisée. Cette question concernant la marque des pilules ou des condoms peut contribuer à évaluer la connaissance dans la population de certaines marques qui peuvent être distribuées par l'intermédiaire de programme de « marketing social », encouragé par le gouvernement. En outre, certains types de pilules sont plus adaptés pour les femmes qui allaitent ; les informations sur la marque de la pilule peuvent donc être utilisées pour avoir une idée du niveau d'utilisation de ces pilules parmi les utilisatrices qui allaitent encore leurs enfants.

Aux utilisatrices de la pilule, posez Q. 305 pour déterminer si elles peuvent en identifier la marque. Si l'enquêtée ne connaît pas la marque, demandez à voir la boîte. Si l'enquêtée ne se souvient pas de la marque et si la boîte n'est pas disponible, demandez-lui de vous décrire la boîte. Il est important que vous insistiez et que vous écriviez en marge autant de détails que l'enquêtée peut vous fournir car, à partir de ces descriptions, il sera possible d'établir la marque.

À une femme qui utilise des condoms avec son mari, posez Q. 306 pour déterminer si elle connaît le nom de la marque de condoms qu'elle et son mari utilisent. Comme à Q. 305, si l'utilisatrice ne se souvient pas de la marque des condoms, demandez à voir la boîte ou si elle n'est pas disponible, demandez une description détaillée de la boîte.

Il peut arriver qu'en approfondissant pour obtenir des informations sur la marque de la pilule (ou des condoms), vous vous rendiez compte que la méthode n'est pas celle qui est actuellement utilisée. Par exemple, une utilisatrice de pilule peut vous dire qu'elle ne s'est pas procurée de boîtes de pilules depuis plusieurs mois. S'il est établi, en déterminant la marque de la pilule ou des condoms, que la femme n'utilise pas actuellement la méthode, vous devez corriger Q. 304.

### **Q.309 : DATE DE DÉBUT D'UTILISATION DE LA MÉTHODE ACTUELLE**

Q. 309 est posée aux utilisatrices de méthode de planification familiale autres que la stérilisation. Demandez à l'enquêtée en quel mois et en quelle année elle a commencé à utiliser la méthode actuelle la plus récente sans interruption.

*Exemple :* Une femme a commencé à utiliser la pilule en juin 2014. Quelques mois plus tard, elle a arrêté de prendre la pilule parce qu'elle voulait tomber enceinte. Elle a donné naissance à un enfant en janvier 2018 et a recommencé à utiliser la pilule en mars 2018. Quand vous l'interviewez, elle utilise toujours la pilule. Dans ce cas, enregistrez '03' pour MOIS et '2018' pour ANNÉE.

### **Q. 310 : VÉRIFICATION DE LA COHÉRENCE DE LA DATE DE DÉBUT D'UTILISATION DE LA MÉTHODE ACTUELLE**

Vérifier pour voir si la date se situe APRÈS la date de naissance du dernier enfant ou de la fin de la dernière grossesse. Si ce n'est pas le cas, posez la question de nouveau et assurez-vous que l'enquêtée a bien compris que nous voulons connaître la date à laquelle elle a commencé à utiliser la méthode actuelle SANS INTERRUPTION pour quelque raison que ce soit, y compris une grossesse. Il est évident, par exemple, qu'une femme n'a pas pu utiliser la pilule de manière continue pendant trois ans si elle a eu un enfant l'année dernière.

### **Q. 311 : INSCRIRE LA MÉTHODE UTILISÉE ACTUELLEMENT DANS LE CALENDRIER**

Si aux questions Q.308 ou 309, l'année est 2014-2020, cochez la case à gauche et inscrivez le code de la méthode actuellement utilisée dans le calendrier au mois de l'interview et pour chaque mois en remontant jusqu'à la date de début d'utilisation de la méthode ou de la stérilisation. Si l'enquêtée utilise la méthode actuelle depuis longtemps, inscrivez le code du mois actuel et du mois qui commence et reliez-les par une ligne. Ne tracez pas la ligne sur les mois pendant lesquels elle n'a pas utilisé la méthode.

Si une femme a commencé à utiliser sa méthode actuelle en 2013 ou avant, cochez la case à droite et inscrivez le code pour la méthode actuellement utilisée dans le calendrier au mois de l'interview et à chaque mois en remontant jusqu'à janvier 2014. Passez ensuite à Q. 324.

Soyez sûre que vous utilisez les codes des méthodes qui figurent à gauche du calendrier et non pas les codes présentés à Q. 304 car les codes sont différents pour la plupart des méthodes contraceptives.

## **Q. 312 : HISTORIQUE DE LA CONTRACEPTION**

La Question 312 s'adresse aux utilisatrices actuelles et passées de la contraception depuis janvier 2014 concernant l'historique de leur utilisation contraceptive. Commencez par lire l'introduction pour que l'enquêtée comprenne bien les informations que nous allons lui demander.

Les événements qui sont déjà enregistrés dans le calendrier (dates de naissance, noms, grossesses et grossesses improductives) sont des points de référence précieux pour vous-même et pour l'enquêtée. Pour chaque période du calendrier qui est toujours vide, (aucun 'N', 'G', ou 'F' ou aucun code de méthode contraceptive), vous devrez inscrire un code qui reflète l'historique de l'utilisation contraceptive de l'enquêtée.

Pour cela, vous devez obtenir plusieurs informations :

- 1) Est-ce que l'enquêtée utilisait une méthode contraceptive à un certain moment, et si oui quelle méthode utilisait-elle ?
- 2) Quand a-t-elle commencé à utiliser cette méthode ?
- 3) Pendant combien de temps a-t-elle utilisé cette méthode de manière continue et quand a-t-elle arrêté d'utiliser cette méthode ?
- 4) Pourquoi a-t-elle arrêté d'utiliser cette méthode ?
- 5) Que s'est-il passé quand elle a arrêté d'utiliser cette méthode : n'a-t-elle pas utilisé une autre méthode, a-t-elle commencé à utiliser une méthode différente ou est-elle tombée enceinte ?

*Exemple* : Une enquêtée a deux enfants, Meriem et Moustafa. Les informations collectées dans l'historique des naissances vous ont appris qu'elle a donné naissance à Meriem en janvier 2016 et qu'elle est tombée enceinte de Moustafa en juin 2017. Ces deux informations ont été enregistrées dans le calendrier. Pour compléter le tableau de l'historique de la contraception de l'enquêtée entre la naissance de Meriem et le début de la grossesse de Moustafa, vous poserez comme première question : **“Entre le moment où est née Meriem et le moment où vous êtes tombée enceinte de Moustafa, avez-vous utilisé ou non une méthode contraceptive ?”** L'enquêtée vous répond qu'elle a utilisé des condoms.

Vous demandez alors, « Combien de temps après la naissance de **Meriem avez-vous commencé à utiliser des condoms ?** » Elle vous répond qu'elle a commencé à en utiliser au cours du troisième mois après la naissance de Meriem. Cela vous donne le mois de début d'utilisation des condoms.

Vous devez aussi savoir pendant combien de temps elle a utilisé de manière continue des préservatifs et quand elle a arrêté de les utiliser. Vous demanderez donc, **“Pendant combien de temps avez-vous utilisé de manière continue des préservatifs ?”** Elle vous répond dix mois. Vous savez maintenant quand elle a commencé à utiliser des préservatifs et quand elle a arrêté. Il vous faut maintenant lui demander la raison pour laquelle elle a arrêté d'utiliser des préservatifs. Vous pouvez lui demander, “Pourquoi avez-vous arrêté d'utiliser des préservatifs ?” L'enquêtée vous dit qu'elle voulait être enceinte.

Cela représente 12 mois sur les 16 qui séparent la naissance de Meriem et le moment où l'enquêtée est tombée enceinte de Moustafa. Vous devez maintenant savoir ce qu'a fait l'enquêtée entre le moment où elle a arrêté d'utiliser des préservatifs et le moment où elle est tombée enceinte de John. Posez-lui cette question, « **Après avoir arrêté d'utiliser des préservatifs et avant de tomber enceinte de Moustafa, avez-vous utilisé une méthode de contraception ?** » Elle vous répond qu'elle n'a pas utilisé de méthode.

Vous connaissez maintenant l'historique complet de l'utilisation contraceptive de l'enquêtée entre les naissances de Meriem et Moustafa :

- 1) Si elle a utilisé une méthode entre Meriem et John et quelle méthode elle a utilisé.
- 2) À quel moment après la naissance de Meriem elle a commencé d'utiliser cette méthode.
- 3) Pendant combien de temps elle a utilisé de manière continue cette méthode et quand elle a cessé de l'utiliser.
- 4) La raison pour laquelle elle a cessé de l'utiliser.
- 5) Si elle a utilisé une autre méthode après avoir cessé d'utiliser des préservatifs et avant la naissance de Moustafa.

Vous continuerez ainsi jusqu'à ce que vous ayez inscrit un code à chaque mois de la première colonne du calendrier. Inscrivez les codes des méthodes utilisées par l'enquêtée à chaque mois d'utilisation et '0' aux mois où elle n'a pas utilisé de méthode. Après avoir enregistré les périodes d'utilisation et de non utilisation, chaque ligne à la première colonne du calendrier jusqu'au mois de l'interview doit être complètement remplie. Vous remplirez chaque mois depuis janvier 2014 jusqu'au mois de l'interview en enregistrant les codes appropriés pour les naissances, les grossesses en cours, les grossesses interrompues, l'utilisation ou la non utilisation de la contraception. Vous inscrirez les codes à la seconde colonne du calendrier à côté du dernier mois d'utilisation à la Colonne (1). Si l'enquêtée vous dit qu'elle a cessé d'utiliser une méthode en septembre, le code pour la discontinuation doit être inscrit à la colonne 2 pour septembre.

### **Q.313 : FILTRE POUR L'UTILISATION D'UNE MÉTHODE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

#### **Q.314 : VÉRIFICATION DE L'UTILISATION**

Le but de cette question est de s'assurer que ni l'enquêtée, ni son mari n'a jamais eu recours à aucun moyen ou utilisé quelque chose pour retarder ou éviter une grossesse ; cette question est importante car la contraception est un des sujets les plus importants de l'enquête.

#### **Q. 315 : FILTRE POUR MÉTHODE ACTUELLE**

Vérifiez Q.304 et encerclez ici le même code que celui qui est encerclé à Q.304 : il s'agit de la méthode utilisée actuellement. Si plus d'un code est encerclé pour une méthode à Q.304, n'encerclez que le code pour la première méthode de la liste. Vous devez suivre les instructions de passage. Si Q.304 a été laissée en blanc parce qu'elle n'a pas été posée, encerclez '00' pour 'AUCUN CODE ENCERCLÉ'.

#### **Q. 315 : SOURCE DE LA MÉTHODE ACTUELLE**

En posant cette question, on cherche à obtenir deux informations : tout d'abord savoir auprès de quelle source la femme a obtenu la méthode actuelle au moment où elle a commencé à l'utiliser et deuxièmement, où elle a obtenu des conseils sur la façon d'utiliser la méthode du rythme ou la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA) dans le cas où elle utilise l'une de ces méthodes. Pour les méthodes qui demandent un réapprovisionnement, l'utilisatrice doit d'abord obtenir la méthode auprès d'une source mais elle dépend ensuite d'un fournisseur différent pour se réapprovisionner. Par exemple, on peut citer le cas d'une femme utilisant la pilule qui l'a obtenue la première fois dans une clinique du planning familial mais qui doit se rendre dans une pharmacie pour se réapprovisionner. Pour aider l'utilisatrice à vous donner la première source auprès de laquelle elle a obtenu sa méthode, vous pouvez vous référer à la date à laquelle elle vous a dit qu'elle avait commencé à utiliser sa méthode actuelle.

Si l'enquêtée déclare qu'elle utilise des préservatifs avec son mari, demandez : « Où avez-vous obtenu le préservatif, la dernière fois ? ». Si elle dit que son mari ou quelqu'un d'autre s'est procuré la méthode pour elle, demandez-lui si elle sait où il se l'est procurée. Si la méthode nécessite une ordonnance, cette question s'applique à l'endroit où l'ordonnance a été faite.

Pour inscrire un code, vous devez savoir dans quel type d'endroit la méthode a été obtenue, c'est-à-dire si l'endroit appartient au secteur public (géré par le gouvernement) ou au secteur privé. Si l'endroit est géré par une Organisation Non Gouvernementale (ONG), il doit être considéré comme appartenant au secteur privé. Enregistrez 'MÉDECIN PRIVÉ' seulement si le médecin a son propre cabinet médical qui ne fait pas partie d'un grand établissement.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'endroit est du secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui identifiera le secteur et enregistrera le type d'endroit.

### **Q. 317 : FILTRE POUR MÉTHODE ACTUELLE**

#### **Questions 318-321 : EFFETS SECONDAIRES**

Aux questions 318-321, on demande à utilisatrice actuelle d'une méthode si elle a reçu des informations concernant les effets secondaires ou les problèmes associés à l'utilisation de la méthode actuelle. À Q. 318, nous demandons si l'utilisatrice a été avertie des effets secondaires potentiels ou de problèmes au moment où elle a obtenu sa méthode actuelle. La question Q. 319 est identique mais elle concerne les femmes qui ont été stérilisées. S'il y a eu plus d'un épisode d'utilisation de la méthode, assurez-vous que l'enquêtée a bien compris que la question porte sur le moment où elle a commencé à utiliser la méthode au cours de l'épisode actuel d'utilisation.

La question Q.320 s'adresse aux utilisatrices actuelles d'une méthode contraceptive à qui on n'a pas parlé d'effets secondaires ou de problèmes associés à l'utilisation de leur méthode actuelle. On leur demande si elles n'ont pas été informées par un agent de santé ou de planification familiale de ces effets secondaires ou de ces problèmes à n'importe quel moment, soit pendant, soit avant la période actuelle d'utilisation. Notez que vous enregistrerez un NON si l'enquêtée déclare que c'est une amie ou une parente, et non un prestataire de soins de santé, qui lui a parlé de possibles effets secondaires ou de problèmes.

À la question Q.321, enregistrez OUI si une utilisatrice actuelle qui a été avertie qu'elle pouvait avoir des effets secondaires ou des problèmes causés par l'utilisation de sa méthode actuelle a été déjà conseillée sur ce qu'il fallait faire si elle ressentait ces effets secondaires ou problèmes en utilisant la méthode.

#### **Questions. 322-323 : INFORMATIONS SUR D'AUTRES MÉTHODES**

On demande ici à une utilisatrice actuelle si un agent de santé ou de planification familiale lui a parlé d'autres méthodes de planification familiale, soit au moment où elle a obtenu sa méthode actuelle, soit à un autre moment.

*Exemple* : Si une utilisatrice de pilule déclare qu'un agent de santé lui a parlé des injections, de la pilule et du DIU au moment où elle a commencé à utiliser la méthode, enregistrez '1' à Q.322.

Notez que la formulation de Q. 322 dépend de la réponse aux questions Q. 313 et Q.319. Si la réponse à Q. 318 ou Q. 319 est OUI, cochez la case à gauche et posez Q. 322a. Si la réponse à Q. 318 ou Q. 319 était NON ou si les deux questions n'ont pas été posées, cochez alors la case à droite et posez Q. 322b.

Aux utilisatrices à qui on n'a parlé d'aucune autre méthode de contraception au moment où elles ont commencé à utiliser leur méthode actuelle, vous devez poser Q. 323 pour savoir si un prestataire de soins de santé ou un agent de planification familiale les a déjà informées sur d'autres méthodes de planification familiale.

### **Q. 324 : FILTRE POUR LA MÉTHODE ACTUELLE**

#### **Q. 325 : SOURCE LA PLUS RÉCENTE DE LA MÉTHODE ACTUELLE**

À la question 325, nous demandons où l'enquêtée a obtenu la méthode actuelle la dernière fois. Pour les méthodes comme la pilule pour laquelle l'utilisatrice doit se réapprovisionner régulièrement, il se peut que la source enregistrée à Q. 325 soit différente de la source auprès de laquelle elle (ou son mari) a obtenu la méthode la première fois.

De même qu'à Q. 316, si l'enquêtée ne sait pas si l'endroit appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui identifiera par la suite le type d'endroit.

### **Q.326 : CONNAÎT UN ENDROIT OÙ SE PROCURER UNE MÉTHODE DE PLANIFICATION FAMILIALE**

Q.326 s'adresse aux femmes qui n'utilisent pas actuellement une méthode contraceptive. On cherche à savoir si ces femmes connaissent un endroit où elles peuvent se procurer une méthode de planification familiale.

### **Questions 327 et 328 : VISITE D'UN AGENT DE TERRAIN**

Seulement pour les pays qui disposent de programmes nationaux d'agents de terrain incluant la planification familiale. Q.327 a pour objectif de déterminer si un agent a visité la femme au cours des 12 derniers mois pour discuter spécifiquement de planification familiale. À Q.328, demandez si l'agent de terrain a parlé à l'enquêtée de planification familiale. Peu importe qu'il s'agisse d'un agent en planification familiale, d'un agent de santé ou d'une autre catégorie d'agent ; ce qui compte ici, c'est que la discussion pendant la visite a porté sur la planification familiale. Il se peut que l'agent de terrain soit venu pour d'autres problèmes que la planification familiale ; par exemple, il a pu venir pour vérifier l'état de santé d'un enfant. Si, au cours des 12 derniers mois, un agent a parlé de planification familiale à l'enquêtée, encerclez '1' pour OUI

### **Q. 329 : VISITE À UN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE**

Cette question concerne l'enquêtée elle-même et a pour objectif de déterminer si elle est allée dans un établissement sanitaire concernant sa santé et celle de ses enfants au cours des 12 derniers mois. La visite ne doit pas avoir pour but spécifique la planification familiale.

### **Q.330 : INFORMATIONS SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

Pour répondre OUI, l'enquêtée n'a pas besoin d'avoir visité un établissement de santé dans le but de parler de planification familiale. Le personnel de santé a pu profiter de l'occasion de la visite pour discuter de PF même si la visite avait un autre objectif. Si le personnel de l'établissement a parlé à l'enquêtée de planification familiale durant l'une de ses visites, enregistrez OUI.

## **E. Section 4 : Grossesse et soins postnatals**

L'objectif de cette section est d'obtenir des informations concernant les soins de santé liés à la grossesse, ces soins comprenant les soins prénatals, les soins à l'accouchement et les soins postnatals dispensés à la femme et au nouveau-né. Les questions de cette section sont posées pour les naissances qui sont survenues en janvier 2014 ou plus tard. Par conséquent, si une femme n'a pas eu de naissances durant cette période, vous passerez à la section suivante.

### **Q. 401 : FILTRE POUR LES NAISSANCES AYANT EU LIEU EN JANVIER 2014-2020**

### **Questions 402-404 : COMPLÉTER LES EN-TÊTES DES COLONNES POUR LES NAISSANCES AYANT EU LIEU DEPUIS JANVIER 2014**

Toutes les naissances survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, seront inscrites dans le tableau. Vous devez vérifier la date de naissance (inscrite à Q.215) pour chaque enfant listé dans le Tableau de l'Historique des Naissances pour identifier les naissances que les femmes ont pu avoir durant cette période.

Pour chaque naissance survenue depuis janvier 2014, en commençant par la dernière naissance (qui doit se trouver à la dernière ligne remplie du Tableau de l'Historique des Naissances sauf si vous avez dû renuméroter les naissances), enregistrez le numéro de ligne de l'Historique des Naissances et le nom de l'enfant (se reporter à Q. 212) aux questions 403 et 404. Cochez également à Q.404 si l'enfant est vivant ou décédé après avoir vérifié son état de survie à la question Q.216. Inscrivez ensuite le nom de l'enfant en haut des pages suivantes de la Section 4.

Considérez les jumeaux comme des naissances séparées et inscrivez-les dans des colonnes séparées, en prenant soin de leur donner dans ce tableau une place cohérente avec leur ordre dans le Tableau de l'Historique des Naissances. Souvenez-vous que si les dernières naissances de Q.212 sont des jumeaux et que l'un des jumeaux est mort, vous devez enregistrer le jumeau vivant comme la dernière naissance.

*Exemple* : Une femme a eu huit naissances vivantes et les dernières sont des jumeaux, Moktar et Amiletou. Moktar est décédé. Il sera enregistré à la ligne 07 du Tableau de l'Historique des Naissances à Q. 212 et Amiletou à la ligne 08 de l'Historique des Naissances à Q.212. Par conséquent, aux questions 402-404, Amiletou devra être enregistré comme DERNIÈRE NAISSANCE et Moktar comme AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE.

Si l'enquêtée a eu plus de deux naissances en janvier 2014 ou plus tard, écrivez « VOIR QUESTIONNAIRE JOINT » en haut de la section 4. Prenez alors un nouveau Questionnaire Femme, inscrivez les renseignements sur la page de couverture et écrivez, en haut, **SUITE**. Allez à la section 4 du second questionnaire Femme. Laissez en blanc la première colonne du second questionnaire. Changez les en-têtes de la seconde colonne en 'AVANT-AVANT-AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE", et enregistrez le/les noms et les numéros de ligne de l'Historique des Naissances de la ou des naissances supplémentaires. Retournez au questionnaire original pour commencer à poser les questions sur l'enfant dernier-né.

Posez ensuite toutes les questions appropriées à la section 4 pour le dernier-né avant de les poser pour l'avant-dernier né, etc. Assurez-vous de bien insérer le nom de l'enfant aux endroits indiqués quand vous posez les questions de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion sur l'enfant dont vous parlez.

Vous remarquerez que la série de questions sur les naissances précédentes est plus limitée que celle sur la dernière naissance. Il est très important que vous posiez toutes les questions appropriées pour ces naissances ; pour cela, vous devrez suivre soigneusement toutes les instructions de passage. Ne commencez pas la Section 5 tant que vous n'avez pas posé toutes les questions appropriées pour toutes les naissances que la femme a eues depuis janvier 2014, y compris des naissances qui ont pu être enregistrées dans un second questionnaire.

### **Questions 405 et 406 : GROSSESSE AYANT EU LIEU AU MOMENT SOUHAITÉ**

En posant ces questions, nous voulons savoir si les naissances de l'enquêtée étaient des naissances souhaitées ou non souhaitées et, dans le cas où elles étaient souhaitées, si elles sont arrivées plus tôt que ce que l'enquêtée aurait souhaité.

### **Q.407 : ATTENDRE COMBIEN DE TEMPS**

Notez qu'en posant cette question, on demande aux enquêtées ayant déclaré qu'elles voulaient attendre un peu plus longtemps pour avoir un/un autre enfant à Q.406 combien de temps elles voulaient attendre avant de tomber enceinte, et pas avant de donner naissance. Enregistrez la réponse soit en mois, soit en années, en encerclant le code correspondant. Si l'enquêtée donne une réponse générale, comme « J'aurais souhaité attendre jusqu'à ce que je sois prête », demandez-lui combien de mois ou d'années

elle aurait souhaité attendre. Enregistrez le temps supplémentaire qu'elle aurait aimé attendre avant de devenir enceinte.

*Exemple* : si une femme est tombée enceinte 18 mois après sa naissance précédente et qu'elle vous dit qu'elle aurait préféré un intervalle de 2 ans (24 mois) avant de retomber enceinte, vous devez enregistrer '1' pour MOIS et '06' dans les cases adjacentes (24-18 = 6).

### **Questions 408 et 409 : PERSONNEL POUR LES SOINS PRÉNATALS**

Cette question concerne n'importe quel soin prénatal dispensé par un prestataire de soins de santé au cours de la grossesse. Ces soins doivent avoir été dispensés spécialement pour vérifier le déroulement de la grossesse et pas pour d'autres raisons. Si l'enquêtée n'a pas reçu de soins prénatals, passez à Q.414. Si l'enquêtée répond OUI, demandez-lui alors qui elle a vu (Q.409). Étant donné que nous sommes intéressés par toutes les personnes que la femme a vues, vous devez insister en utilisant la phrase suivante (« Quelqu'un d'autre ? ») pour être sûre que la femme déclare toutes les personnes qu'elle a vues pendant sa grossesse.

### **Q. 410 : PLACE(S)/ ENDROIT(S) OÙ ONT ÉTÉ RECUS LES SOINS PRÉNATALS**

Cette question a pour but d'identifier les lieux où l'enquêtée a reçu les soins prénatals pour sa grossesse. Les soins prénatals sont généralement dispensés dans des établissements de santé mais il peut parfois arriver qu'ils soient fournis au domicile de la femme enceinte.

Comme à la question Q.409, nous sommes intéressés par tous les endroits où la femme enceinte a reçu des soins prénatals. N'oubliez pas d'insister en demandant (« Pas d'autre endroit ? ») et enregistrez tous les endroits où elle a été examinée pour des soins prénatals.

De même que pour les questions précédentes sur les sources des méthodes en planification familiale quand vous choisissez un code à Q.410, vous devez savoir si l'endroit dépend du secteur public (géré par le gouvernement) ou privé (c'est-à-dire un hôpital ou une clinique géré par une Organisation Non Gouvernementale ou un cabinet médical privé). Si vous ne pouvez déterminer le type d'endroit, inscrivez le/les noms et informez votre chef d'équipe qui identifiera par la suite à quel secteur appartient l'endroit

### **Q. 411 : MOIS DE LA GROSSESSE À LA PREMIÈRE VISITE PRÉNATALE**

Demandez à l'enquêtée à quel stade de la grossesse a eu lieu sa première consultation. Si elle ne se rappelle pas, demandez-lui depuis combien de temps elle n'avait pas eu ses règles à ce moment-là. Considérez que chaque période de règle qui ne s'est pas produite correspond à un mois et inscrivez le nombre dans l'espace prévu. Par exemple, si l'enquêtée ne se souvient pas de combien de mois elle était enceinte quand elle a reçu ses premiers soins prénatals mais qu'elle sait qu'elle avait manqué trois périodes de règles, inscrivez '03'.

### **Q.412 : FRÉQUENCE DES VISITES PRÉNATALS**

Demandez-lui ensuite combien de fois, en tout, elle a consulté quelqu'un pour des soins prénatals durant sa grossesse. Seules les consultations prénatales nous intéressent ici, les consultations pour d'autres motifs ne sont pas prises en compte ici.

### **Q.413 : EXAMENS EFFECTUÉS DURANT CES VISITES**

Ici, nous voulons savoir si les examens listés sous la question ont été effectués au cours des visites prénatales faites par l'enquêtée au cours de sa dernière grossesse. Peu importe que les examens aient été effectués une fois seulement ou plus d'une fois ; peu importe aussi qu'ils aient été faits au cours

d'une même visite ou de plusieurs visites. Posez la question pour chaque examen et enregistrez la réponse avant de poser la question sur l'examen suivant.

La tension est mesurée à l'aide d'un tensiomètre. On place un brassard gonflable en caoutchouc autour de la partie supérieure du bras et on le gonfle. Quand l'air s'échappe lentement du bracelet, le prestataire de santé écoute les pulsations de l'artère avec un stéthoscope tout en examinant en même temps le tensiomètre pour lire la tension artérielle. Il se peut que le prestataire de santé utilise un tensiomètre automatique qui ne nécessite pas un stéthoscope ; les chiffres s'affichent sur l'écran.

Un échantillon d'urine est prélevé pour évaluer les fonctions de la vessie et des reins.

Un échantillon de sang peut être prélevé au bout du doigt, à partir d'une veine (habituellement d'une veine près du coude ou du poignet). Cet échantillon est utilisé pour tester des maladies diverses, comme l'anémie, le paludisme ou le VIH.

L'échographie est une technique d'[imagerie](#) employant des [ultrasons](#). Elle consiste à mettre un appareil sur le ventre de la femme pour sortir une image du bébé sur l'écran et vérifier son état de développement.

Les femmes doivent être pesées périodiquement pendant la grossesse pour vérifier si leur poids a augmenté normalement ou diminué.

Les conseils nutritionnels sont donnés aux femmes au cours de leurs visites prénatales sur ce qu'il faut manger pendant la grossesse afin d'avoir une grossesse saine et s'assurer du bon état du bébé.

### **Questions 414-419 : VACCINATION ANTITÉTANIQUE PENDANT LA GROSSESSE**

Le tétanos néonatal est une maladie qui tue de nombreux bébés. Cette maladie est aussi connue sous le nom « mâchoire bloquée ». Si la mère reçoit au moins deux vaccinations antitétaniques durant une grossesse, elle est considérée comme adéquatement immunisée pour protéger son enfant contre le tétanos néonatal. Un enfant est aussi considéré comme adéquatement immunisé si la mère a reçu, au moins, cinq injections de vaccin antitétanique durant sa vie et si le dernier rappel a été effectué au cours des dix années ayant précédé la grossesse.

Aux questions 414-415, on demande à l'enquêtée si elle a reçu des injections de vaccin antitétanique durant cette grossesse et, si oui, combien de fois elle a reçu une injection de vaccin antitétanique. Ce vaccin est généralement effectué sur les femmes enceintes sous forme d'injection au bras ou à l'épaule.

A Q. 415A, si l'enquêtée peut partager avec vous son carnet de consultation, copiez le nombre des vaccins antitétaniques reçus/enregistrés au carnet. Prenez soin et vérifiez que le carnet est pour la grossesse en question.

Aux femmes qui ont déclaré ne pas avoir reçu, au moins, deux injections de vaccin antitétanique durant la grossesse, vous devez poser plusieurs questions supplémentaires pour déterminer si elle était adéquatement immunisée au moment de sa grossesse. En posant les questions 417-418, on cherche à savoir si la femme a reçu des injections antitétaniques avant sa grossesse (c'est-à-dire au cours d'une grossesse précédente ou pendant l'enfance) ; si oui, on demande le nombre total d'injections antitétaniques effectuées avant la grossesse. On lui demande aussi le nombre d'années écoulées depuis l'injection antitétanique la plus récente (Q.419). Aux femmes qui n'ont reçu qu'une injection antitétanique au cours de la grossesse la plus récente, on pose une question sur l'injection antitétanique la plus récente qu'elle a reçue avant la dernière grossesse.

*Exemple* : Aminata a été interviewée en décembre 2019. L'enquêtée a deux enfants, Marieme et Mohamed. Mohamed est sa dernière naissance. Elle déclare qu'elle a reçu une injection de vaccin antitétanique quand elle était enceinte de Mohamed et deux injections quand elle était enceinte de Marieme qui est née en septembre 2016. Elle est aussi sûre qu'elle a reçu toutes les

vaccinations infantiles exigées avant d'entrer à l'école mais elle ne sait pas combien d'injections antitétaniques elle a eues.

Pour cette enquêtée, vous devez encrer OUI à Q. 414, enregistrer '1' à Q. 415, et vérifier 'AUTRE' à Q.416. Vous devez encrer OUI à Q.417 puisqu'elle a eu des injections antitétaniques avant sa grossesse.

Étant donné que l'enquêtée est sûre qu'elle a reçu toutes les vaccinations infantiles exigées avant d'entrer à l'école, vous pouvez supposer qu'elle a reçu trois vaccinations antitétaniques pendant l'enfance. Si l'on inclut les deux injections reçues quand elle était enceinte de Marieme, cela donne un total de cinq injections antitétaniques avant qu'elle ne tombe enceinte de Mohamed. Par conséquent, vous devez enregistrer '5' à Q. 418. Avant sa grossesse de Mohamed, son injection la plus récente datait de 2016, l'année de naissance de Marieme. Par conséquent, à Q.419, enregistrez '03' puisque l'injection antitétanique a été donnée il y a trois ans.

### **Questions 420 et 421 : FER SOUS FORME DE COMPRIMÉS/SIROP**

L'anémie est un problème fréquent durant la grossesse. Il peut cependant être facilement traité en prenant des suppléments de fer. À la question Q.420, on demande à l'enquêtée si on lui a donné ou acheté des suppléments de fer, sous forme de comprimés ou de sirop, durant sa grossesse. Étant donné que certaines femmes peuvent ne pas savoir qu'on leur a donné du fer, montrez des échantillons quand vous posez la question. Notez que nous ne cherchons pas, ici, à savoir si elle a pris ou non les comprimés qui lui avaient été donnés ou qu'elle avait achetés mais plutôt si elle disposait de fer sous forme de comprimés ou de sirop pendant sa grossesse. En outre, ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si on lui a donné ou acheté les comprimés ou le sirop et non de savoir si elle les avait déjà à la maison. Par conséquent, dans ce cas, enregistrez NON et passez à Q.423.

Si on a donné à l'enquêtée les comprimés ou le sirop ou si elle les a achetés (OUI à Q.420), demandez-lui pendant combien de jours au cours de la grossesse elle a pris ces comprimés /sirop. Enregistrez sa réponse dans les cases. Pensez à inscrire des zéros avant les chiffres ; 30 jours seront inscrits '030'. Dans le cas où on lui a donné ou acheté les comprimés de fer mais qu'elle n'en a jamais pris un, enregistrez '000'.

Si l'enquêtée ne se rappelle pas le nombre de jours, insistez pour obtenir un nombre approximatif de jours ; par exemple, demandez-lui depuis combien de mois elle était enceinte quand elle a commencé à prendre les comprimés et si, depuis, elle les a pris chaque jour.

### **Q.423 : TRAITEMENT PRÉVENTIF CONTRE LE PALUDISME PENDANT LA GROSSESSE**

Dans certaines zones, le paludisme est endémique et il contribue, dans une proportion significative, à une augmentation du risque de morbidité et de mortalité. Dans ces zones, il est recommandé que les femmes enceintes prennent de la SP/Fansidar pendant les deux derniers trimestres de la grossesse à titre préventif. Pour savoir si l'enquêtée a suivi ces précautions, nous lui demandons à Q. 423 si elle a pris de la SP/Fansidar pour lui éviter de contracter le paludisme au cours de sa grossesse.

Si l'enquêtée déclare qu'elle avait du paludisme ou de la fièvre au cours de la grossesse et qu'on lui a donné des médicaments pour traiter le paludisme ou la fièvre, cela ne peut être considéré comme un traitement préventif. Les médicaments pour prévenir le paludisme sont seulement ceux qu'elle prend au cours de la grossesse quand elle n'a pas encore contracté le paludisme. Enregistrez OUI seulement pour les femmes qui ont pris de la SP/Fansidar quand elles n'avaient pas de paludisme.

### **Q.427 : NOMBRE DE FOIS QUE LA SP/FANSIDAR A ÉTÉ PRISE**

Cette question ne concerne que les doses de SP/Fansidar que l'enquêtée a prises à titre préventif et non celles qu'on lui a données à titre curatif pour se soigner si elle avait de la fièvre. Par conséquent, vous

ne devez prendre en compte ici que les « doses » de SP/Fansidar que l'enquêtée prenait à titre préventif contre le paludisme durant la grossesse. Si on a donné à l'enquêtée de la SP/Fansidar parce qu'elle avait de la fièvre pendant la grossesse, vous ne devez pas prendre en compte ces doses reçues pour traiter sa fièvre.

Souvenez-vous que ce qui nous intéresse ici c'est le nombre de fois que la femme a pris de la SP/Fansidar et non le nombre de comprimés qu'elle a pris. Par conséquent, si elle déclare qu'elle a pris trois comprimés en une seule fois, enregistrez '01' pour la dose à Q.424.

#### **Q.425 : SOURCE DE LA SP/FANSIDAR**

En posant cette question, nous cherchons à savoir si l'enquêtée a reçu la SP/Fansidar dans le cadre de ses visites prénatales ou comme des soins séparés, non intégrés aux soins prénatals. Par exemple, elle a pu obtenir le médicament au cours d'une visite dans un établissement de santé pour une raison autre que des soins prénatals ou elle a pu acheter le médicament elle-même dans une pharmacie ou une boutique. Un seul code de réponse peut être encerclé à cette question. Par conséquent, si l'enquêtée a obtenu le médicament antipaludéen auprès d'au moins deux sources, encerclez la source en haut de la liste.

#### **Q.426 : TAILLE DU BÉBÉ**

Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. Il s'agit de la propre opinion de la femme au sujet de la taille/poids de son enfant. Certaines enquêtées peuvent vous donner le poids du bébé à la naissance plutôt que leur propre opinion de sa taille. Expliquez bien que ce qui vous intéresse c'est de savoir si, d'après l'enquêtée, son bébé était « TRÈS GROS », « PLUS GROS QUE LA MOYENNE », « MOYEN », « PLUS PETIT QUE LA MOYENNE » OU « TRÈS PETIT ». Si l'enquêtée elle-même est incapable de vous répondre, n'essayez pas de déduire la réponse de l'information sur le poids à la naissance. Encerclez simplement '8' pour « NE SAIT PAS ».

#### **Questions 427 et 428 : POIDS À LA NAISSANCE**

En posant ces questions, on cherche à savoir si le bébé a été pesé à la naissance, et si oui, quel était son poids. Vous remarquerez qu'à Q.428, il y a deux catégories de cases pour enregistrer le poids à la naissance ; La première catégorie concerne les « KILOGRAMMES DU CARNET », la seconde les « KILOGRAMMES DE MÉMOIRE ». Les « KILOGRAMMES DU CARNET » proviennent d'un enregistrement écrit du poids à la naissance sur un document comme le carnet de vaccination, le carnet prénatal ou le certificat de naissance. Les « KILOGRAMMES DE MÉMOIRE » proviennent de la déclaration de la mère concernant le poids de son enfant à la naissance, déclaration faite de mémoire.

Quand vous enregistrez le poids à la naissance, encerclez d'abord le code approprié situé devant les cases ; '1' pour « KILOGRAMMES DU CARNET » et '2' pour « KILOGRAMMES DE MÉMOIRE » et inscrivez le poids à la naissance. Enregistrez chaque fois que c'est possible le poids à la naissance d'après les informations du carnet. Quand vous enregistrez les informations basées sur le carnet, vérifiez la date figurant sur le carnet ou demandez à la mère si elle est bien sûre que le poids inscrit sur le carnet est le poids de l'enfant à la naissance.

Vous ne remplirez les cases intitulées « KILOGRAMMES DE MÉMOIRE » que si il n'y a pas de carnet ou que s'il y a aucun enregistrement du poids de l'enfant à la naissance dans le carnet. Si le poids n'est pas disponible d'après le carnet et si l'enquêtée dit qu'elle ne se souvient pas du poids exact de l'enfant à la naissance, demandez-lui de nous donner sa meilleure estimation. N'enregistrez 'NE SAIT PAS' que si l'enquêtée ne peut absolument pas se souvenir combien pesait l'enfant à la naissance, même approximativement.

#### **Q.429 : ASSISTANCE À L'ACCOUCHEMENT**

Encore une fois, assurez-vous de citer le nom de l'enfant dont vous parlez, de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion. Si l'enquêtée n'est pas sûre du statut de la personne qui s'est occupée d'elle, si elle ne sait pas, par exemple, si la personne était une sage-femme ou une matrone, insistez. Les codes sont des lettres de l'alphabet pour vous rappeler d'encercler les codes de toutes les personnes qui ont assisté l'enquêtée.

#### **Q.430 : LIEU DE L'ACCOUCHEMENT**

Si la femme a accouché dans un établissement de santé, demandez-lui si c'était un établissement du secteur privé ou public. Si l'enquêtée ne le sait pas, écrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu et signalez-le à votre chef d'équipe qui se renseignera auprès d'autres personnes pour déterminer le type d'établissement.

#### **Q. 431 : RESTER DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ APRÈS L'ACCOUCHEMENT**

En posant cette question, on cherche à savoir combien de temps la femme est restée dans l'établissement de santé après son accouchement. Notez que nous ne cherchons pas à savoir combien de temps la femme a passé en tout dans l'établissement de santé ; ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir pendant combien de temps elle est restée dans l'établissement après avoir accouché.

Quand vous enregistrez la réponse, encerclez tout d'abord le code approprié pour l'unité de temps mentionné par l'enquêtée (c'est-à-dire '1' pour HEURES, '2' pour JOUR ou '3' pour SEMAINES) et inscrivez ensuite combien de temps elle est restée dans l'établissement dans les cases à côté de ce code.

#### **Questions 432 et Q, 433 : CÉSARIENNE**

Un accouchement par césarienne ne se fait pas par voie normale, mais il nécessite une incision de l'abdomen et de l'utérus de la femme par laquelle l'enfant sortira. Un tel accouchement est nécessaire pour certaines femmes à cause de complications pendant la grossesse. La césarienne peut aussi être un choix de la mère, il s'agit d'une césarienne par convenance, ou par le prestataire de santé qui effectue la procédure. En outre, dans certains cas, un accouchement par voie normale après une césarienne peut comporter des complications et les femmes qui ont accouché lors de la naissance précédente par césarienne sont plus susceptibles d'avoir recours à une césarienne pour leurs accouchements suivants.

À Q. 432, vérifiez si l'accouchement a eu lieu par césarienne et non par voie normale. À Q. 433, demandez si la décision de recourir à une césarienne a été prise avant ou après le commencement des douleurs.

#### **Questions 434 et 434A: CONTACT PEAU-À-PEAU**

Contact peau-à-peau entre la mère et le nouveau-né signifie que la peau nue du bébé touche la peau nue de la mère, sans vêtement ou couverture entre le bébé et la mère. Le contact peau-à-peau entre la mère et le nouveau-né est important pour stabiliser le bébé, il peut prévenir l'hypothermie, et favoriser le développement neurologique et l'allaitement. Le contact peau-à-peau de la mère et du nouveau-né a des avantages même avant que l'on coupe le cordon ombilical, par conséquent, à Q. 434 demandez si le nouveau-né a été posé directement au contact de la peau de la mère immédiatement après la naissance. Puis à Q.434A on demande si la peau nue du bébé touchait la peau nue de l'enquêtée (sans vêtement ou couverture entre eux).

#### **Questions 435-437 : EXAMENS POST-PARTUM POUR LES MÈRES DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

Effectuer un examen postpartum après la naissance du bébé est très important pour la santé de la mère. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si la mère a vu quelqu'un pour un examen postnatal alors qu'elle se trouvait encore dans l'établissement de santé, et, si oui, après combien d'heures, de jours ou

de semaines après la naissance le premier examen a eu lieu et qui a effectué l'examen. Ces questions ne concernent que l'examen de santé de la mère. Si quelqu'un a examiné l'état de santé du bébé, mais pas celui de la mère, cet examen ne sera pas pris en compte ici. Les questions Q.438-440 concernent les examens pour l'enfant.

La question Q.435 ne s'adresse qu'aux femmes qui ont accouché dans un établissement de santé et, en la posant, nous cherchons à savoir si quelqu'un a examiné l'état de santé de la femme avant qu'elle ne quitte l'établissement.

Les questions 436 et 437 concernant le premier examen après la naissance. Par conséquent, les réponses multiples ne sont pas acceptées. En complétant Q. 436, pensez que vous devez d'abord encercler un code pour l'unité de temps mentionnée par l'enquêtée (c'est-à-dire, HEURES, JOURS, ou SEMAINES) et inscrire ensuite un nombre dans les cases à droite du code que vous avez encerclé. Si la femme n'est pas certaine du moment exact, insistez pour obtenir la meilleure estimation pour savoir combien de temps après l'accouchement le premier examen a eu lieu.

Si la femme déclare que plus d'une personne a procédé au premier examen postnatal à Q. 437, encerclez le code pour la personne située en première position sur la liste.

### **Questions 438-440A : EXAMEN POSTNATAL DU NOUVEAU-NÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

En posant la question 438, on cherche à savoir si l'enfant a été examiné par quelqu'un alors qu'il se trouvait toujours dans l'établissement de santé. Les examens concernant l'enfant incluent la vérification du cordon, la mesure de la température, la prise du poids, l'observation de l'allaitement et le conseil sur les signes de danger. Pour ces enfants dont l'état de santé a été examiné dans l'établissement de santé, on pose une série de questions supplémentaires sur le moment auquel a eu lieu ce premier examen (Q 439) et sur la personne qui a procédé à ce premier examen (Q.440). Les soins postnatals correspondent à des examens particuliers destinés à vérifier l'état de santé du bébé et qui ont lieu après les soins effectués au moment de l'accouchement. Les examens effectués immédiatement après la naissance sont considérés comme faisant partie des soins à l'accouchement et ne doivent pas être considérés comme des soins postnatals. A Q. 440A, on cherche à savoir si pendant cet examen, des conseils spécifiques sur la survie du nouveau-né à la maison ont été donnés à la mère.

### **Questions. 441-444 : EXAMENS DES MÈRES APRÈS AVOIR QUITTÉ L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (POUR LES MÈRES AYANT ACCOUCHEÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ)**

Les questions 441-444 s'adressent aux mères qui ont accouché dans un établissement de santé. On leur demande si quelqu'un les a examinées après avoir quitté l'établissement de santé. Aux femmes dont l'état de santé a été examiné après avoir quitté l'établissement de santé, on pose des questions additionnelles sur le moment auquel a eu lieu l'examen (Q. 442), sur la personne qui a examiné la mère (Q. 443) et sur l'endroit où s'est passé l'examen (Q. 444).

En ce qui concerne le lieu où s'est passé l'examen (Q. 444), notez que ce type de soins peut être effectué dans un établissement de santé ou fourni au domicile de la femme ou dans une autre maison. Si vous ne pouvez identifier le type d'endroit (public ou privé), inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui vous aidera à déterminer à quel secteur appartient l'endroit.

### **Questions. 445-448 : EXAMENS DES NOUVEAU-NÉS APRÈS AVOIR QUITTÉ L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (POUR LES NOUVEAU-NÉS DONT LA NAISSANCE A EU LIEU DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ)**

En posant Q. 445, on cherche à savoir si le nouveau-né a reçu des soins postnatals dispensés par un prestataire de santé dans les deux mois qui ont suivi sa naissance. La catégorie "prestataire de santé"

comprend des professionnels de la santé comme les médecins, les infirmières, les sages-femmes ou les agents de santé communautaire.

Les questions 446-448 concernent les nouveau-nés qui ont reçu des soins postnatals après avoir quitté l'établissement de santé et elles ont pour but de savoir quand, après la naissance, ont eu lieu ces soins postnatals, quel type de personnel les a dispensés et où ils ont été fournis.

#### **Questions. 449-452 : EXAMENS POSTPARTUM POUR LES MÈRES QUI ONT ACCOUCHÉ AILLEURS QUE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

Les questions 449-452 s'adressent aux mères qui ont accouché ailleurs que dans un établissement de santé. À Q. 449, on demande à la mère si quelqu'un a examiné son état de santé à la suite de l'accouchement. Enregistrez 'NON' si la femme a vu un prestataire de santé pour des soins qui n'avaient rien à voir avec l'accouchement.

À ces femmes qui ont été examinées, on pose les questions 450-452 concernant le moment auquel a eu lieu cet examen, la personne qui l'a effectué et l'endroit où il a eu lieu.

#### **Questions 453-456 : EXAMENS POSTNATALS POUR LES NOUVEAU-NÉS DONT LA NAISSANCE S'EST DÉROULÉE AILLEURS QUE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ**

Les questions 453-456 s'adressent aux mères qui ont accouché ailleurs que dans un établissement de santé. À Q. 453, on demande si le nouveau-né a été examiné par un prestataire de santé ou quel qu'un d'autre dans les deux mois qui ont suivi sa naissance. La catégorie "prestataire de santé" comprend des professionnels de la santé comme les médecins, les infirmières, les sages-femmes, les accoucheuses auxiliaires ou les agents de santé communautaire.

Aux femmes qui ont déclaré que leur nouveau-né avait été examiné, on pose les questions 454-456 concernant le moment auquel a eu lieu cet examen, la personne qui l'a effectué et l'endroit où il a eu lieu.

#### **Q. 457 : EXAMENS PARTICULIERS ET CONSEILS AU COURS DES DEUX JOURS QUI ONT SUIVI L'ACCOUCHEMENT**

Demandez à l'enquêtée à propos de chaque élément figurant sur la liste. Assurez-vous que ces examens et conseils ont été dispensés dans les deux jours qui ont suivi la naissance de l'enfant.

#### **Questions 458-460 : PÉRIODE MENSTRUELLE APRÈS LA NAISSANCE**

Après qu'une femme ait eu un enfant, il y a une période pendant laquelle elle n'a pas ses règles. À la question 458, on demande à la femme si ses règles sont revenues depuis la dernière naissance alors que la question 459 porte sur le retour des règles à la suite de l'avant dernière naissance.

La question 460 est posée aux femmes qui ont déclaré que leurs règles étaient revenues après la naissance. Enregistrez la réponse de la femme en mois révolus. Pensez à inscrire un zéro dans la première case pour les réponses inférieures à dix mois.

#### **Q.461 : FILTRE POUR VÉRIFIER SI LA FEMME EST ENCEINTE (DERNIÈRE NAISSANCE SEULEMENT)**

#### **Questions 462 et 463 : ABSTINENCE POST-PARTUM**

Des couples peuvent décider d'attendre un certain temps après la naissance d'un enfant avant de reprendre les rapports sexuels (abstinence post-partum). Les questions 462 et 463 sont posées pour

déterminer pendant combien de temps la femme s'est abstenue de rapports sexuels après la naissance de son enfant. Pensez à enregistrer la réponse en mois révolus à Q.463.

#### **Q.464 : ALLAITEMENT DE L'ENFANT**

L'allaitement est important pour la fécondité, pour la santé de l'enfant et pour son état nutritionnel. À cette question, peu importe combien de temps l'enquêtée a allaité l'enfant ; il s'agit seulement de savoir si elle a donné ou non le sein à l'enfant, même si l'enfant est mort très jeune.

#### **Q.465 : FILTRE POUR ENFANT SURVIVANT**

#### **Q.466 : DÉBUT DE L'ALLAITEMENT**

Si la mère déclare que le bébé a été mis au sein immédiatement après la naissance, encerclez '000.' Sinon, enregistrez le moment en heures ou jours révolus.

*Exemple :* Une femme déclare qu'elle a commencé à allaiter son enfant dans l'heure qui a suivi la naissance. Encerclez '1' et enregistrez '00' heure.

*Exemple :* Une femme déclare qu'elle a commencé à allaiter son enfant dans les 30 heures qui ont suivi la naissance. Encerclez '2' (JOURS) et enregistrez '01'.

#### **Q. 467 : ALIMENTATION PRÉLACTÉE**

Ces questions sont posées pour savoir si on a donné à l'enfant des liquides autres que le lait maternel avant que le flux du lait ne soit devenu régulier. Des aliments pré lactés comprennent, par exemple, le lait de vache, l'eau, le sucre ou l'eau sucrée, l'infusion d'eau calmante pour les coliques, le jus de fruit, le lait en poudre pour bébé, les tisanes ou les infusions, le café et le miel.

#### **Q.468 : FILTRE POUR ENFANT VIVANT**

#### **Q.469 : ENFANT ENCORE ALLAITÉ**

Cette question est posée seulement si l'enfant est encore en vie (voir filtre Q.468). À Q.469, peu importe si l'enfant reçoit d'autres liquides ou aliments en dehors de l'allaitement. On veut simplement savoir si l'enfant reçoit toujours le sein.

#### **Q.470 : ENFANT NOURRI AU BIBERON**

L'utilisation de biberons peut être contraire à tout principe d'hygiène, et peut être le signe d'un sevrage précoce ou inapproprié. Vous devez enregistrer 'OUI' si on a donné à l'enfant quelque chose au biberon durant le jour ou la nuit.

#### **Q.470A-B : FORFAIT OBSTÉTRICAL**

Ces questions établissent si l'enquêtée a une connaissance du forfait obstétrical, si elle l'a utilisé pendant la dernière grossesse, et si non, la raison principale ; ces renseignements aident à établir le taux d'usage du forfait, et à augmenter ce taux.

#### **Q.471 : FILTRE POUR L'ENFANT SUIVANT**

À ce point du questionnaire, retournez à Q.405 pour poser les questions de la Section 4 concernant l'enfant de la colonne suivante. Si vous avez terminé de poser les questions pour toutes les naissances ayant eu lieu au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, continuez en posant Q. 501A.

## **F. Section 5 : Vaccination de l'enfant, santé et nutrition**

Il y a des différences importantes entre les Sections 4 et 5. En premier lieu, à la Section 4, on recueille des informations sur les naissances ayant eu lieu entre 2014 et 2020 alors que dans la Section 5, les naissances ne portent que sur la période entre 2016 et 2020. Deuxièmement, la Section 4 comporte des colonnes pour la dernière naissance et pour l'avant dernière naissance, ce qui n'est pas le cas de la Section 5. En effet, à la différence de la Section 4, la Section 5 est divisée en sous-sections : la Section 5A comporte des questions concernant la dernière naissance et la Section 5B comprend des questions similaires qui portent, cette fois, sur l'avant dernière naissance. Enfin, la Section 4 recueille des informations sur les enfants, qu'ils soient vivants ou décédés à la différence de la Section 5 qui ne collecte les informations que sur les enfants vivants

Notez que tous les numéros de la section 5A sont suivis d'un 'A' et que tous les numéros de la Section 5B sont suivis d'un 'B'. À des fins de simplification, on fera référence aux numéros de question dans la Section 5A mais pas aux questions identiques de la section 5B.

### **Section 5A : VACCINATION DE L'ENFANT (DERNIÈRE NAISSANCE)**

#### **Questions 501A-503A : FILTRE POUR L'ENFANT ÉLIGIBLE POUR LA SECTION 5**

Complétez les questions 501A-503A en vérifiant tout d'abord Q. 215 dans l'historique des naissances pour établir s'il y a eu des naissances entre 2016 et 2019. Si OUI, vérifiez Q. 212 et inscrivez le nom et le numéro de l'historique de l'enfant (Q. 502A), ainsi que l'état de survie (Q. 503A) sur cette page. Si l'enfant correspondant à la dernière naissance est décédé, passez à 501B. Si l'enfant est vivant, inscrivez le nom et le numéro de l'historique de l'enfant en haut de chacune des pages suivantes de la Section 5A et continuez en posant Q. 504A.

#### **Q. 504A : CARNET DE VACCINATION (SANTÉ) OU AUTRE DOCUMENT**

Vous devez avoir obtenu au début de l'interview pour tous les enfants éligibles des documents (certificat de naissance, carte/carnet de vaccination, carnet de santé). Si vous n'avez pas encore obtenu un certificat, une carte ou un carnet pour un enfant, il est temps de demander à l'enquêtée de les chercher.

Notez que dans certains cas les enquêtées peuvent ne pas avoir de carnets de vaccination (ou de santé) pour leur enfant, mais elles peuvent avoir un calepin ou un autre document où les informations sur la vaccination sont inscrites. Elles peuvent aussi avoir un calepin en plus du carnet de vaccination (ou de santé). Pensez à demander aux enquêtées de chercher aussi ces documents.

Dans certains cas, l'enquêtée peut ne pas être disposée à prendre le temps de chercher ces documents, pensant que vous êtes pressée. Étant donné qu'il est très important d'obtenir une documentation écrite sur l'histoire vaccinale de tous les enfants éligibles, soyez patiente si l'enquêtée a besoin de temps pour rechercher le carnet.

Si l'enquêtée a un carnet de vaccination pour l'enfant et aucun autre document où les vaccinations sont inscrites, enregistrez « OUI, A SEULEMENT UN CARNET » et passez à Q.507A. Si l'enquêtée a un document où les vaccinations sont inscrites mais qu'elle n'a pas de carnet, enregistrez « OUI, A SEULEMENT UN AUTRE DOCUMENT ». Si l'enquêtée a un carnet et un autre document, enregistrez, « OUI, A UN CARNET ET UN AUTRE DOCUMENT » et passez à Q.507A. Si l'enquêtée n'a ni un carnet ni un autre document indiquant les vaccinations reçues par l'enfant, enregistrez « NON, PAS DE CARNET ET PAS D'AUTRE DOCUMENT ».

#### **Q.505A : A DÉJÀ EU UN CARNET DE VACCINATION/CARNET DE SANTÉ**

Si à Q.504A, la femme vous dit qu'elle n'a pas de carnet de vaccination/carnet de santé pour son enfant ou un autre document, demandez-lui alors si elle **a déjà eu** un carnet de vaccination pour cet enfant. Il est possible qu'à un certain moment elle ait eu un carnet, mais qu'elle ne l'ait plus.

### **Q. 506A : FILTRE POUR CARNET DE VACCINATION/CARNET DE SANTÉ**

### **Q. 507A : CARNET DE VACCINATION/CARNET DE SANTÉ OU AUTRE DOCUMENT VU**

La question 507A s'adresse aux enquêtées qui ont déclaré que leur enfant possédait un carnet de vaccination/carnet de santé ou un autre document sur lequel les vaccinations de l'enfant sont enregistrées. Demandez à voir le carnet de vaccination/carnet de santé ou l'autre document.

Si l'enquêtée vous montre un carnet et pas d'autre document, enregistrez « OUI, SEULEMENT CARNET VU ». Si elle ne vous montre pas de carnet, mais seulement un autre document, enregistrez « OUI, SEULEMENT AUTRE DOCUMENT VU ». Si elle vous montre le carnet et un autre document, enregistrez, « OUI, CARNET ET AUTRE DOCUMENT VUS ».

Si l'enquêtée n'est pas en mesure de vous montrer le carnet de vaccination de son enfant ou un autre document parce que c'est quelqu'un d'autre qui l'a ou qu'elle ne peut pas y accéder pendant l'interview, enregistrez « NI CARNET. NI AUTRE DOCUMENT VUS » et passez à Q. 511A

### **Q.508A : ENREGISTREMENT DES VACCINATIONS**

Si vous avez un carnet de vaccination ou de santé pour l'enfant, enregistrez les réponses à Q. 508A, en prenant directement les informations du carnet. Quand il y a plus d'un enfant éligible, né entre 2016 et 2019, assurez-vous de bien utiliser le carnet qui correspond à l'enfant sur lequel vous posez des questions.

Avant de recopier les dates du carnet à Q. 508A, examinez soigneusement le carnet. Il se peut que la liste des vaccinations sur le carnet de vaccination soit dans un ordre différent de celui du questionnaire. À Q. 508A, vous devez enregistrer les dates avec le jour en premier, puis le mois, puis l'année. Vous devez lire le carnet avec attention pour voir dans quel ordre les dates sont inscrites, parce que quelquefois le mois peut être écrit en premier, suivi du jour et de l'année. Prenez soin d'enregistrer les dates correctement.

En plus d'inscrire les dates des vaccinations sur le carnet, certains établissements de santé ont parfois l'habitude d'inscrire les rendez-vous sur le carnet, c'est-à-dire, les dates (rendez-vous) auxquelles la mère doit amener son enfant pour les vaccinations suivantes. Vous devez faire très attention à ne pas enregistrer la date d'un rendez-vous à la place d'une date de vaccination. Il est possible qu'un rendez-vous ait été donné, mais que l'enfant n'ait jamais reçu la vaccination. Vous ne devez enregistrer que les dates auxquelles les vaccinations ont été effectivement données, et non les dates des rendez-vous. Ayez la patience de lire le carnet entièrement.

Si le carnet indique seulement l'année de la vaccination et que soit le jour, soit le mois ou les deux soient manquants, enregistrez '98' dans la colonne pour laquelle l'information n'est pas donnée.

*Exemple* : Par exemple, si la date est juillet 2018, enregistrez '98' pour JOUR, '07' pour MOIS, '2018' pour ANNÉE.

Si le carnet indique qu'une vaccination a été faite, mais que la date n'est pas enregistrée, inscrivez '44' dans la colonne JOUR qui suit le vaccin et laissez le mois et l'année en blanc. Examinez le carnet avec soin. Si, par exemple, une date est indiquée pour un vaccin du DTCoq-HEPB-HIB/Pentavalent et qu'il y a un simple signe pour montrer que le vaccin de la polio a également été donné, enregistrez la date de l'injection du DTCoq-HEPB-HIB/Pentavalent sur la ligne de la polio parce que cela indique certainement que les vaccinations ont été faites le même jour. Certains carnets de vaccination n'ont

qu'une ligne pour DTCoq-HEPB-HIB/Pentavalent1 et POLIO 1, DTCoq-HEPB-HIB/Pentavalent 2 et POLIO 2, etc. S'il y a une date sur l'une de ces lignes, enregistrez la même date pour les injections de DTCoq-HEPB-HIB/Pentavalent et de la polio.

S'il n'y a ni date ni marque à côté d'un vaccin particulier, laissez la ligne en blanc jusqu'à ce que Q. 510A soit posée. Vous déterminer si vous devez enregistrer '66' ou '00' dans la colonne 'JOUR' pour ce vaccin après avoir posé la question suivante à propos des vaccins qui ne sont pas enregistrés sur la carte.

Exemple:

Le carnet de santé de Mariem (panneau gauche) a été utilisé pour compléter Q. 508A (panneau droit) :

Carnet de santé de Mariem		Q. 508A								
		JOUR		MOIS		ANNÉE				
BCG	20 mai 2017	BCG	2	0	0	5	2	0	1	7
Hep B0	20 mai 2017	HEPATITE B À LA NAISSANCE	2	0	0	5	2	0	1	7
Polio 0	20 mai 2017	POLIO 0 (DONNÉ À LA NAISSANCE)	2	0	0	5	2	0	1	7
Polio 1	Août 25, 2017	POLIO 1	2	5	0	8	2	0	1	7
Polio 2	Octobre 2017	POLIO 2	9	8	1	0	2	0	1	7
Polio 3	Pas de date	POLIO 3	0	0						
Vaccin Polio Inactivé	Pas de date	VACCIN POLIO INACTIVÉ (VPI)	0	0						
DTCoq-HepB-Hib 1	25 août 2017	DTCoq-HepB-Hib 1	2	5	0	8	2	0	1	7
DTCoq -HepB-Hib 2	Octobre, 2017	DTCoq -HepB-Hib 2	9	8	1	0	2	0	1	7
DTCoq -HepB-Hib 3	Pas de date	DTCoq -HepB-Hib 3	0	0						
Pneumocoque 1	25 août 2017	PNEUMOCOQUE 1	2	5	0	8	2	0	1	7
Pneumocoque 2	Octobre 2017	PNEUMOCOQUE 2	9	8	1	0	2	0	1	7
Pneumocoque 3	Pas de date	PNEUMOCOQUE 3	0	0						
Rotavirus 1	25 août 2017	ROTAVIRUS 1	2	5	0	8	2	0	1	7
Rotavirus 2	2017	ROTAVIRUS 2	9	8	9	8	2	0	1	7
ANTIROUGEOLEUX	Reçu, pas de date	ROUGEOLE	4	4						
Vitamine A	9 octobre 2017	VITAMINE A (LA PLUS RÉCENTE)	0	9	1	0	2	0	1	7

#### Q.509A : FILTRE POUR VACCINATION COMPLÈTE

#### Q.510A : VACCINS REÇUS MAIS NON ENREGISTRÉS

Parfois un enfant peut avoir reçu un vaccin alors qu'aucun enregistrement ne figure sur le carnet de vaccination (ou de santé). Après avoir recopié les informations du carnet, demandez à l'enquêtée si l'enfant a reçu des vaccins qui n'ont pas été reportés sur le carnet. Cela peut inclure des vaccins effectués lors d'une campagne nationale de vaccination ou pendant les journées de la santé.

Si la mère déclare que l'enfant a reçu un vaccin pour lequel aucune date n'est inscrite sur le carnet, enregistrez 'OUI' à Q. 510A. Retournez ensuite à Q. 508A, inscrivez '66' à la colonne 'JOUR' à côté du vaccin reçu et laissez les colonnes 'MOIS' et 'Année' en blanc. Enregistrez '00' dans la colonne 'JOUR' pour les vaccins qui n'ont pas été donnés.

À Q. 510A, n'enregistrez 'OUI' que si l'enquêtée liste un (ou plus d'un) des vaccins listés à Q.508A qui n'a pas été enregistré sur le carnet comme ayant été donné.

Une mère peut vous dire que l'enfant n'a reçu aucun autre vaccin que ceux enregistrés sur le carnet. Dans ce cas, encerclez '2' pour 'NON' à Q. 510A, et enregistrez '00' dans la colonne 'JOUR' pour les vaccins qui n'ont pas été donnés.

À la fin de cette question, passez à Q. 525A quelle que soit la réponse enregistrée.

<b>Résumé du remplissage de la Section 5 quand la carte de vaccination est disponible</b>	
<b>Information disponible</b>	<b>Code</b>
Date complète fournie (jour, mois et année)	Enregistrez la date complète
Partie de la date fournie	Enregistrez '98' pour l'information manquante. Enregistrez les informations fournies sur la date
Date non précisée, mais indication claire que la vaccination a été faite (ex. marque), et la date des vaccinations faites lors de la même visite disponible	Enregistrez la date des vaccinations faites lors de la même visite
Date non précisée, mais certaine indication que la vaccination a été faite	Enregistrez '44' dans la colonne 'JOUR'
Pas d'information fournie par la carte, mais d'après la mère la vaccination a été faite	Enregistrez '66' dans la colonne 'JOUR'
Aucune information fournie	Enregistrez '00' dans la colonne 'JOUR'

### **Q.511A : A DÉJÀ EU UN VACCIN (MAIS PAS DE CARNET)**

Cette question ne doit être posée que si vous ne voyez pas le carnet de vaccination (santé) de l'enfant ou un autre document sur lequel les vaccinations de cet enfant sont enregistrées. Dans ce cas, toutes les informations sur les vaccins des enfants seront recueillies à partir des déclarations de la mère, basées sur ce dont elle se souvient concernant ces vaccins.

### **Questions 512A-523A : VACCINS POUR LES ENFANTS SANS CARNET OU AUTRE DOCUMENT**

Si vous n'avez pas vu le carnet de vaccination (santé) de l'enfant ou un autre document sur lequel les vaccinations de l'enfant sont enregistrées et si la mère vous dit qu'il a reçu, au moins, une vaccination, vous demanderez si l'enfant a reçu chacun des vaccins suivants : BCG, hépatite B (dose à la naissance), polio, pentavalent, pneumocoque, rotavirus et rougeole.

Posez ensuite les questions 512A-523A, en suivant les instructions de passage appropriées. Étant donné qu'il y a plusieurs types de vaccin, on doit spécifier comment ils sont donnés pour que la mère puisse savoir de quel vaccin on lui parle. Lisez la phrase entière avant d'accepter une réponse de la femme.

À Q. 512A, on demande à l'enquêtée si l'enfant a déjà reçu le vaccin du BCG qui protège contre la tuberculose.

À Q. 513A, on demande à l'enquêtée si l'enfant a déjà reçu, à la naissance, une dose du vaccin contre l'hépatite B. Pour être efficace, le vaccin de l'hépatite B doit être donné dans les 24 heures après la naissance. Si l'enquêtée a déclaré que son enfant a reçu une dose d'hépatite B, mais plus de 24 heures après la naissance, enregistrez NON à Q. 513A.

Remarquez qu'il y a des questions supplémentaires pour les vaccins restants (polio, pentavalent, pneumocoque, rotavirus et rougeole). Pour le vaccin de la polio, on demande si l'enfant l'a reçu, quand il l'a reçue pour la première fois (question spécifique au pays) et combien de fois il l'a reçu. De même, pour les autres, on demande si l'enfant a reçu le vaccin et combien de fois il l'a reçu.

### **Q. 524A : RAISON POUR NE PAS VACCINER L'ENFANT**

Q. 525A doit être posée seulement si l'enfant n'a reçu aucun vaccin. On cherche à comprendre pourquoi on peut ne pas vacciner l'enfant pour résoudre ces obstacles.

### **Q. 525A : CONSOMMATION RÉCENTE D'UN MÉLANGE DE POUDRES DE MICRONUTRIMENTS, DES ALIMENTS THÉRAPEUTIQUES OU DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES**

À Q. 525A, on demande si l'enfant a reçu, au cours des sept derniers jours, une association de micronutriments en poudre, ou des compléments alimentaires.

Il est reconnu que les carences en vitamines et en minéraux (comme la carence en vitamine A et l'anémie) arrivent de manière simultanée. Par conséquent, à l'heure actuelle, l'enrichissement des aliments avec de multiples micronutriments est fortement recommandé.

Les enfants atteints de malnutrition aiguë ont besoin de recevoir une alimentation adaptée qui leur permet de retrouver un état nutritionnel normal. Plumpy'Nut® et PLUMPY DOZ sont des exemples de nourriture thérapeutiques et de compléments alimentaires prêts à l'emploi, spécialement formulés pour la réhabilitation nutritionnelle des enfants atteints de malnutrition aiguë. En posant Q. 525A, nous cherchons à évaluer la consommation de ces aliments thérapeutiques.

Lisez chaque élément et encerclez la réponse donnée pour chaque élément. Assurez-vous d'encercler un code pour chaque élément et ne laissez pas de blanc.

### **Section 5B : VACCINATION DE L'ENFANT (AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE)**

Après avoir complété la Section 5A, continuez avec la Section 5B pour recueillir les informations sur la vaccination sur l'avant-dernier enfant. S'il n'y a plus de naissances en 2016-2019, passez à Q. 601. S'il y a plus de deux naissances en 2016-2019, vous devrez utiliser un questionnaire de continuation que vous préparez à l'avance. Écrivez « VOIR QUESTIONNAIRE JOINT » en haut de la Section 5B. Vérifiez la page de couverture pour vous assurer que vous avez le questionnaire de continuation correct. Allez à la Section 5B du questionnaire de continuation. Changez le titre de la nouvelle section 5B : L'AVANT DERNIÈRE NAISSANCE devient L'AVANT-AVANT DERNIÈRE NAISSANCE et inscrivez le nom, le numéro de l'historique des naissances et l'état de survie de la naissance additionnelle.

### **G. Section 6. Santé de l'enfant et état nutritionnel**

De même que la Section 5, la Section 6 porte sur les enfants vivants. Cependant, son organisation et la période de référence de la naissance sont similaires à la Section 4 dans la mesure où la Section 6 comporte des colonnes pour la dernière naissance et pour l'avant-dernière naissance et qu'elle porte sur des naissances qui se sont produites en 2014-2020.

### **Q. 601 : FILTRE POUR LES NAISSANCES EN JANVIER 2014-2020**

### **Questions 602-604 : EN-TÊTES DES COLONNES POUR LES NAISSANCES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES**

Lisez la phrase introductive à Q. 602. Vérifiez Q. 215 et inscrivez à Q. 603 et Q.604 le numéro de l'historique des naissances, le nom et l'état de survie de chaque naissance en 2014-2020. Inscrivez le nom de la dernière naissance et celui de l'avant-dernière naissance en haut des colonnes des pages suivantes.

Posez les questions 605-646 sur toutes les naissances depuis 2014, pour les enfants toujours en vie, en commençant par la dernière (plus récente) naissance. S'il y a plus de deux naissances, utilisez la dernière colonne d'un ou de plusieurs questionnaires supplémentaires.

### **Q.605 : SUPPLÉMENTATION EN VITAMINE A**

À la question 605, on demande si l'enfant a reçu une dose de vitamine A dans les six mois qui ont précédé l'interview. Montrez à la femme des modèles courants d'ampoules, de comprimés ou de sirop de vitamine A. N'enregistrez pas 'OUI' si l'enfant a reçu la dernière dose il y a plus de six mois.

### **Q.607 : VERS INTESTINAUX**

Le traitement contre les vers intestinaux contribue à améliorer l'état nutritionnel des enfants. Cela est possible avec des médicaments peu coûteux et efficaces qui sont sans risque pour les enfants d'âge préscolaire. On demande à Q. 607 si l'enfant a pris des médicaments contre les vers intestinaux au cours des six derniers mois.

### **Q. 608 : DIARRHÉE DANS LES DEUX DERNIÈRES SEMAINES**

La diarrhée est une des principales causes de maladie et de décès des enfants dans les pays en développement. Si la femme ne sait pas ce que signifie la "diarrhée", dites-lui que c'est «trois selles liquides ou plus par jour ». En lisant la question, insistez sur « durant les deux dernières semaines ».

### **Questions 609 et 610 : BOIRE ET MANGER PENDANT LES ÉPISODES DIARRHÉIQUES**

Les quantités de liquides ou de nourriture données à un enfant qui a la diarrhée peuvent être différentes de celles qu'il reçoit normalement. Pour Q. 609, vérifiez Q. 469 pour voir si l'enfant est toujours allaité. Si l'enfant est toujours allaité, cochez la case 'OUI' et posez Q. 609a). Si l'enfant n'est pas actuellement allaité ou Q. 469 n'a pas été posée, cochez la case 'NON/PAS POSÉ' et posez Q. 609b). Notez que Q. 469 est posée seulement pour la DERNIÈRE NAISSANCE, par conséquent Q. 609 est toujours « PAS POSÉ » pour l'AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. Ce que nous voulons savoir, c'est la quantité de liquides et/ou de nourriture que l'enfant a bu ou mangé. Si l'enquêtée dit qu'a donné moins que d'habitude, insistez pour déterminer de manière plus spécifique si elle veut dire 'beaucoup moins' que d'habitude ou 'un peu moins'.

Q. 610 est similaire à Q. 609 sauf qu'elle concerne la nourriture consommée durant la diarrhée. Notez qu'il y a une différence importante entre les deux catégories A STOPPÉ LA NOURRITURE et N'A JAMAIS DONNÉ À MANGER. Cette dernière catégorie concerne les enfants à qui on n'a pas encore donné à manger (ceux qui, par exemple, sont seulement allaités).

### **Questions 611 et 612 : CONSEILS OU TRAITEMENTS RECHERCHÉS POUR LA DIARRHÉE**

Par ces questions on cherche à savoir si des conseils ont été demandés à quelqu'un pour traiter cet épisode de diarrhée ; il peut s'agir de conseils d'un centre de santé, d'un agent de santé, ou d'un guérisseur traditionnel. Enregistrez 'OUI' si quelqu'un et pas seulement la mère a recherché des conseils ou un traitement pour la diarrhée de l'enfant.

Si des conseils ou un traitement ont été recherchés (réponse à Q. 611 est 'OUI'), posez Q. 612 et insistez pour déterminer toutes les sources. Encerclez le code pour chaque établissement ou personne contacté.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'établissement appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu et informez votre chef d'équipe une fois l'interview terminée.

### **Q.613 : FILTRE POUR LE NOMBRE D'ENDROITS OÙ DES CONSEILS OU DES TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR SOIGNER LA DIARRHÉE**

### **Q.614 : PREMIER ENDROIT OÙ DES CONSEILS /TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR TRAITER LA DIARRHÉE**

Pour les femmes qui ont cité plus d'un endroit à Q. 612, insistez en posant Q. 614 pour connaître le premier endroit où des conseils ou traitements ont été recherchés pour soigner la diarrhée. Si la femme cite un endroit qui n'est pas enregistré à Q. 612, insistez d'abord pour être certaine que les conseils ou traitements ont bien été recherchés dans cet endroit et ajoutez ensuite cet endroit à Q.612.

### **Q. 615 : LIQUIDES SPÉCIAUX ET ZINC POUR TRAITER LA DIARRHÉE**

On demande aux femmes si elles ont donné à l'enfant souffrant de diarrhée un liquide préparé à partir d'un sachet de sels de réhydratation par voie orale (SRO) comme LEMLEIHA, les liquides de maison recommandés par le gouvernement et/ou du zinc en comprimés ou en sirop. Lisez bien chaque sous-question et encerclez la réponse donnée après chaque sous-question. Faites bien attention à encercler le code pour chaque sous-question et ne laissez aucun blanc

### **Questions 616 et 617 : TRAITEMENT POUR LA DIARRHÉE AUTRES QUE LES LIQUIDES SPÉCIAUX**

On pose ces questions à la mère pour savoir si l'enfant a reçu d'autres traitements pour cet épisode de diarrhée que ceux qui ont été déclarés à Q. 615. Si à Q.615, vous avez appris qu'on avait donné à l'enfant des liquides d'un sachet SRO, posez Q.616a) en disant, « Est-ce que quelque chose d'autre a été donné pour traiter la diarrhée » ? Si aucun liquide n'a été donné, posez Q. 616b) en disant, « Est-ce que quelque chose a été donné pour traiter la diarrhée ? »

Si vous apprenez à Q. 616 qu'on a donné à l'enfant quelque chose pour traiter la diarrhée, posez Q.617 pour identifier ce que la mère ou quelqu'un d'autre a pu donner à l'enfant. De même qu'avec Q.616, Q.617 comporte deux versions : 617a) pour les enfants qui n'ont rien reçu à Q.615 et Q.617b) pour les enfants qui n'ont rien reçu à Q.615. Après avoir enregistré le traitement, demandez à la femme si « quelque chose d'autre » a été donné, mais demandez-le sans insinuer que quelque chose d'autre aurait dû être donné.

### **Questions 618 et 619 : FIÈVRE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES**

La fièvre est un symptôme de paludisme et de pneumonie, qui sont deux des principales causes de décès des jeunes enfants dans de nombreux pays. Il arrive souvent que les enfants qui ont de la fièvre soient traités pour le paludisme sans savoir s'il s'agit en fait de paludisme ou de pneumonie. Par conséquent, la résistance des antipaludéens aux parasites est devenue un problème majeur. Pour le stopper, le personnel de santé doit diagnostiquer le paludisme chez les enfants et ne fournir un traitement contre le paludisme qu'aux enfants infectés par le parasite du paludisme. Le diagnostic du paludisme est effectué en prenant quelques gouttes de sang du patient et en examinant la présence de parasites du paludisme ou de protéines spécifiques au paludisme.

À Q.618, n'enregistrez 'OUI' que si la fièvre est survenue dans les deux semaines ayant précédé la date de l'interview et ensuite allez à Q.619 pour demander si du sang a été prélevé au doigt ou au talon de l'enfant pour être testé. Si la réponse à Q.618 est 'NON' ou 'Ne sait pas', passez à Q.620.

### **Q. 620 : TOUX AU COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES**

N'enregistrez 'OUI' que si l'enfant a souffert de la toux dans les deux semaines ayant précédé la date de l'interview.

### **Q. 621 : RESPIRATION PLUS RAPIDE QUE D'HABITUDE /DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES**

Cette question n'est posée qu'aux enfants qui ont souffert de toux au cours des deux dernières semaines. Une respiration courte et rapide ou des difficultés respiratoires sont des signes de pneumonie ou d'autres infections respiratoires aiguës, qui sont l'une des causes principales de décès des jeunes enfants.

**Q. 622 : RESPIRATION RAPIDE/DIFFICILE DUE À UN PROBLÈME DE BRONCHES/NEZ BOUCHÉ**

Le but de cette question est de permettre de faire la distinction entre les maladies respiratoires qui peuvent comporter un risque sérieux pour la vie de l'enfant et un rhume ordinaire qui est moins grave.

**Q. 623 : FILTRE POUR LA FIÈVRE**

**Questions 624 et 625 : CONSEILS OU TRAITEMENT RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX**

Enregistrez 'OUI' à Q.624 si quelqu'un a recherché des conseils ou un traitement pour la fièvre ou la toux de l'enfant (par exemple, la grand-mère). Si des conseils ou un traitement ont été recherchés, continuez et posez Q. 625. Insistez pour déterminer si plus d'une personne ou plus d'un endroit ont été consultés et enregistrez tous les endroits mentionnés.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'établissement appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu. À la fin de l'interview, informez votre chef d'équipe du problème pour identifier le type d'endroit

**Q. 626 : FILTRE POUR LE NOMBRE D'ENDROITS OÙ DES CONSEILS OU UN TRAITEMENT ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX**

**Q. 627 : PREMIER ENDROIT OÙ DES CONSEILS ET UN TRAITEMENT ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX**

Aux enquêtées qui citent plus d'un endroit à Q. 625, insistez à Q. 627 pour savoir quel a été le premier endroit où des conseils/traitements pour la fièvre/toux ont été recherchés. Si la femme cite un endroit qui n'est pas enregistré à Q. 625, insistez d'abord pour être certaine que ces conseils ou traitement ont bien été recherchés dans cet endroit et ajoutez ensuite cet endroit à Q. 625.

**Q. 628 : TEMPS ÉCOULÉ ENTRE LE MOMENT OÙ A COMMENCÉ LA MALADIE ET LA RECHERCHE DE CONSEILS/TRAITEMENT**

Inscrivez le nombre de jours écoulé entre le début de la maladie et la recherche de conseils ou de traitement. Si le traitement a été recherché le jour où a commencé la maladie, inscrivez '00'.

**Questions 629 et 630 : TRAITEMENT DE LA FIÈVRE/TOUX**

Demandez à l'enquêtée si l'enfant qui a eu de la fièvre ou qui a toussé dans les deux dernières semaines a pris des médicaments pour la fièvre/toux et, si oui, quels médicaments l'enfant a reçu. Notez que plus d'un médicament a pu être donné à l'enfant pendant la maladie.

Si l'enfant n'a reçu aucun médicament pour traiter la fièvre/toux ou si l'enquêtée ne sait pas, passez à Q.646.

Si l'enfant a reçu un traitement, cochez à Q. 630, tous les médicaments mentionnés par la femme. Si la femme ne connaît pas le nom du médicament, demandez-lui de vous montrer les médicaments. Enregistrez « NE SAIT PAS » seulement si elle ne peut pas vous montrer le médicament ou si vous ne pouvez déterminer le type de médicament qui a été donné à l'enfant.

**Q.631 : FILTRE POUR LES ANTIPALUDIQUES DONNÉS POUR TRAITER LA FIÈVRE**

**Q.632 : FILTRE POUR COMBINAISON THÉRAPEUTIQUE D'ARTÉMISININE (CTA) ('A') DONNÉE**

**Q. 633 : TEMPS ÉCOULÉ ENTRE LE MOMENT OÙ L'ENFANT A COMMENCÉ À AVOIR DE LA FIÈVRE ET À ÊTRE TRAITÉ AVEC LA CTA**

En posant cette question, on cherche à connaître l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre le moment où la fièvre a commencé et la prise de la première dose de Combinaison Thérapeutique à base d'Artémisinine (CTA) pour traiter la fièvre. Si l'enfant a commencé à prendre la CTA le jour où la fièvre a commencé, encerclez '0' pour 'MÊME JOUR'. Si on n'a commencé à donner la CTA que le jour suivant (le jour après la survenue de la fièvre), encerclez '1' pour 'JOUR SUIVANT' et ainsi de suite.

**Questions 634 et 645 : INFORMATIONS CONCERNANT D'AUTRES MÉDICAMENTS PRIS POUR TRAITER LA FIÈVRE**

Les questions 634 à 645 sont identiques aux questions 632 et 633 posées pour la prise de CTA sauf qu'elles concernent d'autres médicaments pris pour le traitement de la fièvre (SP/Fansidar, chloroquine, amodiaquine, quinine, artésunate ou autres antipaludiques).

**Q.646 : INSTRUCTIONS POUR PASSER À 604 POUR L'ENFANT SUIVANT**

À ce point du questionnaire, retournez à Q. 604 et posez la série de questions pour la naissance à la colonne suivante. S'il n'y a plus de naissances, continuez en posant Q. 647.

**Q. 647 : FILTRE POUR L'ENFANT OU LES ENFANTS AYANT REÇU DES SACHETS DE SRO**

**Q.648 : CONNAISSANCES DES SACHETS DE SRO**

Cette question est posée pour déterminer si les enquêtées ont déjà entendu parler d'un produit spécial appelé SRO ou lemleiha pour le traitement de la diarrhée. Cette question est posée à toutes les femmes interviewées sauf à celles qui ont des enfants nés en 2014 ou plus tard à qui on a donné un sachet de SRO ou lemleiha pour traiter un cas récent de diarrhée. Quand vous posez Q. 648, soyez sûre d'utiliser le nom local pour ces sachets.

**Q. 649 : FILTRE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2017 OU PLUS TARD ET VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE**

Si l'enquêtée a, au moins, un enfant né en 2017 ou plus tard et vivant avec elle, soyez sûre d'enregistrer le nom du plus jeune enfant dans l'espace prévu.

**Q. 650 : LIQUIDES ET ALIMENTS DONNÉS HIER À L'ENFANT**

Le but de cette série de questions est d'obtenir une sorte de description de la diversité alimentaire de l'enfant. Seules les femmes qui ont, au moins, un enfant né en 2017 ou plus tard et qui vit avec elles sont éligibles pour les questions. Si l'enquêtée a plus d'un enfant né en 2017 ou plus tard et vivant avec elle, les questions concernant l'alimentation de l'enfant seront posées pour l'enfant le plus jeune.

Pour aider l'enquêtée à se souvenir de ce qu'a mangé l'enfant le jour précédent, suivez les instructions ci-dessous :

- Commencez par lire lentement la partie introductive de la question, en insistant sur le fait que la question porte sur ce que l'enfant a mangé ou bu **hier pendant le jour ou la nuit**. Posez la question concernant chaque catégorie dans l'ordre dans lequel les aliments apparaissent dans la question. Enregistrez la réponse ("OUI," "NON" OU "NE SAIT PAS") pour une catégorie d'aliments avant de poser la question pour la catégorie suivante.
- Pour les catégories qui comportent plus d'un ingrédient, encerclez '1' pour "OUI" si l'un de ces ingrédients de cette catégorie a été donné. Pour les questions concernant la consommation de lait (Q.650d), de lait en poudre pour bébé (Q.650e) et de yaourts Q.650g), procédez en demandant combien de fois l'enfant a consommé l'aliment ou le liquide.
- Alors que vous êtes en train de poser Q.650 concernant les premiers aliments ou liquides, la mère peut vous interrompre et faire la liste des aliments et liquides que son enfant a consommés. Commencez avec les aliments ou liquides qu'elle mentionne et encerclez '1' pour chaque catégorie d'aliments à Q. 650. Il se peut que vous ayez à demander à la femme de répéter les aliments ou liquides pour être certaine d'enregistrer correctement tous les types d'aliments.
- Une mère peut parfois vous dire que son enfant a eu de la « soupe », « de la bouillie » ou « du ragoût ». Étant donné que, généralement, ces plats comprennent plusieurs ingrédients, il est important que vous approfondissiez pour connaître les ingrédients qui entrent dans la composition des soupes, bouillies ou ragoûts. Par exemple, si la mère vous dit que son enfant a eu de la soupe, demandez ce qui se trouvait dans la soupe et enregistrez les ingrédients. Si la soupe contenait des carottes, des pommes de terre et du bœuf enregistrez :
  - « OUI » dans la catégorie « *citrouilles, carottes, courges ou pommes de terre douces qui sont jaunes ou oranges à l'intérieur* » pour enregistrer les carottes,
  - « OUI » dans la catégorie « *potatoes, ignames blanches, manioc, cassave, ou préparations à base de tubercules* » pour enregistrer les pommes de terre, et
  - « OUI » dans la catégorie « *De la viande de bœuf, de chameaux, d'agneau, de chèvre, du poulet ou du canard* » pour enregistrer le bœuf.
- La catégorie « bouillon » correspond seulement aux bouillons clairs, à base d'eau. Les soupes, qui contiennent certains aliments, ne doivent pas être incluses ici, mais doivent être traitées comme décrit ci-dessus.
- Après avoir enregistré tous les aliments ou liquides que l'enfant a consommés, vous devez retourner et demandez à propos des catégories que la femme n'a pas mentionnées. Si la femme mentionne maintenant un aliment que l'enfant a mangé hier (ou qu'elle avait mentionné avant) qui n'est pas listé dans les catégories d'aliments, inscrivez le nom de cet aliment à côté de Q.650u : « N'importe quelle préparation à base d'aliments solides, semi solides, ou mou ? ». Demandez à votre chef d'équipe ou à votre contrôleur de vous aider pour sélectionner le code dans le groupe d'aliments correct.

Si l'enquêtée déclare que l'enfant a seulement reçu les aliments qu'elle a déjà mentionnés (par exemple, du lait en poudre pour bébé et des jus), faites-vous confirmer que l'enfant n'a rien consommé d'autre (en demandant, par exemple, « Est-ce que (NOM) n'a bu aucun autre liquide ? » et « Est-ce que (NOM) n'a mangé aucune autre aliment solide ou semi solide ? ». Si la mère confirme qu'on a donné ni aucun autre liquide, ni aucun autre aliment à l'enfant, cochez « NON » pour tous les autres aliments de la liste. Notez que si la femme mentionne le lait maternel, il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'information à Q.650 parce que si l'enfant a été allaité hier, la mère a dû précédemment déclaré à Q.469 qu'elle l'allaitait toujours. Notez aussi que Q.650a (« Eau ?») ne concerne que l'eau seule sans aucun ajout.

Si la mère ne se trouvait pas avec l'enfant le jour précédent l'interview, il se peut qu'elle ne puisse pas répondre aux questions. Si ce cas se présente, demandez-lui si vous pouvez parler avec la personne qui s'occupait de l'enfant en l'absence de la mère pour lui demander ce que l'enfant a mangé ou bu hier. Il est aussi possible que la mère demande à d'autres membres du ménage ce que l'enfant a consommé

même si elle était à la maison puisque elle n'était peut-être pas la seule personne à s'occuper de nourrir l'enfant hier. Si, à Q. 650, les informations concernant les aliments consommés par l'enfant hier vous sont données par d'autres membres du ménage, vous devez inscrire les noms de ces personnes et décrire les circonstances sur la même page de la question. Écrivez aussi une note dans la section OBSERVATION à la fin de l'interview.

Avant de passer à la question suivante, vérifiez qu'il y a une réponse encadrée pour chaque aliment à Q. 650.

Notez que dans certaines parties du monde, l'utilisation de lait en poudre pour bébés et de céréales enrichies pour bébés est répandue. Dans d'autres endroits, il se peut que ces produits ne soient pas répandus et que les enquêtées n'en connaissent pas les noms. Ci-dessous, nous vous donnons les définitions de ces produits :

- Lait en poudre pour bébés. Le lait en poudre pour bébés est un produit vendu en commerce qui peut être utilisé pour fournir tous ou une partie des nutriments nécessaires au développement de l'enfant. Ce type de lait, qui peut se présenter sous forme de poudre ou d'un liquide concentré, doit être mélangé à de l'eau (quelle que soit la présentation : poudre ou liquide concentré) avant d'être donné à l'enfant. Ce produit peut aussi être vendu prêt à la consommation, c'est-à-dire qu'il peut être donné immédiatement à l'enfant sans avoir à ajouter de l'eau. Les laits en poudre pour bébés vendus en commerce disponibles en Mauritanie **Nido, francelait, Nestlait etc.**

La plupart des laits en poudre sont faits à partir de lait et Q. 650e fait référence uniquement à ce type de lait en poudre. Cependant, dans certaines parties du monde, on trouve des laits en poudre faits à partir de soja. Dans les enquêtes *EDS*, les laits en poudre faits à partir de soja sont classés dans la catégorie « Autres liquides ». Cependant, si la mère déclare que l'enfant a bu du lait en poudre à base de soja et non de lait, enregistrez NON à Q. 650e (Lait en poudre pour bébé) et OUI à Q. 650f (Autres Liquides).

- Les céréales enrichies pour bébés vendues en commerce sont produites tout particulièrement pour nourrir les bébés ou les jeunes enfants. Les céréales pour enfants les plus répandues qui sont disponibles en Mauritanie incluent **SPÉCIFICIEZ**.

#### **Q.651 : FILTRE POUR L'ENFANT QUI A MANGÉ UN ALIMENT**

#### **Q.652 : ALIMENTS SOLIDES, SEMI SOLIDES, OU MOUS**

Cette question n'est posée que si la mère a déclaré à Q. 650 que l'enfant n'avait consommé aucun des groupes d'aliments figurant sur la liste descriptive des aliments. Cette question a pour but de vérifier si l'enfant n'a réellement consommé aucun aliment solide, semi solide ou mou le jour ayant précédé l'interview. Si l'enquêtée dit « OUI » à Q. 652, retournez à Q. 650 et enregistrez l'aliment ou les aliments consommés.

- Des aliments solides, semi solides ou mous incluent les plats préparés pour toute la famille et ceux préparés exclusivement pour les enfants et les très jeunes enfants. Des soupes épaisses, des ragoûts et des bouillies sont considérés comme des nourritures semi solides.
- Des soupes claires, des bouillons et des bouillies claires sont classés dans la catégorie des liquides et non dans celle des nourritures solides, semi solides, ou des aliments mous.

#### **Q.653 : NOMBRE DE FOIS QUE L'ENFANT A CONSOMMÉ DES ALIMENTS SOLIDES, SEMI SOLIDES OU MOUS.**

À cette question, nous cherchons à connaître le nombre total de fois qu'un enfant a consommé des aliments solides, semi solides ou mous le jour ayant précédé l'interview. Comptez à part les goûters donnés à l'enfant entre les repas normaux. Si le nombre est de 7 ou plus, inscrivez '7' dans la case.

*Exemple* : L'enquêtée déclare que son enfant a été allaité 8 fois durant le jour précédant l'interview et qu'il a mangé de la bouillie le matin et le soir. L'enfant a aussi mangé une banane en purée pendant l'après-midi. Enregistrez '3' à Q.653 puisque l'enfant a mangé des aliments solides/semi solides/et mous 3 fois le jour ayant précédé l'interview. Le nombre de fois que l'enfant a été allaité n'est pas compté dans la réponse à Q. 653 parce que le lait maternel n'est pas un aliment solide, semi solide ou mou.

#### **Q. 654 : SE DÉBARRASSER DES SELLES DE L'ENFANT**

L'évacuation correcte des selles est associée à des risques plus faibles de propagation des maladies diarrhéiques. On demande aux mères quels moyens ont été utilisés pour se débarrasser des selles de leur enfant le plus jeune. Si les selles sont dans des couches, n'enregistrez pas « couches » dans AUTRE, mais enregistrez où on se débarrasse des selles. Il se peut que l'on se débarrasse des couches et des selles ensemble, ou que l'on se débarrasse des selles dans un endroit (par exemple, les toilettes) et des couches ailleurs (par exemple, à la poubelle). Enregistrez l'endroit où l'on se débarrasse des selles.

### **H. Section 7 : Mariage et activité sexuelle**

#### **Q. 701-703: FILTRES POUR L'ETAT MATRIMONIAL**

##### **Q. 704 : OÙ VIT LE MARI**

À une femme qui est actuellement mariée, demandez si son mari vit réellement avec elle ou s'il vit ailleurs. Si le mari de la femme vit habituellement avec elle, mais s'il est seulement absent temporairement, enregistrez « VIT AVEC ELLE ».

##### **Q. 705 : NOM DU MARI ET NUMÉRO DE LIGNE**

Inscrivez le nom et le numéro de ligne du mari basés sur les informations enregistrées dans les colonnes 1 et 2 du Tableau de Ménage. Si le mari n'est pas listé en tant que membre du ménage, enregistrez '00' dans les cases.

##### **Q. 706 : AUTRES COÉPOUSES**

Nous voulons savoir si le mari de l'enquêtée a d'autres épouses. Si la réponse est « oui », enregistrez le code 1, si la réponse est « non », enregistrez le code 2 et passez à la question 702.

##### **Q. 707 : NOMBRE DE COÉPOUSES**

À Q.707, le nombre total d'épouses doit comprendre l'enquêtée elle-même plus les autres épouses.

##### **Q. 708 : RANG**

À cette questions, nous cherchons à connaître le rang d'épouse de l'enquêtée parmi les autres épouses actuelles du mari : 01 si la femme est la première épouse, 02 si elle est la deuxième, etc.

##### **Q. 709 : MARIAGES MULTIPLES**

Comme c'était le cas à Q.701, on s'intéresse ici au nombre de fois que la femme enquêtée était mariée. Par conséquent, si une femme était mariée, puis est devenue veuve ou a divorcé et qu'elle est maintenant mariée, il faut enregistrer « PLUS D'UNE FOIS ». Si une femme n'est pas actuellement mariée mais qu'elle a été mariée précédemment deux ou trois fois, enregistrez « PLUS D'UNE FOIS ». Si elle ne s'est mariée qu'une seule fois, encerclez le Code '1' correspondant 'SEULEMENT UNE FOIS'.

### **Q. 710 : DATE À LAQUELLE L'ENQUÊTÉE A VÉCU POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UN MARI**

Ici nous voulons connaître deux choses. Premièrement, vérifiez la question Q.709 et cochez la case appropriée au-dessus de la question. Ensuite, lisez la question sous la case cochée et enregistrez la réponse telle qu'elle est donnée par l'enquêtée.

Nous voulons connaître le mois et l'année où la femme a commencé à vivre avec son premier mari. Si elle n'arrive pas à se rappeler la date, vous devrez insister. Les dates enregistrées dans le Tableau de l'Historique des Naissances peuvent vous aider. Par exemple, vous pouvez vérifier la date de naissance du premier enfant et lui demander combien de mois ou d'années avant (ou après) la naissance de son premier enfant elle a commencé à vivre avec son (premier) mari.

Notez que l'on s'intéresse ici à la date de départ du premier mariage, et non à la date des premiers rapports sexuels ou de la première naissance. Si l'enquêtée répond en années (par exemple, « il y a deux ans »), insistez pour trouver le mois

Notez aussi que vous enregistrerez le mois et l'année à Q.710. Si l'un de ces deux éléments n'est pas connu, vous encerclez le code « NE SAIT PAS » pour celui qui n'est pas connu ('98' pour 'ne connaît pas le MOIS et '9998' pour ne connaît pas l'ANNÉE).

### **Q. 711 : ÂGE AUQUEL L'ENQUÊTÉE A COMMENCÉ À VIVRE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC SON MARI**

Si, après avoir demandé la date à laquelle la femme a commencé à vivre avec son premier mari, (Q. 710), vous ne pouvez obtenir l'année, demandez-lui quel âge elle avait quand elle a commencé à vivre avec lui. Comme toutes les questions concernant l'âge, insistez si l'enquêtée ne sait pas. Utilisez des informations sur des événements pour lesquels vous disposez déjà d'informations ; Par exemple, demandez-lui quel âge elle avait quand son premier enfant est né, et ensuite combien de temps avant ou après avoir donné naissance elle a commencé à vivre avec son premier mari.

Notez qu'encercler '9998' pour « NE SAIT PAS » est accepté comme une réponse valide à Q. 710. Cependant, si vous n'avez pas pu obtenir une réponse numérique pour 'ANNÉE' à Q. 710, vous devrez fournir un 'ÂGE' à Q. 711.

### **Q. 711A : LIEN DE PARENTÉ AVEC LE PREMIER MARI**

Ici nous voulons connaître le lien de parenté qu'à la personne interviewée avec son mari. Premièrement, vérifiez la question Q.709 et cochez la case appropriée au-dessus de la question. Ensuite, lisez la question sous la case cochée et enregistrez la réponse telle qu'elle est donnée par l'enquêtée.

### **Questions 711B-711C : CHOIX DU MARI**

Ici on s'intéresse de savoir si la femme enquêtée avait elle-même choisi son mari (Q711B). Si quelqu'un d'autre avait choisi son mari, est qu'elle était d'accord pour se marier avec cet homme. Vérifiez la question Q.709 et cochez la case appropriée au-dessus de la question. Ensuite, lisez la question sous la case cochée et enregistrez la réponse telle qu'elle est donnée par l'enquêtée.

### **Questions 711D-711G : DIVORCE ET SES RAISONS**

Ici on s'intéresse de savoir comment s'était terminé le mariage. Si par divorce, on pose la question Q711G pour en connaître les raisons. Enregistrez la réponse telle qu'elle est donnée par l'enquêtée.

### **Q. 712 : SE TROUVER EN PRIVÉ**

Les questions qui suivent sont des questions confidentielles qui exigent que vous vous trouviez complètement en privé avant de commencer à les poser.

### **Questions 713-731 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

L'objectif de ces questions concernant l'activité sexuelle est de déterminer le moment où l'enquêtée s'est trouvée exposée au risque de conception, puisque les niveaux de fécondité sont directement associés à la fréquence des rapports sexuels. j

Ces questions risquent d'être gênantes pour certaines femmes, il faut donc les poser d'une façon naturelle. Il arrive fréquemment que les gens gênés expriment leur embarras en riant. Si vous riez aussi ou si vous-mêmes, vous vous montrez embarrassée, la femme pensera que les questions ne sont pas sérieuses. Faites tout votre possible pour garder une attitude sérieuse.

### **Q. 713 : ÂGE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL**

Lisez entièrement la question à l'enquêtée et insistez sur le caractère confidentiel de ses réponses. Si l'enquêtée déclare qu'elle ne sait pas quel âge elle avait quand elle a eu ses premiers rapports sexuels, insistez en essayant de relier cet âge à l'âge qu'elle avait quand elle s'est mariée pour la première fois ou à l'âge de sa première naissance.

Vérifiez pour être certaine que l'âge aux premiers rapports sexuels et l'âge à la première naissance (calculé en soustrayant la date de naissance de la femme de la date de naissance du premier enfant de la femme) sont cohérents. L'âge aux premiers rapports sexuels ne doit pas se situer plus tard que l'âge à la première naissance. Si l'enquêtée a déclaré un âge aux premiers rapports sexuels (Q. 712) plus vieux que l'âge à la première naissance, cela signifie que soit l'âge de la première naissance est incorrect, soit l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels est inexact. Vérifiez pour établir quel âge est incorrect et rectifiez-le.

Si la femme n'a jamais eu de rapports sexuels, encerclez le code '00' et passez à Q.731.

### **Q. 715 : MOMENT AUQUEL ONT EU LIEU LES DERNIERS RAPPORTS SEXUELS**

La question 714 porte sur le dernier ou plus récent mari de l'enquêtée. Inscrivez la réponse de l'enquêtée dans l'espace prévu selon l'unité que la femme utilise. La ligne « IL Y A DES ANNÉES » doit être utilisée seulement si les derniers rapports sexuels ont eu lieu il y a, au moins, un an. En d'autres termes, il ne pourra jamais y avoir une réponse '00' « ANNÉE ».

*Exemple* : Si l'enquêtée dit « Il y a trois semaines », encerclez '2' et inscrivez '03' dans les cases à côté de « IL Y A .....SEMAINES ». Si elle dit « il y a quatre jours », encerclez '1' et inscrivez '04' à côté « IL Y A ....JOURS »

S'il vous semble que la femme arrondit sa réponse, insistez pour obtenir une réponse exacte. Par exemple, si elle dit : « il y a environ une semaine », demandez : « Est-ce que vous vous rappelez du jour? », Est-ce que c'était avant ou après la fin de semaine ? »

Dans certains cas, vous devrez convertir la réponse.

*Exemple* : si l'enquêtée dit : « La nuit dernière », encerclez '1' et inscrivez '00' dans les cases de la ligne « IL Y A ...DES JOURS » Si elle n'a pas repris les rapports sexuels depuis sa dernière

naissance, vérifiez Q. 215 pour le mois et l'année de naissance de son dernier enfant et demandez depuis combien de temps avant la naissance de cet enfant elle a eu les derniers rapports sexuels.

Si l'enquêtée a eu des rapports sexuels au cours de l'année passée, continuez avec Q. 716. Si 12 mois ou plus se sont écoulés depuis la dernière fois qu'elle a eu ses derniers rapports sexuels, passez à Q. 727.

## **I. Section 8 : Préférences en matière de fécondité**

Cette section recueille des informations sur le désir d'enfants supplémentaires, l'intervalle souhaité entre naissances, l'attitude concernant la planification familiale et la taille de la famille ainsi que sur les grossesses non désirées.

### **Q. 802 : FILTRE POUR LA GROSSESSE**

#### **Questions 803 et 804 : PRÉFÉRENCE POUR DES ENFANTS SUPPLÉMENTAIRES**

Si l'enquêtée est actuellement enceinte, posez Q. 803. Notez que nous voulons nous assurer que les femmes enceintes ne pensent pas que nous leur demandons si elles veulent l'enfant qu'elles attendent. Pour cette raison, nous commençons cette questions en disant « Maintenant, je voudrais vous poser des questions sur l'avenir »

Si l'enquêtée n'est pas enceinte ou pas sûre de l'être, posez Q. 804. Notez que la formulation de la question varie selon que la femme a déjà ou non des enfants. Si l'enquêtée n'est pas enceinte et n'a pas d'enfant vivant (vérifiez Q. 216), posez la question de la manière suivante : « Voudriez-vous avoir un enfant ou préféreriez-vous ne pas avoir d'enfant ? » si elle a un ou plusieurs enfants, vous demanderez plutôt, « Voudriez-vous avoir un autre enfant ou préféreriez-vous ne plus avoir d'enfant? »

### **Q. 805 : TEMPS D'ATTENTE**

La question 805 doit être posée à toutes les femmes qui ont déclaré qu'elles souhaitaient avoir un autre enfant. Tout d'abord, vérifiez Q. 226 pour voir si la femme est enceinte et cochez la case appropriée. Si elle n'est pas enceinte ou pas sûre, posez Q.805a) « Combien de temps voudriez-vous attendre à partir de maintenant avant la naissance (d'un/d'un autre) enfant ? » Si elle est enceinte, formulez la question différemment et posez Q.805b) : « Après la naissance de l'enfant que vous attendez, combien de temps voudriez-vous attendre avant la naissance d'un autre enfant ».

Notez que la réponse peut être donnée en mois ou en année. Encerchez '1' si la réponse est donnée en mois ou '2' si elle est donnée en année et enregistrez la réponse dans les cases appropriées. Si l'enquêtée déclare qu'elle souhaiterait un enfant immédiatement, enregistrez « BIENTÔT/MAINTENANT » (code 993). Si l'enquêtée déclare qu'elle ne peut pas tomber enceinte, enregistrez «DIT QU'ELLE NE PEUT PAS TOMBER ENCEINTE » (code 994). Si la femme vous dit qu'elle souhaiterait attendre d'être mariée pour avoir un enfant, enregistrez « APRÈS MARIAGE » (code 995). Si la femme vous donne une réponse différente, encerchez '996' et inscrivez sa réponse dans l'espace prévu à côté de la catégorie « AUTRE ».

### **Q.806 : FILTRE POUR GROSSESSE**

### **Q.807 : FILTRE POUR L'UTILISATION D'UNE MÉTHODE**

### **Q.808 : FILTRE POUR TEMPS D'ATTENTE**

### **Q.809 : FILTRE POUR TEMPS DEPUIS DERNIERS RAPPORTS SEXUELS**

## **Q.810 : RAISON DE NON UTILISATION D'UNE MÉTHODE POUR PRÉVENIR UNE GROSSESSE**

Vérifiez la réponse de l'enquêtée à Q. 804, comme il se doit. Si elle dit qu'elle veut un/un autre enfant (Code '1' est encerclé), cochez la case à gauche et posez la question sous cette case. Si elle ne veut pas/plus d'enfant (Code '2' encerclé), cochez la case à droite et posez la question sous cette case.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles une femme n'utilise pas une méthode contraceptive, écoutez donc bien la réponse de l'enquêtée. Enregistrez toutes les réponses mentionnées. Les définitions suivantes peuvent vous aider à décider du ou des codes à cocher :

Encercler « RAPPORTS SEXUELS PEU FRÉQUENTS » si l'enquêtée déclare que, sur le plan sexuel, elle n'est pas suffisamment active pour utiliser une méthode contraceptive. « PAS DE RAPPORTS SEXUELS » sera approprié dans le cas où une enquêtée déclare qu'elle n'est pas du tout active sur le plan sexuel.

'MÉNOPAUSE' signifie qu'une femme n'a plus ses règles et que, par conséquent, elle ne peut plus tomber enceinte et « L'HYSTÉRECTOMIE » est une opération qui consiste en l'ablation de l'utérus.

Le code « NE PEUT PAS TOMBER ENCEINTE » s'applique à une femme qui pense qu'elle ne peut pas tomber enceinte pour des raisons autre que la ménopause ou une hystérectomie.

Le code « PAS DE RÉGLÉS DEPUIS DERNIÈRE NAISSANCE » concerne les femmes qui déclarent que leurs règles ne sont pas revenues depuis leur dernière naissance.

« C'EST DIEU QUI DÉCIDE/FATALISTE » signifie que, pour l'enquêtée la grossesse est prédéterminée, ou que ce n'est pas de son ressort ou encore qu'elle n'a aucun contrôle sur ce phénomène.

« ENQUÊTÉE OPPOSÉE » signifie que l'enquêtée elle-même n'approuve pas la planification familiale. Si son mari est opposé à la planification familiale, encercler le code « MARI OPPOSÉ ». Si l'enquêtée dit qu'elle n'utilise pas de méthode de planification familiale parce que d'autres personnes autres que son mari lui ont dit qu'ils étaient opposés à ce qu'elle utilise une méthode, encercler le code « AUTRES OPPOSÉS ».

« INTERDITS RELIGIEUX » signifie que l'enquêtée pense que sa religion ne lui permet pas d'utiliser des méthodes de planification familiale.

« EFFETS SECONDAIRES/PROBLÈMES DE SANTÉ ». Les effets secondaires sont des conséquences indésirables liées à l'utilisation d'une méthode mais qui n'ont pas d'effets néfastes sur la santé de l'utilisatrice. Par exemple, la pilule peut avoir pour effets secondaires des saignements. Par contre, le code « PROBLÈMES DE SANTÉ' concernent, les conséquences d'utilisation d'une méthode qui selon l'enquêtée peuvent affecter 'la santé. Par exemple, une enquêtée peut avoir entendu dire que la pilule pouvait donner le cancer.

« PAS PRATIQUE À UTILISER » s'applique aux cas où la méthode contraceptive est gênante à utiliser, comme, par exemple, salissante. Ne confondez pas. On parle ici de « Pas pratique à utiliser » et non pas « Pas pratique à obtenir ». D'ailleurs, Il existe une catégorie séparée « PAS ACCESSIBLE/TROP LOIN » pour les femmes qui ont des problèmes d'accès aux méthodes.

Si la raison principale de la femme ne figure pas sur la liste des réponses, inscrivez sa réponse sur la ligne « AUTRE » et encercler 'X.' Si la femme ne sait pas pourquoi elle n'utilise pas de méthode contraceptive, enregistrez « NE SAIT PAS ».

### **Q.811 : FILTRE POUR L'UTILISATION D'UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE**

### **Q.812 : INTENTION D'UTILISER UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE DANS LE FUTUR**

Cette question est destinée à toutes les femmes qui n'utilisent pas actuellement une méthode contraceptive et à celles à qui la question sur la contraception actuelle n'a pas été posée parce qu'elles étaient enceintes au moment de l'interview. Le but de cette question est de savoir si l'enquêtée a l'intention d'utiliser une méthode de planification familiale à un moment quelconque dans le futur.

### **Q.813 : NOMBRE PRÉFÉRÉ D'ENFANTS**

Vérifiez Q.216 pour voir si la femme a des enfants en vie. Cochez la case à droite si elle n'a pas d'enfant vivant ou la case à gauche si elle a, au moins, un enfant en vie. Posez la question qui se trouve en-dessous de la case marquée.

Si elle a, au moins, un enfant en vie, on lui demande si elle pouvait revenir à l'époque où elle n'avait pas d'enfants et où elle pouvait choisir le nombre d'enfants qu'elle voulait, combien elle aurait souhaité exactement en avoir. On ne lui demande pas combien d'enfants elle souhaiterait avoir à son âge actuel (maintenant), mais plutôt, combien elle aurait souhaité en avoir dans toute sa vie (y compris le futur).

Si elle vous donne un chiffre, enregistrez-le dans les cases « NOMBRE », puis continuez par Q.814. Si la femme donne une réponse non-numérique, comme par exemple « Cela dépend de Dieu », insistez pour obtenir un nombre. Si après avoir insisté, l'enquêtée ne vous donne toujours pas un nombre, écrivez ses propres mots sur la ligne « AUTRE » et passez à Q. 815.

### **Q. 814 : RÉPARTITION PRÉFÉRÉE DES ENFANTS SELON LE SEXE**

La question est posée aux femmes qui ont donné une réponse numérique à Q.813. Enregistrez le nombre préféré de garçons et de filles dans les cases prévues respectivement sous « GARÇONS' » et « FILLES ». Si la femme déclare que le sexe de l'enfant n'est pas important pour elle, écrivez le nombre dans les cases sous « N'IMPORTE ». Si elle vous donne une autre réponse, encerclez '96' pour « AUTRE » et écrivez exactement sa réponse dans l'espace prévu.

*Exemple :* Si à Q. 813, une enquêtée vous dit qu'elle souhaiterait six enfants et qu'à Q. 814 elle vous dit qu'elle souhaiterait deux garçons et deux filles et deux autres enfants quel que soit le sexe, vous enregistrerez '02,' '02,' '02.'

Si une enquêtée vous dit qu'elle souhaiterait deux enfants ('02' à Q. 813) et qu'elle voudrait deux garçons, vous enregistrerez '02,' '00,' '00' à Q. 814.

Si elle vous dit qu'elle voudrait avoir trois enfants et qu'au moins l'un d'entre eux soit un garçon, enregistrez, '01,' '00,' '02,' puisque peu lui importe le sexe des deux autres enfants.

Notez enfin que si la femme vous donne une réponse numérique à cette question, la somme de ces nombres que vous avez inscrit dans les trois cases doit être égale au nombre total à Q. 813. Vous devez vérifier avec l'enquêtée si les nombres ne correspondent pas.

### **Q.815 : EXPOSITION À DES MESSAGES SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE ?**

Nous sommes intéressés ici par toute information sur la planification familiale, que ce soit un programme dont le but est d'informer sur la planification familiale, une annonce sur la planification familiale ou un discours dans lequel la planification familiale est mentionnée. Lire la question introductive et ensuite chaque ligne ; attendez la réponse de l'enquêtée et codez-la avant de passer à la ligne suivante. Il doit y avoir une réponse codée pour chaque ligne, ne laissez pas de blanc.

### **Q.816 : QUESTIONS CONCERNANT LES MESSAGES SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE**

Encerchez le code correspondant à la réponse donnée pour chaque moyen de communication par lequel la femme a entendu parler de la planification familiale. Il ne faut rien suggérer à la femme interviewée. Vous remarquerez qu'il existe six catégories de réponses et chacune a deux réponses possibles "Oui" ou « non ». Si elle a entendu parler d'une méthode contraceptive par radio encerchez le code pour "1" pour la question Q.816(a). Si elle n'a jamais entendu parler d'une méthode contraceptive par la radio, encerchez "2" pour "Non" à Q.816(a) et ainsi de suite pour chacune de ces catégories indépendamment de l'autre.

### **Questions 817 et 818 : FILTRE POUR ÉTAT MATRIMONIAL ET UTILISATION D'UNE MÉTHODE DE PLANIFICATION FAMILIALE**

La question 817 a pour but d'identifier les femmes qui sont actuellement mariées. Vérifiez Q.701, cochez la case appropriée et suivez les instructions. Pour les femmes qui sont mariées, vous poserez Q.818 en vérifiant Q.303. Si l'enquêtée utilise actuellement une méthode contraceptive, posez Q.819. Si, par contre, elle n'utilise pas actuellement une méthode contraceptive (c'est-à-dire qu'elle a répondu 'NON' à Q.303), passez à Q.820. Si Q.303 n'a pas été posée, passez à Q.822

### **Q.819 : DÉCISION D'UTILISER LA CONTRACEPTION**

En posant cette question, nous cherchons à savoir si la femme a été impliquée dans la prise de décision d'utiliser la contraception, ce qui signifierait que la femme exerce son droit de contrôle et décide par conséquent de sa vie reproductive. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. La question 819 n'est posée qu'aux femmes mariées qui utilisent actuellement une méthode contraceptive. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse Si l'enquêtée dit que c'est quelqu'un d'autre que son mari ou qu'elle-même qui a pris la décision, comme un médecin ou une infirmière, encerchez '6' et écrivez sa réponse dans l'espace prévu.

### **Q. 820 : DÉCISION DE NE PAS UTILISER DE MÉTHODE CONTRACEPTIVE**

En posant cette question, nous voulons savoir si la femme a participé à la prise de décision de ne pas utiliser la contraception, ce qui indiquerait que la femme a exercé son droit de contrôle sur sa santé reproductive. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. Q. 820 est seulement posée aux femmes mariées qui n'utilisent pas actuellement la contraception. Si l'enquêtée déclare que quelqu'un d'autre que son mari, comme un médecin ou une infirmière, a pris la décision, encerchez '6' et écrivez sa réponse dans l'espace prévu.

### **Q.822 : PRÉFÉRENCES DU MARI ET DE LA FEMME CONCERNANT LE NOMBRE D'ENFANTS**

En posant cette question, nous cherchons à connaître l'opinion de la femme sur les préférences de son mari comparées aux siennes. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse.

## **J. Section 9 : Caractéristiques du conjoint et travail de la femme**

### **Q.901 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL**

### **Q.902 : ÂGE DU MARI**

Si vous avez des difficultés à obtenir l'âge du mari, insistez en utilisant les méthodes décrites aux questions 105-106.

### **Questions 903 à 905 : NIVEAU D'INSTRUCTION DU MARI**

Ces questions sont identiques aux Q.107-109, qui ont été posées à la femme. Une fois encore, remarquez qu'à Q.904 il faut enregistrer le plus haut niveau atteint, mais qu'à Q.905, vous enregistrez l'année/classe la plus élevée achevée à ce niveau.

### **Questions 906 et 907 : OCCUPATION RÉCENTE**

En posant ces questions, on demande si le mari de l'enquêtée a travaillé récemment. Q.906 concerne le travail dans les 7 derniers jours. Si le mari n'a pas travaillé dans les 7 derniers jours ou si l'enquêtée ne le sait pas, posez Q.907 pour établir s'il a travaillé dans les 12 derniers mois.

### **Q. 908 : OCCUPATION ACTUELLE (OU LA PLUS RÉCENTE) DU MARI**

À Q.908, vous demandez quelle est l'occupation du mari. Par occupation, nous entendons quel genre de travail le mari exerce principalement.

Exemples : voici quelques exemples de travail : employé de bureau, secrétaire, coiffeur, chauffeur de taxi, infirmier, enseignant, avocat, vendeur, pêcheur, agriculteur, éleveur d'animaux, etc. Nous ne cherchons pas à connaître le secteur économique dans lequel le mari travaille (comme l'agriculture, les mines ou le commerce) ou même où il travaille (dans une banque, un magasin de vêtements ou un bureau du gouvernement), mais ce que nous voulons connaître, c'est quel travail il exerce.

*Exemple* : Si l'enquêté dit que son mari travaille au ministère de l'économie et des finances. Cette réponse vous apprend où il travaille mais ne vous renseigne pas sur son occupation. Vous demandez ce qu'il fait au ministère de l'économie et vous apprenez qu'il est comptable. Enregistrez « comptable ».

Écrivez la réponse de l'enquêtée exactement comme elle l'a déclarée. Si vous ne savez pas très bien comment décrire l'occupation du mari, il est préférable de donner trop de détails que pas assez.

« Ne travaille pas actuellement » n'est pas une réponse acceptable - parce vous n'arrivez à Q.908 que si l'homme a travaillé dans les 7 derniers jours ou les 12 derniers mois. S'il a travaillé dans les 12 derniers mois mais il n'est pas actuellement employé, demandez une description de son travail le plus récent. S'il a plus d'une activité, enregistrez celle qui l'occupe le plus de temps. Ne remplissez pas les deux cases à coder pour la question, car des codes numériques seront attribués ultérieurement au bureau.

### **Questions 909 à 913 : EMPLOI ET OCCUPATION**

Ces questions concernent tout travail autre que le travail domestique que l'enquêtée peut faire. Les questions 909-911 portent sur une période de référence de 7 jours avant l'interview.

La question 910 est posée parce qu'il arrive souvent que les femmes qui ont un petit commerce où elles vendent de petites choses, ou qui travaillent sur la terre de la famille ne sont pas considérées comme ayant un travail, en particulier quand elles ne sont pas payées pour ce travail. Lisez les phrases introductives de Q.910 pour que l'enquêtée comprenne bien que ce que nous entendons par « travail ».

La question 911 a pour but de déterminer si la femme travaille normalement mais si elle était absente temporairement de son travail, parce qu'elle était en congé ou pour d'autres raisons durant la période de référence des sept jours qui ont précédé l'enquête.

La question 912 ne concerne que les femmes qui ont déclaré qu'elles n'avaient pas actuellement d'emploi ou qu'elles ne travaillaient pas actuellement dans une affaire ; en posant cette question, on

cherche à savoir si les femmes ont fait un travail quelconque au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

De même qu'à Q. 908, enregistrez à Q. 913 l'occupation de l'enquêtée en utilisant exactement ses propres termes. Comme on l'a déjà signalé, il est préférable de donner trop de détails que pas assez.

#### **Q. 914 : NATURE DE L'EMPLOI**

Ici, il y a trois catégories à choisir. Prenons l'exemple d'une femme qui travaille dans un magasin. Si elle travaille dans un magasin appartenant et géré par quelqu'un qui n'est pas membre de sa famille, on considère qu'elle travaille 'POUR QUELQU'UN D'AUTRE'. Si son mari ou son père gère le magasin et qu'elle travaille pour lui, elle travaille 'POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE'. Si elle dirige le magasin avec son mari, ou si elle le dirige elle-même, elle est 'À SON COMPTE'.

#### **Q.915 : TRAVAILLE TOUTE L'ANNÉE OU UNE PARTIE DE L'ANNÉE**

On s'intéresse ici à la régularité du travail, c'est-à-dire le temps que l'enquêtée a passé à travailler. Si elle travaille toute l'année, enregistrez 'TOUTE L'ANNÉE' même si elle ne travaille qu'à temps partiel. Si son travail est saisonnier, enregistrez 'SAISONNIER/ PARTIE DE L'ANNÉE'. Si elle ne travaille qu'occasionnellement, enregistrez 'DE TEMPS EN TEMPS'.

#### **Q.916 : TYPE DE PAIEMENT**

En posant cette question, on cherche à savoir comment l'enquêtée a été payée pour son travail. Le paiement peut avoir été effectué sous deux formes : en « argent » et en « nature ». Par exemple, une femme qui vend des fruits sur le marché qui lui sont achetés par les clients gagne de l'argent pour son travail. Par contre, une femme qui reçoit une part des fruits qu'elle prend pour vendre sur le marché est considérée comme payée en "nature" pour son travail.

À la question 914, vous devrez déterminer si une femme est payée en argent seulement, en nature seulement, en argent et en nature ou si elle n'a pas été payée. Si une enquêtée est une employée de bureau et reçoit un salaire régulier, elle gagne 'DE L'ARGENT SEULEMENT'. Si elle est employée de maison et si elle reçoit de l'argent et de la nourriture en échange de son travail, elle est payée 'EN ARGENT ET EN NATURE'. Si elle est employée de maison et si elle ne reçoit pas de salaire mais qu'elle est seulement logée et nourrie, elle est payée 'EN NATURE SEULEMENT'. Si elle travaille dans la ferme de la famille et qu'elle ne reçoit aucun paiement en argent ou autres avantages, considérez, dans ce cas, qu'elle n'est 'PAS PAYÉE'.

#### **Questions 915 et 916 : FILTRES POUR ÉTAT MATRIMONIAL ET GAINS EN ARGENT**

#### **Questions 919 à 924 : CONTRÔLE, UTILISATION DES GAINS EN ARGENT DE LA FEMME ET PARTICIPATION AUX DÉCISIONS DU MÉNAGE**

Q. 919 est une question qui ne comporte qu'une seule réponse ; on veut savoir ici qui décide, habituellement, comment l'argent gagné par la femme va être utilisé. Le mot 'conjointement' s'applique au cas où l'enquêtée prend la décision en commun avec son mari (Code '3'). Si le mari décide seul, encerclez '2.' Si quelqu'un d'autre que l'enquêtée et son mari prend la décision (par ex : un autre parent), encerclez '6' pour « AUTRE » et demandez à l'enquêtée de préciser.

En posant Q. 920, on cherche à savoir quelle idée se fait l'enquêtée du montant de ses revenus par rapport à celui de son mari. Si l'enquêtée déclare que son mari ne gagne pas d'argent, encerclez le Code '4' et passez à Q. 922.

La question 921 est similaire à Q. 919 sauf que l'on veut savoir ici si l'enquêtée est impliquée dans la décision d'utilisation de l'argent gagné par le mari. Cette question ne comporte également qu'une seule

réponse pour savoir qui décide habituellement comment l'argent gagné par le mari va être utilisé. Les codes des réponses sont identiques à ceux décrits à Q. 919 sauf qu'il y a un code supplémentaire pour « MARI N'A PAS DE REVENUS ».

Les questions 922 à 924 concernent les rôles de la femme et du mari dans la prise de diverses décisions concernant le ménage. La prise de décision est un processus complexe et il est donc important d'insister sur qui habituellement prend la décision finale. Sélectionnez le code réponse le plus approprié après avoir écouté la réponse de l'enquêtée pour chaque type de décision. Utilisez le Code '1' pour « ENQUÊTÉE » seulement si la femme dit qu'elle décide seule principalement. Quand son mari prend seul la décision, encerclez '2.' Si elle et son mari prennent la décision ensemble, encerclez '3.' Si, par exemple, elle dit que ses beaux-parents prennent habituellement la décision concernant le point en question (par ex : les achats), encerclez alors '4' pour « QUELQU'UN D'AUTRE ».

### **Questions 925 à 930 : POSSESSION DE/DES LIEU(X) D'HABITATION ET/OU DE TERRE**

Il semble de plus en plus évident que la possession de biens par les femmes a des conséquences positives sur leur pouvoir d'action ainsi que dans des domaines tels que la nutrition, la santé ou même la scolarisation des enfants. Aux questions, 925 à 928, « posséder » signifie que le lieu d'habitation ou la terre est légalement au nom de la femme ou, dans le cas où il n'y a pas d'enregistrement légal du bien, le lieu d'habitation ou la terre est reconnu comme étant sa possession et ne peut être vendue sans sa signature ou quelque chose d'équivalent.

À Q. 925, on cherche à savoir si l'enquêtée possède un lieu d'habitation soit seule, soit conjointement avec quelqu'un d'autre. À cette question, " lieu d'habitation " inclut tous les types d'appartements, de duplex et de maisons qui sont individuelles ou semi individuelles etc. Si l'enquêtée possède un lieu d'habitation, (soit celui dans laquelle vous trouvez au moment de l'interview, soit un autre lieu d'habitation), et qu'elle en est l'unique propriétaire (elle n'en partage la propriété avec personne), enregistrez « SEULE ». Si elle ne possède pas de lieu d'habitation seule mais qu'elle en possède un conjointement avec quelqu'un, enregistrez « CONJOINTEMENT ». Si elle possède un lieu d'habitation seule et un autre conjointement avec quelqu'un d'autre, enregistrez « SEULE ET CONJOINTEMENT ». Si elle ne possède pas de lieu d'habitation, que ce soit seule ou conjointement, enregistrez « N'EN POSSÈDE PAS ».

Note : Peu importe que le lieu d'habitation ait été acheté à l'aide d'un emprunt et que l'emprunt ne soit pas encore remboursé ; tant que le nom de l'enquêtée figure sur les documents de propriété comme étant propriétaire ou, dans le cas où il n'y a pas de document, si l'enquêtée pense qu'elle est propriétaire, seule ou avec quelqu'un d'autre, enregistrez en suivant les explications données ci-dessus.

Aux questions 926 et 927, on demande à l'enquêtée si elle possède un titre de propriété pour un lieu d'habitation qu'elle possède et si son nom figure sur ce document. Elle n'a pas besoin de vous montrer ce titre de propriété. Si elle est en possession d'un titre de propriété pour le lieu d'habitation, enregistrez OUI à Q. 926. Si elle dit que son nom figure sur le titre de propriété pour le lieu d'habitation, enregistrez OUI à Q.927.

À la question 928, on demande si l'enquêtée possède de la terre agricole ou non agricole, soit seule, soit conjointement avec quelqu'un d'autre. La terre non agricole concerne ici de la terre en milieu rural qui n'est pas utilisée pour de l'agriculture et également la plupart des terres en milieu urbain. À cette question, on ne s'intéresse pas à la taille, la qualité ou à l'usage de la terre ; la question concerne seulement sa propriété, quel qu'en soit le type ou la taille de la terre. Pour enregistrer la réponse, procédez comme à Q. 925.

Note : on ne peut pas considérer que l'enquêtée est propriétaire de terres de la communauté, même si elle en fait partie.

Les questions 929 et 930 sont identiques aux questions 926 et 927, sauf qu'elles se réfèrent au titre de propriété pour des terres que l'enquêtée possède.

### **Q. 931 : PRÉSENCE D'AUTRES PERSONNES**

Ce n'est pas une question à poser aux enquêtées mais plutôt une question à laquelle vous répondrez vous-même. Regardez juste autour de vous pour voir si d'autres personnes se trouvent à une distance suffisante pour écouter l'interview. Si une contrôleuse observe l'interview, n'oubliez pas de l'inclure comme un autre homme présent ou une autre femme présente. Ne laissez aucun blanc sur la ligne.

### **Q. 932 : OPINIONS ENVERS LE FAIT DE BATTRE SA FEMME**

Lisez la question introductive, puis chaque cas séparément. Attendez la réponse de l'enquêtée avant de passer au cas suivant. Si l'enquêtée ne comprend pas la question, vous devez la lire de nouveau. Lisez bien chaque situation de manière claire. Il peut arriver parfois que des enquêtées ne comprennent pas bien la question et pensent que vous les interrogez sur leur propre expérience. Cette question concerne l'opinion de l'enquêtée et non ses relations avec son mari. Assurez-vous que l'enquêtée a bien compris la question avant d'accepter une réponse.

### **K. Section 10 : VIH/SIDA**

Le sida est une maladie causée par le VIH, un virus qui affaiblit le système immunitaire, provoquant ainsi des infections secondaires, comme la pneumonie, qui conduisent au décès du malade. La maladie se transmet par voie sexuelle ou au contact du sang contaminé. Cette section est constituée d'une série de questions portant sur la connaissance du VIH/sida, sur le comportement face à la maladie ainsi que sur d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Les enquêtées peuvent dire qu'elles ne veulent pas parler de ces sujets. Il faudrait les expliquer que les informations recueillis vont aider les gestionnaires de programme et les décideurs à planifier des programmes plus efficaces en matière de prévention de l'infection au VIH.

### **Q.1001 : A ENTENDU PARLER DU VIH ou du SIDA**

Cette question nous permet de savoir si une enquêtée a déjà entendu parler ou non du VIH ou du sida. S'il existe un terme local pour le VIH ou le sida, utilisez-le en plus des mots « VIH ou sida ».

### **QUESTIONS 1002 à 1006 : CONNAISSANCE DES MOYENS POUR ÉVITER/RÉDUIRE LES RISQUES DE CONTRACTER LE VIH ET CONCEPTIONS LOCALES ERRONÉES SUR LE VIH**

Il y a deux types de questions aux questions 1002 à 1006. Les questions 1002 et 1004 sont posées pour déterminer si les personnes connaissent les comportements encouragés par les programmes de santé publics pour réduire le risque de contracter le VIH : être fidèle à un seul partenaire et utiliser des préservatifs.

Les questions 1003, 1005 et 1006 sont posées pour savoir combien de personnes possèdent des informations incorrectes sur la transmission du VIH.

### **Q.1007 : PERSONNE PARAISSANT EN BONNE SANTÉ ET AYANT CONTRACTÉ NÉANMOINS LE VIH**

Enregistrez le code correspondant à la réponse donnée. Si la répondante n'arrive pas répondre par 'Oui' ou par 'Non', Enregistrez '8' pour 'NSP'. Ne bousculez pas la répondante et ne lui indiquez en aucun cas la 'bonne' réponse.

### **Q.1008 : TRANSMISSION DE LA MÈRE À L'ENFANT**

On demande à l'enquêtée si une mère infectée par le VIH peut transmettre le virus à son enfant de trois manières : pendant qu'elle est enceinte, durant l'accouchement ou pendant qu'elle allaite l'enfant. Posez la question pour une voie de transmission à la fois et faites attention à bien cocher la réponse à côté de chacune des possibilités de transmission à propos de laquelle vous posez la question.

#### **Q.1009 : FILTRE POUR LA CONNAISSANCE D'UNE VOIE DE TRANSMISSION MÈRE-ENFANT**

#### **Q.1010 : MÉDICAMENT QUI RÉDUIT LE RISQUE DE TRANSMISSION MÈRE-ENFANT**

Cette question n'est posée qu'aux enquêtées qui connaissent, au moins, une voie de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Demandez à l'enquêtée si elle connaît des « médicaments spéciaux » qui peuvent réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Dans de nombreux cas, les enquêtées sauront que ces médicaments existent mais elles n'en connaîtront pas les noms. À cette question, « spécial » fait référence à des médicaments de pays occidentaux ou modernes.

#### **QUESTIONS 1011 et 1012 : FILTRES POUR LA DERNIÈRE NAISSANCE DEPUIS JANVIER 2017 ET DES SOINS PRÉNATALS**

#### **Q.1013 : ÊTRE EN PRIVÉ**

Les questions qui suivent sont hautement confidentielles. Assurez-vous que vous vous trouvez en privé avec l'enquêtée avant de commencer à lui poser ces questions.

#### **Q. 1014 : COMPOSANTS DES SOINS PRÉNATALS**

Nous voulons savoir si l'enquêtée a reçu des informations sur chacun des sujets listés au cours de l'une de ses visites prénatales. Peu importe que l'un de ces sujets ait été discuté une ou plusieurs fois ou qu'il ait été discuté au cours d'une visite seulement ou plus fréquemment. Demandez pour chaque sujet et enregistrez la réponse avant de passer au sujet suivant. En ce qui concerne le troisième sujet, nous voulons savoir si un prestataire de santé a parlé à la femme d'effectuer un test du VIH ; Nous ne demandons pas si elle a, ou non, effectué un test du VIH. Cette question lui sera posée plus tard.

#### **Questions 1015 et 1016 : TEST DU VIH AU COURS DES VISITES PRÉNATALES**

À la question 1015, nous demandons tout d'abord si on a déjà proposé à l'enquêtée d'effectuer un test du VIH au cours d'une visite prénatale, c'est-à-dire, si quelqu'un lui a demandé si elle voulait faire un test. On a pu le lui demander au cours d'une des visites prénatales pour la grossesse précédente. Ensuite, à Q. 1016, nous lui demandons si elle a effectué un test de détection du VIH au cours d'une visite prénatale pour cette grossesse. Nous ne voulons pas connaître le résultat de ce test mais simplement si elle a effectué ou non le test. Notez que vous devrez poser Q.1016 même si la réponse à Q.1015 est « NON ».

#### **Q.1017 : OÙ LE TEST A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ ?**

Demandez à l'enquêtée où le test du VIH a été effectué. Enregistrez sa réponse. Inscrivez le nom de la source/endroit dans l'espace prévu si l'enquêtée ne sait pas s'il s'agit du secteur public ou privé. Dites-le au chef d'équipe qui essaiera d'identifier le type de source/endroit.

#### **Q. 1018 : A ÉTÉ INFORMÉE DU RÉSULTAT DU TEST**

Demandez à l'enquêtée si elle connaît le résultat du test du VIH. Il arrive parfois que les gens effectuent le test du VIH et qu'ils ne soient pas informés du résultat, ou qu'ils n'aillent pas chercher le résultat.

Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement savoir si elle le connaît.

#### **Q.1019 : CONSEILS APRÈS LE TEST**

Les conseils sont un élément qui fait partie intégrante du test du VIH. Les conseils doivent être fournis, peu importe que le test ait été positif ou négatif. Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne demandons pas le résultat du test. Cette question est posée pour déterminer si l'enquêtée a reçu ou non des conseils après le test

#### **Q.1020 : FILTRE POUR LA DERNIÈRE NAISSANCE**

##### **Questions 1021-1023 : TEST POUR LE VIH AVANT L'ACCOUCHEMENT**

À la question 1021, ce qui nous intéresse particulièrement c'est de savoir si on a proposé à l'enquêtée un test du VIH entre le moment où elle est arrivée pour accoucher et avant que l'enfant soit né.

Quand vous posez les questions 1022 et 1023, faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement si elle a été ou non testée et si elle a eu connaissance ou non du résultat du test.

#### **Q.1024 : FILTRE POUR TEST DU VIH AU COURS D'UNE VISITE PRÉNATALE**

##### **Q.1025 : TESTÉE DEPUIS LE TEST EFFECTUÉ AU COURS DES SOINS PRÉNATALS**

Aux femmes qui ont effectué un test du VIH au cours d'une visite prénatale, nous leur demandons si elles ont effectué un autre test du VIH depuis celui qu'elles ont fait durant leur grossesse.

##### **Q.1026 : IL Y A COMBIEN DE MOIS QU'A ÉTÉ EFFECTUÉ LE TEST DU VIH LE PLUS RÉCENT**

Si l'enquêtée sait qu'elle a été testée mais qu'elle ne se souvient plus quand le test a eu lieu, insistez pour obtenir une estimation du nombre de mois écoulés depuis le test du VIH le plus récent.

#### **Q.1027 : A DÉJÀ EFFECTUÉ UN TEST DU VIH**

Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement si elle a été, ou non, déjà testée.

#### **Q.1028 : QUAND LE TEST DU VIH LE PLUS RÉCENT A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ**

Demandez à l'enquêtée quand a eu lieu son dernier test du VIH. Si l'enquêtée sait qu'elle a été testée mais qu'elle ne se souvient plus quand le test a eu lieu, insistez pour obtenir une estimation du nombre de mois écoulés depuis le dernier test du VIH.

#### **Q.1029 : RÉSULTAT DU TEST**

Demandez à l'enquêtée si elle connaît le résultat du test du VIH. Il arrive parfois que les gens effectuent le test du VIH et qu'ils ne soient pas informés du résultat, ou qu'ils n'aillent pas chercher le résultat. Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test (c'est-à-dire si elle a ou non contracté le virus), mais seulement si elle en connaît, ou non, le résultat. Si l'enquêtée a été testée plus d'une fois, nous lui demandons si elle connaît le résultat du dernier test qu'elle a effectué.

#### **Q. 1030 : OÙ LE TEST A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ**

Demandez à l'enquêtée où le test du VIH a été effectué et suivez la même procédure qu'à Q.1017 quand vous enregistrez la source/endroit.

### **Questions 1031 et 1032 : CONNAÎT UN ENDROIT OÙ EFFECTUER UN TEST**

Aux enquêtées qui n'ont jamais effectué de test du VIH, nous leur demandons si elles connaissent un endroit où elles peuvent se rendre pour effectuer un test du VIH. À cette questions, vous devez insister et enregistrer tous les endroits où on peut effectuer un test du VIH que l'enquêtée connaît. Suivez les procédures déjà décrites à Q.1017 pour enregistrer la source/endroit.

### **QUESTIONS 1033 et 1034 : KITS POUR AUTOTEST DE DÉPISTAGE DU VIH**

Un autotest pour le dépistage du VIH est un moyen par lequel une personne réalise elle-même un test de diagnostic individuel rapide du VIH et prend connaissance du résultat en toute discrétion. Se tester soi-même est une nouvelle approche qui est bien acceptée, a un faible coût et qui permet à ceux qui ne peuvent recourir à d'autres formes de dépistage de réaliser un test du VIH. Les kits pour autotests de détection du VIH permettent d'accroître, de manière importante, l'accès au test du VIH dans les populations qui n'effectuent pas fréquemment de test du VIH. Aux questions, 1033 et 1034, on demande à l'enquêtée si elle a déjà entendu parler de ce type de tests et si elle en a déjà utilisé.

### **Questions 1035-1040 : STIGMATISATION ET DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH**

La stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH contribuent à créer un environnement hostile qui affecte leur qualité de vie, que ce soit en limitant leur accès à l'instruction et aux soins de santé, en réduisant le support social et en augmentant le risque de violence. En posant ces questions, on cherche à évaluer différents aspects de la discrimination et de la stigmatisation envers les personnes vivant avec le VIH.

### **Q. 1041 : PEUR DE TRANSMISSION DU VIH PAR LA SALIVE**

La peur est génératrice de réactions de stigmatisation et de discrimination à l'égard de personnes vivant avec le VIH. Le VIH ne se transmet pas par la salive. L'objectif de cette question est de savoir si l'enquêtée peut se comporter différemment envers des personnes vivant avec le VIH sur la base de craintes infondées.

### **Q.1042 : CONNAISSANCE D'AUTRES INFECTIONS QUI SE TRANSMETTENT SEXUELLEMENT**

Vérifiez Q.1001. Si l'enquêtée a entendu parler du VIH ou du sida, posez Q.1042a) pour savoir si elle connaît d'autres infections qui se transmettent pas contact sexuel. Si elle n'a pas entendu parler du VIH ou du sida, posez-lui Q.1042b) pour savoir si elle a entendu parler d'autres infections qui se transmettent par contact sexuel. On ne lui demande pas de nous dire quelles infections spécifiques qui se transmettent par contact sexuel (IST) elle connaît mais seulement si elle a entendu parler d'infections qui se transmettent pas contact sexuel.

### **Q.1043 : FILTRE POUR AVOIR DÉJÀ EU DES RAPPORTS SEXUELS**

### **Q.1044 : FILTRE POUR LA CONNAISSANCE D'IST**

### **Questions 1045 à 1047 : INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES**

Nous voulons savoir si l'enquêtée a eu une IST (Q.1045) ou des symptômes associés à la présence d'IST au cours des 12 derniers mois. Les symptômes d'IST comprennent des pertes vaginales (Q.1046) ou des plaies ou ulcères dans la zone génitale (Q.1047).

#### **Q.1048 : FILTRE POUR LES ENQUÊTÉES AYANT EU UNE INFECTION**

#### **Questions 1049-1050 : RECHERCHE DE CONSEILS OU DE TRAITEMENT POUR LES IST**

Demandez à l'enquêtée si elle a recherché des conseils ou un traitement la dernière fois qu'elle a eu une IST et/ou l'un des symptômes (Q.1044). Si l'enquêtée a recherché un traitement, demandez-lui à quel endroit ou à quels endroits elle est allée pour rechercher des conseils ou un traitement (Q.1050). Nous voulons connaître tous les endroits où elle a pu obtenir une assistance ; faites donc tout votre possible pour que l'enquêtée mentionne tous les endroits ou sources auprès desquels elle a reçu des conseils ou un traitement.

#### **Questions 1051 ET 1052 : UNE FEMME PEUT REFUSER DES RAPPORTS SEXUELS ET INSISTER POUR QU'UN PRÉSERVATIF SOIT UTILISÉ**

Les deux questions sont posées à toutes les enquêtées, qu'elles soient ou non mariées. On cherche à connaître l'opinion de l'enquêtée sur ce que devrait faire une femme mariée confrontée à certaines situations hypothétiques.

À la question 1051, on demande à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle une femme sait que son mari a une maladie qui se transmet par contact sexuel. La question 1051 a pour but de savoir si, selon l'opinion de l'enquêtée, il est justifié qu'une femme insiste pour que son mari utilise des préservatifs quand elle sait qu'il a contracté une maladie qui se transmet par contact sexuel.

À la question 1052, on demande à l'enquêtée de dire si oui ou non, une femme a le droit de refuser des rapports sexuels à son mari si elle se trouve confrontée à une autre situation imaginaire: si son mari a des rapports sexuels avec d'autres femmes.

#### **Q.1053 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL ACTUEL**

#### **Questions 1054 ET 1055 : CAPACITÉ DE PRENDRE CERTAINES DÉCISIONS AVEC SON MARI**

Les questions précédentes (Q.1051 et Q.1052) concernaient les femmes en général. Ces questions ne s'adressent maintenant qu'aux femmes mariées et elles concernent leur propre situation avec leur mari. À Q. 1054, nous demandons à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle son mari souhaiterait avoir des rapports sexuels avec elle alors qu'elle préférerait ne pas en avoir à ce moment-là. Si elle ne souhaite pas avoir de rapports sexuels avec lui à ce moment-là, peut-elle le lui dire ; son mari accepterait-il et sera-t-il d'accord pour ne pas avoir de rapports sexuels à ce moment-là ?

À Q. 1055, nous demandons à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle elle voudrait que son mari utilise un préservatif. Cette question est posée pour savoir si l'enquêtée pense qu'elle peut demander à son mari d'utiliser un préservatif si elle le souhaite.

### **L. Section 11 : Autres problèmes de santé**

#### **Q.1101 : NOMBRE D'INJECTIONS AU COURS DES 12 MOIS AYANT PRÉCÉDÉ LE JOUR DE L'INTERVIEW**

Demandez à l'enquêtée si elle a eu une injection pour n'importe quelle raison au cours des 12 mois avant le jour de l'interview. Si elle répond 'oui', posez-lui les questions suivantes pour savoir combien

d'injections elle a eu. Si le nombre d'injections est supérieur à '90' ou si elle a eu des injections quotidiennes pendant trois mois ou plus, enregistrez '90'. Dans le cas où la réponse n'est pas numérique, insistez pour obtenir une estimation. Suivez correctement les instructions de passage.

### **Q.1102 : NOMBRE D'INJECTIONS FAITES PAR UN PRESTATAIRE DE SANTÉ**

Demandez à l'enquêtée combien, parmi les injections qu'elle a eues, ont été effectuées par du personnel médical (médecin, infirmière, pharmacien, dentiste ou autre personnel médical). Si le nombre d'injection est de '90' ou si elle a eu des injections quotidiennes pendant trois mois ou plus, enregistrez '90'. Dans le cas où la réponse n'est pas numérique, insistez pour obtenir une estimation. Suivez correctement les instructions de passage.

### **Q.1103 : SERINGUE ET AIGUILLE UTILISÉES**

À la question 1103, on demande si la dernière fois que l'enquêtée a reçu une injection effectuée par du personnel de santé, la seringue et l'aiguille n'avaient jamais été utilisées (prises d'un emballage qui n'avait pas été ouvert).

### **Questions 1104 et 1105 : FUMER DES CIGARETTES OU DU TABAC**

À Q. 1104, demandez à l'enquêtée si elle fume actuellement des cigarettes. Les cigarettes peuvent être de fabrication industrielle ou bien être roulées à la main. La consommation de tabac sous d'autres formes fait l'objet des questions 1106 et 1107.

À Q. 1105 qui s'adresse aux femmes qui fument des cigarettes chaque jour, inscrivez le nombre de cigarettes que la femme fume un jour normal. Pour les nombres inférieurs à 10, pensez à inscrire dans la première case un '0'.

### **QUESTIONS 1106 et 1107 : TYPE DE TABAC**

Ces deux questions ont pour but de s'informer sur l'utilisation d'autres types de tabac (par ex : tabac à mâcher, cigares, moneija).

### **Q.1108 : PROBLÈMES POUR OBTENIR UN TRAITEMENT MÉDICAL**

À cette question, nous essayons de comprendre quels sont les obstacles qui, généralement, limitent l'accès des femmes aux soins de santé. Soyez sûre que l'enquêtée comprend bien qu'il s'agit des soins de santé pour elle-même puisque les questions précédentes portaient sur le traitement des maladies de ses enfants.

Lisez chaque raison et encerclez la réponse donnée avant de poser la question pour la raison suivante. Ne laissez aucun blanc. À cette question, la phrase 'Quand vous êtes malade' ne se réfère pas à un épisode spécifique de maladie. L'enquêtée doit dire ce qui se passerait, en tenant compte des circonstances actuelles, si elle tombait malade et avait besoin de soins médicaux ou d'un avis médical. Par conséquent, si une femme répond qu'elle n'a pas été malade, vous devez l'aider à lui faire comprendre que la question est hypothétique et qu'elle concerne des problèmes qu'elle pourrait rencontrer si elle était malade.

Quant à la première question intitulée « obtenir la permission d'y aller » signifie que la permission de quelqu'un lui est nécessaire pour qu'elle puisse recevoir les soins/traitements ou obtenir un avis médical. Peu importe qui est cette personne (père, mari, belle-mère). Encerclez '2' pour « PAS UN PROBLÈME IMPORTANT » quand elle n'a besoin de la permission de personne, ou quand elle dit qu'elle a besoin de la permission de sa belle-mère mais que cela n'a jamais été un problème. 'Obtenir l'argent nécessaire pour le traitement' comprend l'argent pour le traitement lui-même et/ou pour les

médicaments. 'Ne pas vouloir aller seule' s'applique à une situation dans laquelle la femme ne veut pas aller seule pour obtenir le traitement parce qu'elle ne veut pas ou parce qu'elle n'aime pas y aller seule.

### **Questions 1109-1110 : ASSURANCE SANTÉ**

À la question 1109, on cherche à savoir si l'enquêtée a une assurance santé qui l'aide à couvrir les coûts de santé quand elle en a besoin. L'assurance santé peut être une mutuelle ou un programme communautaire, une assurance nationale publique comme la sécurité sociale, un plan offert par l'employeur (soit celui de l'enquêtée, soit celui d'un autre membre de la famille) ou une assurance privée. Enregistrez OUI à Q. 1109 si l'enquêtée est couverte par un système d'assurance médicale et, à Q. 1110, identifiez tous les types de plans d'assurance santé qui couvrent ses dépenses en matière de santé.

### **Questions 1111-1112 / 1115-1123 : PRATIQUE DU PIERCING**

Le piercing est une pratique consistant à percer une partie du corps pour y mettre un bijou. La question 1111 concerne la pratique du piercing. On demande aux enquêtées si elles ont fait du piercing. Encercler le code '1' si la réponse est 'oui' et continuez avec la question 1112. Par contre, si l'enquêtée n'a pas fait cette pratique, vous devez aller à la question 1113.

A la question 1112, on cherche à savoir si l'enquêtée a fait le piercing dans une structure de soins. Si la réponse est oui, encercler le code '1' sinon, encercler le code '2'.

Questions 1115-1123 concernent la pratique du piercing sur toutes les filles nées vivantes entre 2014 et 2019. Vérifiez 215 : inscrivez le numéro de l'historique des naissances à 1117 et le nom et l'état de survie à 1118 pour chaque naissance en 2014-2020. Posez les questions sur toutes ces naissances. Commencez par la dernière naissance. S'il y a plus de naissances, utilisez la dernière colonne d'un/des questionnaires additionnel(s).

### **Questions 1113-1114 : PRATIQUE DE LA SCARIFICATION**

Les questions 1113 et 114 concernent la scarification. Cette pratique consiste à faire une incision pratiquée sur la peau afin d'obtenir des cicatrices en relief ou en creux constituant une marque tribale, un rite d'initiation ou répondant seulement à des fins esthétiques.

A la question 1113, si l'enquêtée répond par oui, encercler le code '1' et continuez à la question 1114. Si la réponse est non, encercler le code '2' et aller à la question 1115.

## **M. Section 12. Maladies non transmissibles pour le questionnaire femme**

### **HYPERTENSION (Q. 1200-1205)**

Les questions 1200-1205 concernent l'hypertension, que l'on appelle aussi pression artérielle élevée. L'hypertension est un problème de santé chronique dans laquelle la pression du sang contre les parois des artères est trop élevée, ce qui peut les endommager et créer des problèmes de santé. Les dommages contre les parois des artères peuvent se produire sans provoquer aucun symptôme et sans que la personne ait conscience qu'elle soit hypertendue. Une personne peut avoir de l'hypertension depuis plusieurs années sans avoir conscience de son problème.

### **Q. 1201: A DÉJÀ EU SA PRESSION ARTÉRIELLE VÉRIFIÉE**

À Q. 1201, on demande à l'enquêtée si elle a déjà eu sa pression artérielle mesurée. En général, la pression artérielle est mesurée à l'aide d'un brassard qui se place autour de la partie supérieure du bras mais on peut parfois placer le brassard autour du poignet. On gonfle le brassard avec de l'air jusqu'à ce qu'il comprime le bras et on le laisse ensuite se dégonfler lentement.

### **Q. 1202 et 1203 : HYPERTENSION**

À Q. 1202, on demande à l'enquêté si un médecin ou un autre professionnel de santé lui a déjà dit que sa tension artérielle était élevée ou qu'elle avait de l'hypertension. Dans le cas où on a déjà dit à l'enquêtée qu'elle avait une tension élevée, posez Q. 1203, et demandez-lui si un médecin ou un professionnel de santé lui avait déjà dit au cours des 12 derniers mois que sa tension artérielle était élevée ou qu'elle avait de l'hypertension.

### **Q. 1204 et 1205 : TRAITEMENT POUR L'HYPERTENSION**

À Q. 1204, on demande aux enquêtées à qui on déjà dit qu'elles avaient une tension artérielle élevée si un médecin ou autre professionnel de santé leur avait prescrit des médicaments pour leur problème. À Q. 1205, on demande aux enquêtées à qui on déjà dit qu'elles avaient une tension artérielle élevée si elles prenaient des médicaments pour leur problème – la question est posée, peu importe qu'un médecin ou un professionnel de santé ait prescrit ou non à enquêtée un traitement (la réponse à Q. 1204 peut être OUI ou NON).

### **DIABÈTES (Q. 1206-1210)**

Les questions Q. 1206-1210 concernent le diabète, qui se caractérise par un niveau de sucre trop élevé dans le sang. Le glucose (sucre) est important pour le corps car il apporte de l'énergie mais chez les personnes diabétiques, le corps ne peut pas utiliser le glucose correctement et une quantité trop importante reste dans le sang, ce qui peut provoquer de graves problèmes de santé.

Les questions Q. 1206-1210 sont semblables aux questions Q. 1201-1205 sauf qu'elles concernent un taux de sucre trop élevé dans le sang (diabète).

### **AUTRES MALADIES CHRONIQUES (Q. 1211-1222)**

Les questions Q. 1211-1222 concernent d'autres maladies chroniques et leur traitement. Les instructions de passage vous demanderont de poser la question à propos de chaque maladie chronique avant de passer à la suivante.

Maladie cardiaque – Sous le terme de maladie cardiaque, on désigne une variété de problèmes qui affectent le cœur et les vaisseaux sanguins. De nos jours, une des formes les plus courantes de maladie cardiovasculaire est causée par le rétrécissement des vaisseaux sanguins qui a pour conséquence des douleurs à la poitrine, une attaque cardiaque ou une commotion cérébrale. Les maladies cardiovasculaires peuvent aussi inclure les problèmes de santé qui affectent n'importe quelle partie du cœur, comme les muscles ou les valves. On peut prévenir ou traiter certains problèmes de santé cardiaques en menant une vie saine.

Maladies pulmonaires – Sous le terme de maladies pulmonaires, on désigne une variété de problèmes qui affectent les poumons ou la respiration. Dans cette section, nous nous intéresserons seulement aux maladies pulmonaires qui sont chroniques ou de long terme et qui ne disparaissent pas. C'est différent du rhume ou de la grippe qui sont des problèmes de santé temporaires qui peuvent affecter la respiration mais qui disparaîtront d'elles-mêmes ou à l'aide d'un traitement.

Cancer ou une tumeur – Le cancer est le nom que l'on donne à plusieurs maladies présentant la même caractéristique. Dans tous les types de cancer, certaines cellules du corps commencent à se diviser sans s'arrêter et envahissent tous les tissus du corps. Le cancer peut commencer pratiquement n'importe où dans le corps humain, qui est constitué de milliers de milliards de cellules. Normalement, les cellules croissent et se divisent pour former de nouvelles cellules au fur et à mesure des besoins du corps. Quand les cellules deviennent vieilles ou endommagées, elles meurent et de nouvelles cellules prennent leur place. Cependant, quand un cancer se développe, ce processus ne fonctionne plus. Les cellules devenant de plus en plus anormales, celles qui sont vieilles ou endommagées survivent alors qu'elles devraient

mourir et de nouvelles cellules se forment dont notre corps n'a pas besoin. Ces cellules de trop se divisent sans s'arrêter et peuvent former des grosseurs appelées tumeurs. (Definition source : U.S. Department of Health and Human Services/National Institutes of Health/National Cancer Institute).

Dépression – la dépression est un trouble de l'humeur qui affecte la façon dont une personne se sent, pense et gère ses activités quotidiennes. Le symptôme le plus commun est la tristesse, mais la tristesse est une émotion normale habituellement provoquée par quelque chose. La dépression affecte l'humeur d'une personne pendant une longue période et à propos de n'importe quoi ; généralement, elle n'est pas provoquée par quelque chose en particulier. Il est fréquent que les personnes dépressives n'éprouvent aucun ou très peu d'intérêt pour leurs activités normales ou dans les activités qu'elles aimaient pratiquer.

Arthrite – l'arthrite est une inflammation des articulations. L'arthrite peut affecter une ou plusieurs articulations et causer de la raideur et des douleurs.

Autres maladies chroniques – Tout autre problème de santé qui affecte une personne pendant une longue période de temps et ne disparaît pas.

### **CANCER DU COL DE L'UTÉRUS (Q. 1223-1229)**

Les questions Q. 1223-1229 concernent le cancer du col de l'utérus. Le col de l'utérus ou cervix relie l'utérus au vagin. Une femme peut ignorer qu'elle a un cancer du col de l'utérus mais des tests médicaux peuvent être pratiqués pour détecter ce type de cancer. Le frottis vaginal Pap, le test HPV (Papillomavirus Humain) et le test IVA (Inspection Visuelle après Application d'Acide Acétique) sont des tests de détection du cancer du col de l'utérus

Frottis et test PAP et HPV – Alors que la femme est allongée sur le dos, les jambes écartées, un médecin ou un autre personnel de santé prélève, avec une petite brosse, sur les parois du col de l'utérus, un échantillon. L'échantillon sera envoyé dans un laboratoire pour être testé.

Test IVA – Inspection Visuelle après Application d'Acide Acétique – Pour ce test, appelé aussi test du vinaigre, un médecin ou un autre personnel de santé applique de l'acide acétique sur le col de l'utérus et il inspecte ensuite pour détecter tout changement qui peut se produire après une exposition au vinaigre et qui serait indicatif d'un cancer du col de l'utérus.

#### **Q. 1223 : A DÉJÀ ENTENDU PARLER DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS**

Demandez à l'enquêtée si elle a déjà entendu parler du cancer du col de l'utérus. Si la réponse est négative, allez directement à Q. 1225.

#### **Q. 1224 : A ENTENDU PARLER DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS**

Aux enquêtées qui ont entendu parler du cancer du col de l'utérus, on demande si elles ont déjà entendu parler d'un test médical pour le cancer du col de l'utérus

#### **Q. 1225-1226 : A DÉJÀ ÉTÉ TESTÉE POUR LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS**

À Q. 1225, nous décrivons les tests de détection du cancer du col de l'utérus. Lisez lentement chaque description puis posez Q. 1226.

#### **Q. 1227 : DE QUAND DATE LE DERNIER TEST**

Si l'enquêtée a déjà eu un test de détection du cancer du col de l'utérus, demandez-lui combien d'années se sont écoulées depuis qu'elle a fait son dernier test (le plus récent). S'il y a moins d'un an, inscrivez '00'.

## **Q. 1228-1229 : RÉSULTAT DU DERNIER TEST ET TRAITEMENT**

Aux enquêtées qui ont eu un test de détection du cancer du col de l'utérus, posez Q. 1228-1229 pour connaître le résultat de leur dernier test et pour savoir si un traitement a été fourni à la suite du résultat du test. Un résultat au test "négatif" signifie qu'un cancer du col de l'utérus n'a pas été détecté, donc que les résultats du test indiquent que les cellules sont "normales" (Code 1). Un résultat "positif" au test signifie que le test a détecté un cancer du col de l'utérus, indiquant qu'il y a une croissance "anormale" des cellules et que l'enquêtée a un cancer du col de l'utérus (Code 2). Il arrive parfois que les résultats du test ne sont ni clairement positifs, ni clairement négatifs et par conséquent ils soient considérés comme non clairs ou non concluant. (Code 4).

### **CANCER DU SEIN (Q. 1230-1231)**

Les questions Q. 1230-1231 concernent le cancer du sein : à Q. 1230, la connaissance de l'enquêtée de ce cancer, et à Q. 1231, sa connaissance de l'auto-palpation.

### **OPERATIONS CHIRURGICALES (Q. 1232-1233)**

Les questions Q. 1232-1233 concernent les opérations chirurgicales : à Q. 1230, si l'enquêtée en a subi pendant les 5 dernières années (depuis 2014), et à Q. 1232, le type d'opération.

## **N. Section 13. Excision/mutilation génitale féminine pour le questionnaire femme**

Cette section concerne la collecte des données sur la connaissance et sur la prévalence de l'excision ainsi que sur les opinions concernant cette pratique. Il s'agit d'un sujet délicat et certaines femmes peuvent éprouver des difficultés à en parler. En outre, en Mauritanie, cette pratique n'est pas légale. C'est pourquoi, les femmes peuvent être réticentes à parler de ce sujet. Il est donc particulièrement important de garder un ton neutre en posant les questions, de s'abstenir de critique ou de porter un jugement. Dans le cas où l'enquêtée hésite à répondre à ces questions, rappelez-lui que ces mêmes questions sont posées à toutes les femmes du pays et que les réponses resteront confidentielles et ne seront divulguées à personne.

### **QUESTIONS 1301 – 1303 : CONNAISSANCE DE L'EXCISION**

Les questions sur l'excision sont posées aux femmes qui ont entendu parler de l'excision. Pour cette raison, les questions 1301 et 1302 sont particulièrement importantes puisqu'elles permettent d'identifier les femmes qui ont entendu parler de cette pratique. Les femmes qui connaissent l'excision ou qui en ont entendu parler répondront OUI à 1301. Dans ce cas, encerclez le code 1 et passez à la question 1303. Si, au contraire, la femme répond NON, encerclez le code 2 et posez la question 1302. Il faut poser 1302 car il se peut que des femmes connaissent l'excision sous un terme différent. Pour cette raison, à cette question, nous expliquons à l'enquêtée en quoi consiste l'excision. Vous devez lire la question exactement telle qu'elle est formulée.

Si l'enquêtée répond OUI, encerclez le code approprié et continuez en posant la question 1303. Si elle dit NON, sautez le reste des questions sur l'excision et allez directement à la section suivante.

### **À PARTIR DE LA QUESTION 1303, LES QUESTIONS NE DOIVENT ÊTRE POSÉES QU'AUX FEMMES QUI ONT DÉCLARÉ CONNAÎTRE L'EXCISION.**

À la question 1303, vous demandez à l'enquêtée qui connaît l'excision si elle a été, elle-même, excisée. Soyez attentive à tous signes d'hésitation. Rappelez à l'enquêtée que ses réponses resteront confidentielles. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'est pas excisée, passez à la question 1309 ; dans le cas contraire, continuez en posant la question 1304.

### **QUESTIONS 1304-1306 : TYPE D'EXCISION**

Il existe différents types d'excision selon les régions, les cultures et la personne qui l'effectue. Dans la forme la plus extrême, on procède à l'ablation du clitoris et des petites lèvres et à la suture de l'entrée du vagin. La forme la moins radicale consiste à enlever seulement de la peau de la zone génitale. Il est

important de savoir quel type d'excision l'enquêtée a subi. Pour cette raison, en posant la question 1304, nous essayons de déterminer si on a retiré des chairs de la zone génitale de l'enquêtée. Si aucune chair n'a été retirée (code 2 encerclé à la question 1304), vous posez la question 1305 et vous demandez si la zone génitale a été seulement entaillée (seule une coupure a été effectuée) sans retirer de chairs.

La question 1306 concerne toutes les femmes qui ont été excisées, quelle que soit leur réponse à Q 1304 et Q 1305. Son objectif est de fournir une information supplémentaire sur le type d'excision que la femme a subi. Que des chairs aient été retirées de la zone génitale ou non, nous voulons savoir si l'entrée du vagin a été fermée.

Il se peut que dans ces trois questions, l'enquêtée dise qu'elle ne sait pas ce qui a été fait bien qu'elle sache qu'elle est excisée. Par conséquent, une réponse NE SAIT PAS est possible ici mais avant de l'accepter, assurez-vous que l'enquêtée a bien compris la question.

### **QUESTION 1307 : ÂGE À L'EXCISION**

De même qu'à d'autres questions, la réponse à 1307 sur l'âge à l'excision doit être enregistrée en années révolues. Souvenez-vous qu'une année révolue signifie ici l'âge de l'enquêtée à son dernier anniversaire avant l'excision.

Il se peut que l'enquêtée ne connaisse pas avec certitude son âge à l'excision. Essayez donc de l'aider en réduisant la période pendant laquelle l'excision a pu être pratiquée. Obtenez l'estimation la plus proche en utilisant des étapes de sa vie comme les premiers jours d'école, ses premières règles ou son mariage. Vous pouvez aussi comparer avec l'une de ses sœurs si l'enquêtée connaît avec plus de certitude l'âge de sa sœur à l'excision.

Si l'enquêtée déclare que l'excision a eu lieu alors qu'elle était très jeune, encerclez le code 95. Vous n'êtes autorisée à encercler le code 98 pour NE SAIT PAS seulement si l'enquêtée ne peut absolument pas fournir d'information sur son âge à l'excision.

### **QUESTION 1308 : PERSONNE QUI A PROCÉDÉ À L'EXCISION**

Le but de cette question est d'obtenir des informations sur les qualifications de la personne qui a procédé à l'excision. Ces informations permettront de mieux connaître le contexte médical et social dans lequel l'excision est effectuée. Codez seulement la réponse fournie par l'enquêtée. L'excision peut avoir été effectuée de manière traditionnelle, par une exciseuse traditionnelle ou une matrone/accoucheuse traditionnelle ou par une autre catégorie de prestataire traditionnel, OU par un professionnel de santé (médecin ou infirmière/sage-femme ou une autre catégorie de professionnel de santé). Ce n'est pas une question à réponses multiples—seul un code doit être encerclé.

### **QUESTION 1309 : FILTRE/L'ENQUÊTÉE A-T-ELLE UNE FILLE VIVANTE ?**

Vérifiez les questions 213, 215 et 216 dans le Tableau de l'Historique des Naissances pour déterminer si l'enquêtée a une ou plus d'une fille vivante née en 2004 ou plus tard. Si elle a, au moins, une fille vivante née en 2004 ou plus tard, continuez en posant 1310 ; dans le cas contraire, passez à 1316.

### **QUESTIONS 1310-1315 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

Les questions 1311-1314 ont pour objectif de collecter des informations sur toutes les filles de l'enquêtée qui ont 15 ans ou moins. Il ne faut poser les questions que pour une fille à la fois, en commençant par la plus jeune. Cependant, avant de commencer à poser les questions sur les filles, vous devez d'abord compléter 1310. Pour cela, utilisez les informations obtenues aux questions 213, 215 et 216 de l'Historique des Naissances de l'enquêtée et inscrivez le numéro de l'Historique des Naissances et le nom de chaque fille vivante née en 2004 ou plus tard en entête de chaque colonne. Commencez par la plus jeune à la première colonne. Dans le cas où une femme a plus de trois filles vivantes, prenez une copie d'un questionnaire additionnel pour inscrire les informations concernant la quatrième ou la cinquième fille.

Souvenez-vous que vous devez remplir chaque colonne pour une fille à la fois. Cela signifie que vous devez enregistrer toutes les informations pour une fille avant de passer à la fille suivante. Pour être sûre que l'enquêtée sait de quelle fille vous êtes en train de parler, faites attention à bien inscrire le nom correct de la fille quand vous posez chaque question.

Après avoir enregistré toutes les informations pour chaque fille, la question 1315 vous fournit des instructions sur ce que vous devez ensuite faire. Par exemple, si l'enquêtée n'a qu'une seule fille, après avoir rempli la première colonne, 1315 vous donne comme instruction d'aller à 1316. Si la femme a deux filles, 1315 vous donne comme instruction dans la première colonne de retourner à 1311 et de poser les questions sur la fille suivante et de remplir la seconde colonne. Si l'enquêtée a plus de trois filles, 1315 vous donne comme instruction de prendre un nouveau questionnaire et de poser 1311 sur la fille suivante.

### **QUESTION 1311 : LA FILLE EST-ELLE EXCISÉE ?**

Étant donné que jusque-là toutes les questions portaient sur l'excision de l'enquêtée, il est important que vous introduisiez la série de questions suivantes en lisant, de manière claire, à l'enquêtée la phrase introductive située dans la case au-dessus de la question 1310 : « **Je voudrais maintenant vous poser des questions sur (votre fille/vos filles)** ». Pensez à utiliser « votre fille » si elle n'a qu'une fille de 15 ans ou moins et « vos filles » seulement si elle a plus d'une fille dans ce groupe d'âges.

À la question 1311, vous demandez si la fille dont vous parlez a été excisée. Posez la question en mentionnant le nom de la fille. Passez à la question suivante dans la colonne pour la même fille en fonction de la réponse donnée. Si la fille est excisée, posez 1312 ; si elle ne l'est pas, allez à 1311 à la colonne suivante. S'il n'y a plus de filles, allez à 1316.

### **QUESTION 1312 : ÂGE DE LA FILLE AU MOMENT DE L'EXCISION**

Cette question concerne l'âge de la fille au moment où elle a été excisée. Enregistrez l'âge en années révolues. Ici aussi, procédez comme à la question 1307 : si la mère ne connaît pas l'âge, insistez en posant des questions supplémentaires pour obtenir un âge approximatif. Si la mère dit qu'elle ne sait absolument pas, encerclez le code 98 pour NE SAIT PAS.

### **QUESTION 1312A : QUI A DECIDÉ**

Cette question identifie qui a (principalement) pris la décision d'exciser la fille.

### **QUESTION 1313-1314 : TYPE D'EXCISION DE LA FILLE ET PERSONNE QUI A PROCÉDÉ À SON EXCISION**

Ces questions sont similaires à 1306 et 1307 : elles portent sur le type d'excision subie par la fille et sur la personne qui a procédé à son excision. Enregistrez les réponses en suivant les instructions fournies à 1306 et 1307.

### **QUESTION GC16 : RELIGION ET EXCISION**

La question est posée à toutes les femmes qui ont entendu parler de l'excision. En posant cette question, on cherche à savoir si l'enquêtée pense que l'excision est une pratique exigée par sa religion. Ici, peu importe sa religion. De même, il n'est pas important de savoir si, en réalité, l'excision est exigée ou non par la religion. Ce qui nous intéresse, c'est l'opinion de l'enquêtée sur cette question.

### **QUESTION 1317 : MAINTIEN DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION**

De même qu'à la question 1316, nous essayons ici d'obtenir l'opinion de l'enquêtée—ne montrez en aucune manière que vous êtes d'accord ou non avec l'opinion de l'enquêtée. La question ne porte pas sur les moyens qui pourraient être utilisés pour stopper la pratique ; on ne cherche pas non plus à savoir s'il est possible de l'arrêter. Le but de la question est de savoir si l'enquêtée pense que cette pratique doit être, ou non, abandonnée.

## **O. Section 14. Mortalité adulte et mortalité maternelle**

### **Q. 1401 : QUESTION INTRODUCTIVE**

Commencez cette section en informant l'enquêtée que vous voulez enregistrer les noms de tous ses frères et sœurs. Lisez la question lentement pour que l'enquêtée comprenne bien que vous lui demandez de vous faire la liste de **TOUS** les enfants de sa mère naturelle. Cela comprend les frères et sœurs de l'enquêtée qui vivent ailleurs et ceux qui sont décédés. Cela comprend aussi les frères et

sœurs qui sont nés de sa mère mais qui ne sont pas les enfants naturels de son père. (Ils ont la même mère mais un père différent).

Au fur et à mesure que l'enquêtée liste les noms, inscrivez-les tels qu'ils sont déclarés. Elle peut donner les noms dans n'importe quel ordre. N'incluez pas l'enquêtée dans la liste.

Ne remplissez pas encore les numéros d'ordre, des instructions plus détaillées pour remplir l'ordre des frères et sœurs sont fournies à Q. 1410.

#### **Q. 1402: FILTRE POUR AUCUN FRÈRE ET SOEUR**

Vérifiez les réponses à Q. 1401. Si l'enquêtée a au moins un frère ou une sœur listé, continuez avec Q. 1403. Si l'enquêtée n'a aucun frère et sœur listé, allez à Q. 1404.

#### **Q. 1403: VÉRIFIEZ LES NOMS DES FRÈRES ET SOEURS**

Après avoir listé tous les noms, vous devez vous assurer que vous avez inclus tous les frères et sœurs de l'enquêtée nés de sa mère biologique avant de continuer à poser le reste du module. **Pour faire cela, lisez les noms de tous les frères et sœurs à haute voix et, après le dernier nom, posez la question Q. 1403.**

Si la réponse est OUI, retournez à Q. 1401 et ajoutez les noms de la liste avant de continuer avec Q. 1404. Si la réponse est NON, allez à Q. 1404.

#### **Q. 1404 : DES FRÈRES ET SOEURS QUI VIVENT AILLEURS**

Cette question concerne les frères et sœurs de l'enquêtée qui sont vivants mais qui ne vivent pas avec elle ou qu'elle ne voit pas très souvent. Cela peut être le cas, par exemple, de frères ou de sœurs qui ont grandi séparément ou qui vivent dans une autre ville ou dans un autre pays.

Si la réponse est OUI, retournez à Q. 1401 et ajoutez les noms à la liste and avant de continuer avec Q. MM05. Si la réponse est NON, allez à Q. 1405.

#### **Q. 1405 : DES FRÈRES ET SOEURS QUI SONT DÉCÉDÉS**

Cette question concerne les frères et sœurs de l'enquêtée qui sont décédés. Il se peut que des enquêtées omettent de mentionner un frère ou une sœur qui est décédé à un âge très jeunes ; si l'enquêtée répond NON, il est important d'insister en demandant, "Aucun frère ou sœur qui est décédé à un âge très jeune ?"

Si la réponse est OUI, retournez à Q. 1401 et ajoutez les noms à la liste avant de continuer avec Q. 1406. Si la réponse est NON, allez à Q. 1406.

#### **Q. 1406 : DEMI-FRÈRES ET DEMI-SOEURS**

Cette question concerne les demi-frères et demi-sœurs de l'enquêtée, c'est-à-dire les frères et sœurs qui ont la même mère que l'enquêtée mais qui sont de père différent.

Si la réponse est OUI, retournez à Q. 1401 et ajoutez les noms à la liste avant de continuer avec Q. 1407. Si la réponse est NON, allez à Q. 1407.

#### **Q. 1407 : TOTAL DES FRÈRES ET SOEURS**

Ajoutez le nombre de frères et sœurs enregistré à Q. 1401 et inscrivez le total à Q. 1407.

### **Q. 1408 : VÉRIFICATION DU TOTAL AVEC L'ENQUÊTÉE**

Inscrivez la réponse enregistrée à Q. 1407 dans l'espace prévu à Q. 1408 et demandez ensuite à l'enquêtée si le total est correct. Quand vous posez la question à l'enquêtée, insistez quand vous dites, "Vous non compris."

Si elle répond NON, cochez la case NON et retournez à Q. 1401 pour vérifier avec l'enquêtée que la réponse obtenue est correcte. Après vous être assuré que le nombre total de frères et de sœurs est correct, tracez deux lignes dans la case "NON" à Q. 1408 (puisque la réponse n'est plus correcte), et cochez ensuite la case "OUI" et continuez avec Q. 1409.

### **Q. 1409 : FILTRE POUR LES FRÈRES ET LES SOEURS.**

Vérifiez la réponse à Q. 1407. Si l'enquêtée a un frère ou une sœur ou plus, continuez avec Q. MM10. Si l'enquêtée n'a aucun frère ou sœur, allez à la Section suivante.

### **Q. 1410 : NUMÉRO D'ORDRE**

À ce point du module, retournez à Q. 1401 pour demander le numéro d'ordre pour tous les frères et sœurs. Inscrivez 01 comme numéro d'ordre du frère ou de la sœur qui est né le premier, 02 pour le frère ou la sœur né en deuxième, et ainsi de suite jusqu'à ce que vous ayez enregistré le numéro d'ordre de tous les frères et sœurs.

Vous n'incluez pas l'enquêtée dans le rang de naissance.

Après avoir établi les numéros d'ordre de tous les frères et sœurs, allez à Q. 1411.

### **Q. 1411 : NOMBRE DE NAISSANCES PRÉCÉDENTES**

Inscrivez le nombre de frères et de sœurs de l'enquêtée qui sont plus âgés qu'elle et qui sont de la même mère, c'est-à-dire ceux qui sont nés avant l'enquêtée. En comparant l'âge de l'enquêtée avec celui des frères et sœurs, vous pouvez vérifier si l'ordre des frères et sœurs est correct.

### **Q. 1413 : NOM DES FRÈRES ET SOEURS**

Inscrivez en haut des colonnes le nom de chaque frère /sœur de l'enquêtée en fonction du numéro d'ordre enregistré à Q. 1401. N'incluez pas l'enquêtée dans une colonne. Indiquez la place de l'enquêtée parmi ses frères et sœurs en traçant un 'X' à Q. 1413 sur la ligne verticale qui sépare les deux colonnes entre deux frères ou sœurs.

Quand la liste est complète, vous poserez, dans cette section, la question pour un frère ou une sœur avant de passer dans la colonne suivante pour poser la question au sujet d'un autre frère ou sœur. Quand vous posez la question au sujet d'un frère ou d'une sœur, utilisez son nom.

Si l'enquêtée a plus de 12 frères ou sœurs nés de la même mère, prenez un second Questionnaire Femme, enregistrez les informations sur la page de couverture et inscrivez SUITE en haut de la page. Dans le second questionnaire, renumérotez les numéros de colonne à Q. 1413 de (13), (14), etc. et enregistrez les informations additionnelles sur les autres frères ou sœurs.

### **Q. 1414 : SEXE DU FRÈRE OU DE LA SOEUR**

Faites- vous toujours confirmer le sexe de la personne avant d'enregistrer l'information à Q. 1414 dans la mesure où certains noms peuvent être donnés à des hommes comme à des femmes.

### **Q. 1415 : ÉTAT DE SURVIE DU FRÈRE OU DE LA SOEUR**

Si un frère ou une sœur est décédé (NON à Q. 1415) allez à Q. 1417. Si l'enquêtée ne sait pas si le frère ou la sœur est encore en vie, encerclez '8' et allez à la colonne suivante (s'il y a d'autres frères ou sœurs).

### **Q. 1416: ÂGE DU FRÈRE OU DE LA SŒUR**

Si le frère ou la sœur est encore en vie, vous devez enregistrer son âge à leur dernier anniversaire. Si l'enquêtée ne sait pas, insistez jusqu'à ce que vous puissiez obtenir une estimation. Un bon moyen d'insister consiste à demander de combien d'années le frère ou la sœur est plus jeune ou plus âgé que l'enquêtée.

Les âges des sœurs qui sont toujours en vie sont utilisés pour calculer les années d'exposition pour estimer les taux de mortalité maternelle. Après avoir enregistré la réponse, allez à la colonne suivante (s'il y a d'autres frères ou sœurs).

### **Q. 1417: NOMBRE D'ANNÉES QUI SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE DÉCÈS**

Cette question et d'autres qui suivent ne concernent que les frères et sœurs qui sont décédés. Demandez depuis combien d'années le frère ou la sœur est décédé. Si l'enquêtée ne sait pas, demandez-lui l'année du décès et calculez pour déterminer le nombre d'années écoulées depuis le décès du frère ou de la sœur. Vous devez, au moins, avoir une estimation.

### **Q. 1418: ÂGE AU DÉCÈS**

L'âge au moment du décès est une information très importante. Faites le maximum d'efforts pour obtenir une réponse. Cette information est plus importante pour les sœurs que pour les frères parce que l'âge déterminera l'instruction que vous suivrez : est-ce que vous poserez les questions Q. 1419-1422 ou est-ce que vous sauterez ces questions pour aller directement à Q. 1423.

Si un frère est décédé à n'importe quel âge ou si une sœur est décédée à moins de 10 ans, allez directement à Q. 1423. Si une sœur est décédée à 10 ans ou plus, continuez avec la question suivante (Q. 1419).

### **Q. 1419-1421 : DÉCÉDÉE ALORS QU'ELLE ÉTAIT ENCEINTE OU EN DONNANT NAISSANCE**

Ces questions sont posées seulement à propos des sœurs qui sont décédées à 12 ans ou plus. Le but de ces questions est de détecter les cas de mortalité maternelle. La mortalité maternelle peut se produire pendant la grossesse, au cours de l'accouchement ou durant la fin de la grossesse (avortement ou fausse-couche) ou même au cours des deux mois qui suivent la fin de la grossesse.

### **Q. 1422 : NOMBRE DE JOURS APRÈS LESQUELS S'EST PRODUIT LE DÉCÈS**

Les décès se produisant après un nombre spécifique de jours après la grossesse ou l'accouchement sont importants car ils permettent de détecter les cas de mortalité maternelle. Pour toutes les sœurs décédées dans les deux mois qui ont suivi la fin d'une grossesse ou d'un accouchement (OUI à Q.1421), vous devez enregistrer un nombre de jours à Q. 1422.

Obtenir des informations exactes est difficile ; insistez et inscrivez un nombre de jours même s'il ne s'agit que de votre meilleure estimation. Si l'enquêtée répond en semaines, et si le fait d'insister ne permet pas d'obtenir une estimation en jours, convertissez le nombre de semaines en jours en le multipliant par 7. Par exemple, si après avoir insisté, l'enquêtée peut seulement déclarer qu'il y a eu

trois semaines et qu'elle ne sait pas exactement combien de jours, vous enregistrerez 21 jours pour 3 semaines.

### **Q. 1422 : DÉCÈS DANS UNE STRUCTURE DE SANTÉ**

Pour les décès qui peut être des cas de mortalité maternelle, on cherche à savoir si le décès était dans une structure de santé.

### **Q. 1423-1424 : DÉCES CONSÉCUTIF À UN ACTE DE VIOLENCE OU UN ACCIDENT**

Ces deux questions ont pour but de distinguer les décès dont la cause est maternelle des autres décès. et de déterminer si certains des décès déclarés dans le tableau, autres que les décès maternels, étaient dus à un acte de violence ou à un accident.

Il est important que vous suiviez soigneusement les instructions de passage.

#### **Notes pour la Section sur la mortalité adulte et sur la mortalité maternelle :**

- 1) Le nombre de colonnes remplies doit être égal au nombre de frères et sœurs enregistré en Q. 1401 et au nombre total de frères et sœurs enregistrés à Q.1407
- 2) Indiquer la position de l'enquêtée dans le tableau par un "X" entre les deux colonnes du frère ou de la sœur qui est plus âgé ou plus jeune que l'enquêtée (cela correspond au numéro d'ordre de l'enquêtée dans la fratrie). Le nombre de colonnes précédant le 'X' doit être égal au nombre enregistré dans Q. 1411
- 3) Si vous ajoutez Q. 1417 (nombre d'années écoulées depuis le décès) et Q. 1418 (âge au décès), cela donne l'âge que le frère ou la sœur aurait aujourd'hui si il/elle était encore en vie. Ce calcul peut être effectué pour vérifier que les frères et sœurs ont été enregistrés dans le bon ordre.
- 4) Si, dans Q. 1418 (âge au décès), l'enquêtée vous dit qu'elle ne sait pas, insistez pour obtenir une estimation. Il est préférable d'obtenir un âge approximatif que pas d'âge du tout. Toutefois, si le frère ou la sœur est mort quand il / elle était encore très jeune, inscrivez '00' pour l'âge.
- 5) Comparer l'âge des frères/sœurs. Supposons qu'une femme a un premier enfant à l'âge de 15 ans et le dernier à l'âge de 47 ans, ce qui est un cas extrême, l'écart entre l'âge du plus jeune frère ou sœur et le frère/sœur aîné ne peut pas dépasser  $47-15 = 32$  ans.

Vérifiez pour voir si l'intervalle entre frères/sœurs est très long (5 ans et plus). S'il y a un long intervalle entre les naissances, assurez-vous que l'enquêtée n'a pas oublié de mentionner un frère ou une sœur.

### **P. Section 15. Module violence domestique**

Cette section comprend une série de questions sur les relations dans le ménage et sur la condition de la femme dans le ménage. Étant donné le caractère extrêmement sensible des questions qui figurent dans cette section, il est très important que vous fassiez tout votre possible pour vous trouvez en privé avec l'enquêtée et que vous posiez les questions en respectant les règles d'éthique comme vous l'avez appris au cours de la formation. Notez que cette section est différente des autres sections : en effet, même s'il y a plus d'une femme éligible dans le ménage, SEULE CELLE qui a été sélectionnée pour cette section sera interviewée et répondra aux questions de ce module.

### **1500 : FILTRE POUR ÉTABLIR L'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES POUR L'INTERVIEW**

1500 est un filtre où vous devez vérifier la page de couverture du questionnaire pour déterminer si l'enquêtée que vous allez interviewer a été présélectionnée pour cette section. Pour vous en assurer, regardez la page de couverture du questionnaire que vous êtes en train de remplir et examinez la case située au-dessous du nom et du numéro de ligne de la femme. Si la case n'est PAS cochée, sautez cette section et s'il n'y a plus de sections, terminez l'interview. Si la case est cochée, continuez en posant 1501.

### **1501 : FILTRE POUR L'INTERVIEW EN PRIVÉ**

1501 est une instruction particulièrement importante. Observez les personnes qui sont présentes autour de vous. Vérifiez, à la fois, l'endroit où vous êtes assise et tous ceux qui sont à portée d'oreille, c'est-à-dire les endroits d'où on peut entendre ce que vous dites, vous et l'enquêtée. Assurez-vous d'être en privé, c'est-à-dire vérifiez bien qu'il n'y a aucune personne près de vous qui peut entendre et comprendre vos questions. S'il y a des enfants qui se trouvent à portée d'oreille et qui sont suffisamment grands pour comprendre vos questions, priez-les poliment de s'éloigner. Seuls les jeunes enfants qui ne sont pas capables de comprendre peuvent rester. Ne commencez pas l'interview tant que les conditions pour qu'elle se déroule en privé ne sont pas réunies. Bien que ces données soient importantes, il ne faut pas en exagérer l'importance et vous devez faire tout votre possible pour vous trouvez en privé avec l'enquêtée pour que l'interview puisse se dérouler. S'il vous est impossible de réunir les conditions qui permettent que l'interview se déroule en privé, vous serez obligée de sauter la section et, par conséquent, de ne pas collecter des informations très importantes.

Si, en dépit de tous vos efforts, vous n'avez pu réunir les conditions pour que l'interview se déroule en privé, vous devez encercler le code 2 et passez à 1532. Écrivez une note pour expliquer ce qui s'est passé.

Si les conditions pour que l'interview se déroule en privé ont été réunies, encercler le code 1 et poursuivez l'interview. Parlez clairement, soyez prévenante et prenez en considération les sentiments de l'enquêtée. Parlez à voix basse tout au long de l'interview.

Dans cette section, quand vous posez les questions, vous devez éviter de montrer de la curiosité, de la surprise ou d'autres types d'émotions, qu'elles soient favorables ou défavorables. Vous devez être consciente qu'il peut être difficile pour l'enquêtée de parler de ces sujets. Elle peut être gênée ou avoir peur de son mari ou d'autres personnes ; elle peut aussi penser que ces sujets sont trop personnels pour en parler. Votre travail consiste à gagner sa confiance et à mettre à l'aise l'enquêtée pour qu'elle vous accepte de parler de ces problèmes très personnels.

### **1501A : DÉCLARATION INTRODUCTIVE**

Les phrases introductives doivent être considérées comme une déclaration de consentement informée supplémentaire. On rappelle à l'enquêtée que les informations sont confidentielles. S'il y a plus d'une femme éligible dans le ménage, vous devez expliquer simplement à l'enquêtée qu'on ne posera ces questions à personne d'autre dans le ménage et que personne d'autre ne saura de quoi vous avez parlé. Après avoir lu la déclaration introductive, répondez à toutes les questions que l'enquêtée peut poser. Quand l'enquêtée n'a plus de questions à poser et/ou n'a pas d'objection à ce que vous lui posiez des questions, vous pouvez commencer l'interview.

### **1502 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL**

Vérifiez les questions 701 et 702 concernant l'état matrimonial de l'enquêtée. Si elle est actuellement mariée, cochez la case à gauche et continuez en posant 1503. Si elle n'est pas actuellement mariée mais

si elle l'a été précédemment, cochez la case au centre et continuez en posant 1503. Dans ce cas, posez toutes les questions au passé et en faisant référence au dernier mari.

Si elle n'a jamais été mariée, cochez la case à droite et passez à 1516.

### **1503 : QUESTION SUR LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LE MARI**

La question 1503 porte sur des comportements de contrôle qu'un mari peut avoir à l'égard de sa femme. Pour chacun des comportements, lisez la phrase, marquez une pause pour laisser à l'enquêtée suffisamment de temps pour qu'elle vous donne sa réponse. Ne la forcez pas à répondre si elle ne souhaite pas le faire. Enregistrez sa réponse avant de poser la question concernant le comportement suivant sur la liste. Souvenez-vous que vous devez garder une voix calme et basse.

Notez que vous devez formuler les questions en fonction de l'état matrimonial actuel de l'enquêtée. Par exemple, si une femme a été précédemment mariée, posez 1503 de la manière suivante : « ...Dites-moi, s'il vous plaît, si les situations suivantes concernent les relations avec votre dernier mari. Il était jaloux ou en colère si vous parliez à d'autres hommes ? » Si l'enquêtée est actuellement mariée, demandez : « ...Dites-moi, s'il vous plaît, si les situations suivantes concernent les relations avec votre mari. Il est jaloux ou en colère si vous parlez à d'autres hommes » ? Lisez chaque phrase, encerclez la réponse et passez à la phrase suivante.

### **QUESTIONS 1504 et 1505 : ACTES DE VIOLENCE ÉMOTIONNELLE ET PHYSIQUE CONTRE LES FEMMES PAR LEUR MARI**

Ici aussi, il faut poser les questions en fonction de l'état matrimonial actuel de l'enquêtée. Les questions se présentent en plusieurs parties différentes. Chaque partie doit être lue lentement et clairement pour que l'enquêtée entende toute la question avant de pouvoir répondre. Après chaque question, marquez une pause et laissez à l'enquêtée suffisamment de temps pour répondre. Faites preuve de patience car répondre à ces questions peut être particulièrement difficile pour l'enquêtée.

1504A et 1504B : En posant ces questions, nous voulons savoir si l'enquêtée a subi des actes de violence émotionnelle commis par son mari si elle est actuellement mariée ou par son dernier mari si elle était précédemment mariée. Comme dans les questions précédentes, lisez d'abord la phrase introductive puis lisez chaque phrase lentement et clairement. Si la réponse à une phrase est OUI, encerclez le code 1 et posez ensuite la question 1504B pour déterminer combien de fois ce type d'incident s'est produit au cours des 12 derniers mois.

Les codes pour la réponse à 1504B sont SOUVENT, DE TEMPS EN TEMPS, et PAS DANS LES 12 DERNIERS MOIS. Il se peut que les enquêtées ne vous donnent pas toujours une réponse en ces termes. Par exemple, une enquêtée peut vous demander : « Que voulez-vous dire par souvent » ? Dans ce cas, vous pouvez répondre « Ce que souvent signifie pour vous. » Si elle vous donne une réponse quantitative telle que : « C'est arrivé une fois ou deux au cours de l'année passée, » utilisez alors la méthode empirique suivante : si cela s'est produit 5 fois ou plus, cochez le code SOUVENT. Si cela s'est produit 1 à 4 fois, cochez le code DE TEMPS EN TEMPS.

En posant 1504A(a), nous cherchons à savoir si l'enquêtée s'est, ou non, sentie humiliée à la suite d'un acte commis par son mari ou d'une parole qu'il aurait prononcée en face d'autres personnes. La question porte sur le sentiment d'humiliation ressentie par l'enquêtée et non sur ce que le mari a fait ou dit pour l'humilier. Par exemple, si l'enquêtée dit « Il aime me réprimander en présence d'invités et je suis gênée et j'éprouve de la honte, » encerclez le code 1.

En posant 1504A(b), nous cherchons à savoir si le mari a fait quelque chose pour effrayer l'enquêtée en la menaçant, soit elle, ou quelqu'un qui lui est proche (comme ses enfants, sa mère, ses amis, etc.). Le type de menace n'est pas important ici ; ce qui nous intéresse en posant cette question, c'est de savoir

si la menace a été perçue comme grave par l'enquêtée. Si la réponse est OUI, encerclez le code 1 et posez la question 1504B.

La question 1504A(c) a pour but de savoir si l'enquêtée s'est sentie humiliée parce que son mari l'a insultée ou pour d'autres raisons. Par exemple, l'enquêtée a pu se sentir humiliée parce que son mari lui a dit qu'elle n'était bonne à rien ou qu'elle ne savait pas se comporter correctement, etc. Ici aussi, nous ne voulons pas savoir ce qu'il a dit ou fait. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si, à la suite de cet acte ou de ces mots, l'enquêtée s'est sentie rabaisée. Si l'enquêtée dit OUI, encerclez le code 1 et posez la question 1504B.

1505A et 1505B : la question 1505 porte sur des actes de violence physique et sexuelle commis par le mari contre l'enquêtée. Il se peut que des enquêtées trouvent ces questions pénibles et soient bouleversées. S'il arrivait qu'une enquêtée fonde en larmes, soyez compatissante et aimable. Laissez-lui le temps de se remettre avant de continuer l'interview. Ne la forcer pas à répondre ; cependant, pensez aussi que même si l'évocation de ces faits est pénible, la plupart des enquêtées éprouvent souvent le besoin de se confier si vous faites preuve de patience et de sympathie et si vous ne portez pas de jugement. Comme à la question 1504, encerclez le code 1 pour une réponse affirmative à chaque exemple d'acte violent et posez 1505B pour déterminez la fréquence au cours des 12 derniers mois, avant de passer au type d'acte suivant.

La question 1505A contient les réponses possibles. Cependant, il se peut que des enquêtées ne fassent pas la distinction entre les exemples (h), (i), et (j). Dans l'exemple (h), on veut savoir si la force physique a été utilisée pour forcer l'enquêtée à avoir des rapports sexuels non voulus. Dans les exemples (i) et (j), on demande si l'enquêtée a été forcée par des moyens physiques (exemple i) et par des moyens non physiques (j) à pratiquer des actes sexuels qu'elle ne voulait pas. Nous ne cherchons pas à savoir de quels actes sexuels il s'agissait, mais si l'enquêtée a été obligée sous la contrainte d'accomplir des actes sexuels qu'elle ne voulait pas accomplir. N'oubliez pas que si l'enquêtée répond OUI à un acte à 1505A, vous devez lui poser la question 1505B.

### **1506 : FILTRE**

Vérifiez 1505A. Si l'enquêtée a répondu OUI à au moins une des questions, cochez la case à gauche et passez à la question suivante. Si, au contraire, il n'y a pas une seule réponse OUI, (a–j) à 1505A, cochez la case à droite et passez à la question 1509.

### **1507 : DÉBUT DU PREMIER COMPORTEMENT VIOLENT**

En posant cette question, nous cherchons à déterminer combien de temps après le début de la vie en mariage, le premier acte de violence physique et/ou sexuelle commis par le mari a eu lieu. Notez que ce qui nous intéresse ici, c'est le moment du premier acte violent. Si, à 1505A, un ou plusieurs exemples d'actes de violence ont été codés 1, nous voulons savoir, quand, pour la première fois, ces actes de violence où vous avez encerclé OUI se sont produits. Par exemple, si l'enquêtée a déclaré qu'elle avait été giflée (OUI à 1505A(b)) et qu'elle avait été attaquée avec un couteau (OUI à 1505(g)), nous voulons savoir quand elle a été giflée ou attaquée pour la première fois, peu importe le type d'abus qui s'est produit en premier. Si l'enquêtée répond que le premier acte de violence s'est produit, pour la première fois, moins d'un an après le début du mariage, enregistrez '00', dans les autres cas, enregistrez la réponse en nombre d'années révolues. Par exemple, si l'enquêtée déclare : « une année et demie après le début du mariage », enregistrez '01' dans les cases. Si le premier acte de violence s'est produit avant que le couple soit marié, encerclez le code '95'.

### **1508 : BLESSURES**

Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si l'enquêtée a été physiquement blessée à la suite d'un acte de violence commis délibérément par son mari. Une blessure causée clairement par un accident ne doit pas être prise en compte ici. À 1508(a), nous entendons par coupures, une blessure dans laquelle la peau a

été coupée alors que dans le cas d'hématome et de douleurs, la peau n'a pas été coupée. La question 1508(b) porte sur des blessures plus graves aux yeux, de véritables entorses, des luxations mais pas des cassures et des brûlures. Enfin, la question 1508(c) concerne des blessures qui ne sont pas de simples coupures mais qui sont beaucoup plus graves comme des os cassés et d'autres blessures plus graves.

### **1509 et 1510 : COMPORTEMENT DES FEMMES ENVERS LEUR MARI**

En posant 1509, nous voulons savoir si l'enquêtée elle-même ne s'est pas rendue coupable d'acte de violence conjugale. Lisez la question lentement pour que l'enquêtée en entende toutes les parties. Cette question concerne tous les actes commis par l'enquêtée dans le but de blesser physiquement son mari. Cependant, la question ne porte que sur des abus physiques commis par l'enquêtée sur son mari alors que celui-ci n'avait pas encore manifesté de comportement violent à son égard. Tous les actes de violence qui figurent sur la liste de la question 1505 sont compris ici même si on n'y fait pas de nouvelle référence de manière explicite. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'a jamais frappé son mari, encerclez le code 2 pour NON et passez à 1511. Encerclez aussi le code 2 si l'enquêtée dit qu'elle a frappé son mari mais seulement après qu'il ait commencé à la frapper. Si l'enquêtée déclare : « Je l'ai frappé pour me défendre », insistez pour savoir s'il l'avait déjà frappée quand elle l'a frappé ou si elle l'avait frappé la première. Si elle n'a jamais frappé son mari en premier, encerclez le code 2 ; Si elle l'a frappé la première, que ce soit parce qu'elle était en légitime défense ou non, encerclez le code 1.

1510 concerne seulement les femmes qui ont déclaré qu'elles avaient tenté de blesser physiquement leur mari alors qu'il ne les avait pas agressées physiquement (code 1 à 1509). À la question 1510, nous voulons savoir combien de fois l'enquêtée a commis ce type d'actes envers son mari au cours de la dernière année. Il ne faut PAS inclure dans la réponse les fois où la femme a agressé physiquement son mari quand il l'avait déjà battue ou blessée physiquement. Lisez bien les instructions données à la question 1504B pour savoir quand utiliser le code SOUVENT et DE TEMPS EN TEMPS.

### **1513 : CRAINTE DU MARI**

Cette question est posée à toutes les femmes qui ont déjà été mariées qu'elles aient ou non déclaré des comportements violents de la part de leur mari actuel ou précédent. La question se réfère au mari actuel pour les femmes qui sont actuellement mariées et au dernier (plus récent) mari pour celles qui ont déjà été mariées. La question contient les réponses possibles et l'enquêtée devra choisir entre trois réponses : DE NOMBREUSES FOIS, PARFOIS PEUR ou JAMAIS PEUR. Nous vous rappelons que nous ne cherchons pas à savoir pourquoi elle a/avait peur mais seulement si elle a/avait peur de son mari.

### **1514 et 1515 : VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLES OU EMOTIF PAR UN MARI PRÉCÉDENT**

La question 1515 n'est posée qu'aux femmes qui ont été mariées plus d'une fois. Au filtre 1514, vérifiez Q. 709 pour vous assurer que la femme a bien été mariée plus d'une fois. Pour les enquêtées qui n'ont été mariées qu'une seule fois, passez à 1516.

À 1515A, on demande à l'enquêtée si elle a subi des violences a) physiques ou b) sexuelles ou c) émotif commises par un mari précédent ; les types d'actes violents sont les mêmes que ceux de la liste à la question 1505A et 1504A. Pour les femmes actuellement mariées, le mari précédent est n'importe quel mari autre que l'actuel. Pour les femmes précédemment mariées, le mari précédent est n'importe quel mari autre que le dernier (plus récent).

Si l'enquêtée déclare avoir subi des agressions, encerclez le code 1 et continuez avec la question 1515B. Si elle ne déclare pas avoir subi de violences, encerclez le code 2. À la question 1515B, on cherche à savoir depuis combien de temps ces actes violents se sont produits. Encerclez le code approprié. Souvenez-vous que cette question ne porte que sur un mari précédent,

### **1516 : ANTÉCÉDENTS D'ACTES VIOLENTS**

Cette question est posée à toutes les femmes, qu'elles aient déclaré ou non avoir subi des violences de la part de leur mari actuel ou précédent et qu'elles aient été ou non mariées. Vérifiez l'état matrimonial aux questions 701 et 702. Posez la question correspondant à l'état matrimonial de la femme.

*Femmes ayant déjà été mariées* : Utilisez le texte à gauche pour poser la question 1516. On a déjà demandé à toutes les femmes déjà mariées si elles avaient subi des violences de la part de leur mari. À cette question, on leur demande si elles ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, violences commises par n'importe quelle personne autre que leur mari actuel ou qu'un mari précédent. Si la femme n'a été mariée qu'une seule fois, lisez la question de la façon suivante : « Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un d'autre que votre mari ... » et si elle a déjà été mariée ou si elle a été mariée plus d'une fois, lisez la question de la manière suivante : « Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un d'autre qu'un un mari ... » Par exemple, une femme qui a déjà été mariée peut avoir été agressée physiquement par un de ses parents, un de ses beaux-parents ou un enseignant.

*Femmes qui n'ont jamais été mariées* : Lisez la partie droite de la question 1516. Notez que c'est la première fois que l'on demande à ces femmes si elles ont subi des violences. Assurez-vous que la personne comprend bien la question et laissez-lui suffisamment de temps pour répondre.

Pour les deux catégories de femmes, lisez la question lentement, marquez brièvement une pause après chaque type d'acte violent mentionné. Assurez-vous que les femmes mariées comprennent bien que la question ne concerne pas un acte de violence commis par un mari. Si l'enquêtée répond NON, passez à 1519. Au contraire, si la réponse est OUI, continuez avec la question suivante.

### **1517 : PERSONNE RESPONSABLE DES VIOLENCES**

Par cette question, on cherche à savoir qui, en dehors de l'actuel ou précédent mari, a agressé physiquement l'enquêtée. Encercler toutes les personnes que l'enquêtée mentionne. Si elle mentionne une personne qui ne figure pas sur la liste, encercler le code X et spécifiez de qui il s'agit. Notez que plus d'une réponse est acceptable.

### **1518 : ABUS RÉCENT**

En posant cette question, on cherche à savoir combien de fois la personne, dont le code a été encerclé à 1517, a blessé physiquement, giflé ou donné des coups de pied à l'enquêtée au cours de l'année précédente. Si plus d'un code est encerclé à 1517, vous devez trouver la fréquence à laquelle ces comportements se sont produits au cours de l'année précédente, sans tenir compte de ce que faisait la personne qui a été mentionnée à 1517. Par conséquent, si l'enquêtée déclare que sa belle-mère et son beau-père l'ont battue, essayez de savoir si, au total, cela est arrivé, souvent, de temps en temps ou pas du tout au cours de l'année précédente. Encercler le code approprié.

### **1519 - 1521 : VIOLENCES AU COURS DE LA GROSSESSE**

Vérifiez les questions.201, 226, et 230 pour voir si l'enquêtée a déjà été enceinte. Passez à 1522 si elle n'a jamais été enceinte.

1520 n'est posée qu'aux femmes qui ont déjà été enceintes ou qui le sont actuellement. Même si l'enquêtée a déjà déclaré avoir subi des actes de violence commis par un mari ou par quelqu'un d'autre, nous voulons savoir si ces comportements se sont produits au cours d'une grossesse, actuelle ou précédente. Pour les femmes qui ont été enceintes plus d'une fois, peu importe si les actes de violence se sont produits au cours d'une seule grossesse ou de plusieurs grossesses. Le code 1 à 1520 doit être encerclé même si les actes de violence ne se sont produits qu'au cours d'une seule grossesse.

La question 1521 concerne la personne qui a commis les actes de violence au cours de la grossesse. Plusieurs réponses peuvent être encerclées puisque plusieurs personnes peuvent avoir commis ces actes

pendant une ou plusieurs grossesses. N'oubliez pas d'insister pour obtenir des réponses supplémentaires. Notez que de même qu'à la question 1517, un mari actuel ou précédent peut être le responsable.

### **1522 –1525 : ANTÉCÉDENTS DE RELATION SEXUELLES ET D'ACTES SEXUELS SOUS LA CONTRAINTE**

Cette série de questions commence par un filtre (1522) vous demandant de vérifier l'état matrimonial aux questions 701 et 702. Ce filtre vous permet de déterminer quelle version de la question suivante (1522A ou 1522B) est appropriée pour cette enquête.

En posant les questions 1522A-1525, nous essayons de savoir si l'enquêtée a déjà subi des rapports sexuels sous la contrainte ou si elle a déjà été forcée de pratiquer des certains actes sexuels. Aucune définition du terme *forcé* n'est présenté ici—*forcé* peut inclure le recours à la force physique, émotionnelle ou à d'autres moyens que l'enquêtée considère comme contraignant, comme des menaces contre elle ou ses enfants, etc. Ce qui importe ici, c'est que l'enquêtée considère qu'elle a été contrainte par la force d'avoir des relations sexuelles ou qu'elle a été forcée de pratiquer des actes sexuels qu'elle ne voulait pas.

Les questions 1522A et 1522B sont fondamentalement les mêmes, mais elles sont formulées un peu différemment selon l'état matrimonial de l'enquêtée. La question 1522A est posée si l'enquêtée a déjà été mariée ou a vécu avec un homme et la question 1522B est posée si l'enquêtée n'a jamais été mariée et n'a jamais vécu avec un homme. Ces questions sont importantes mais difficiles. Il y a quatre éléments différents que vous devez garder à l'esprit quand vous posez l'une ou l'autre de ces questions :

1. Ces questions ne portent pas seulement sur le fait d'avoir subi des rapports sexuels sous la contrainte mais aussi sur le fait d'avoir été forcée à pratiquer des actes sexuels. Les violences sexuelles n'impliquent pas toujours des rapports sexuels. Une femme qui n'a jamais eu de rapports sexuels peut néanmoins déclarer qu'elle a été forcée de pratiquer des actes sexuels contre sa volonté, ce qui constitue une forme de violence sexuelle.
2. En posant ces questions, nous essayons aussi d'obtenir des informations sur des actes de violence sexuelle qui ont pu se produire quand l'enquêtée était enfant et donc pas seulement dans le passé récent. Il est très difficile d'obtenir des informations sur les abus sexuels perpétrés sur de jeunes enfants et il peut être pénible pour les enquêtées de parler de ce sujet.
3. La phrase « Est-ce que l'on vous a forcée » est utilisée avec l'idée sous-jacente que dans l'enfance en particulier, la contrainte peut s'exercer sous différentes formes. Par exemple, la contrainte peut prendre la forme d'un chantage émotionnel quand l'adulte responsable de l'abus menace de retirer son affection à l'enfant.
4. Enfin, si l'enquêtée semble nerveuse ou a l'air d'être inquiète, vous devez l'assurer à nouveau de la confidentialité des informations qu'elle vous donne. Dites-lui encore que tout ce qu'elle dit ne sera divulguée à personne et personne ne saura qu'elle a été posée ces questions.

En posant les questions 1522A et 1525, pensez à formuler correctement la question pour les femmes qui ont déjà été mariées comme cela est spécifié dans l'instruction de la question 1516.

*Aux femmes déjà mariées*, posez la question 1522A. On a déjà demandé à toutes les femmes déjà mariées si elles avaient subi des violences sexuelles de la part de leur mari. Cette question concerne des abus sexuels commis par une personne autre que leur mari actuel ou précédent. On leur demande de relater n'importe quel type d'abus sexuel qu'elles ont subi dans leur vie, y compris dans leur enfance et dans leur vie adulte. *Aux femmes qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu avec un homme*, posez la question 1522B.

Étant donné la complexité des questions 1522A et 1522B et le caractère délicat du sujet, faites très attention à lire la question telle qu'elle est formulée pour les deux catégories de femmes. Lisez la

question lentement en insistant sur les mots appropriés. Laissez à l'enquêtée suffisamment de temps pour qu'elle vous donne sa réponse.

À la question 1522A, si l'enquêtée répond OUI, passez à 1523. Si l'enquêtée répond NON ou si elle refuse de répondre à la question, continuez en passant au filtre 1524A. De même, pour la question 1522B, si l'enquêtée qui n'a jamais été mariée et qui n'a jamais vécue avec un homme répond NON ou refuse de répondre, passez à 1524A ; sinon posez la question 1523.

À la question 1523, on demande à toutes les enquêtées qui ont répondu OUI à 1522A ou à 1522B quelle est la personne qui les a forcées la première fois que ces abus sexuels se sont produits. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir de réponses multiples à 1523. En effet, même, si l'enquêtée a été sexuellement abusée par plus d'une personne, la question ne porte que sur la première fois où l'abus a eu lieu et sur la personne responsable de ce premier abus. Notez que les codes mari actuel et mari précédent sont permis car il se peut dans certains cas que la personne responsable de l'abus n'était pas au moment de l'abus le mari de l'enquêtée mais qu'il l'est devenu par la suite. Toutefois, avant d'encercler '01' ou '02', n'oubliez pas de rappeler à l'enquêtée que vous parlez de la relation avec cette personne la première fois qu'elle a subi l'abus. Si elle dit toujours que la personne est devenu son mari plus tard, encerclez le code '01' si la personne est son actuel mari et '02' si la personne était ancien mari.

À la question 1524, vérifiez l'état matrimonial de l'enquêtée aux questions 701 et 702. Posez la question 1524 de façon appropriée selon que l'enquêtée a déjà été mariée ou non. Pensez, ici aussi, à poser correctement la question pour les femmes qui ont déjà été mariées comme le spécifie l'instruction à 1516. Notez que chacune des deux réponses à la question 1524 renvoie à 1525.

Le filtre 1524A cherche à identifier les femmes déjà mariées qui ont répondu NON ou qui ont refusé de répondre à la question 1522A. Pour toutes ces femmes, le filtre vous demande de vérifier de nouveau les questions 1505A (h), (i) et (j) et 1515A(b). Si l'enquêtée a répondu OUI à au moins une de ces questions, alors vous continuez en posant 1525. Si la réponse est NON à chacune de ces questions, alors vous passez à 1526.

La question 1525 a deux formes différentes selon d'état matrimonial. Par conséquent, vérifiez l'état matrimonial de l'enquêtée aux questions 701 et 702. Si l'enquêtée a été déjà mariées ou vécu avec un homme, posez alors la question 1525 en lisant le texte à gauche ; si l'enquêtée n'a jamais été mariée ni vécu avec un homme, posez alors la question 1525 en lisant le texte à droite. À la question 1525, on demande à toutes les enquêtées qui ont déclaré avoir subi des abus sexuels à 1522A, 1522B, ou aux questions précédentes (1505A (h-j) et 1515A (b)) concernant les abus sexuels par le mari, l'âge à partir duquel cela est arrivé. À cette question, on demande l'âge de l'enquêtée au moment du premier acte d'abus sexuel, quel que soit le premier agresseur. Rappelez-vous d'enregistrer l'âge en années révolues.

### **1526-1529 : RECHERCHE D'AIDE**

À 1526, vérifiez 1505A(a-j), 1515A(a,b), 1516, 1520, 1522A, et 1522B. Ces questions ne sont posées qu'aux femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles. Si l'enquêtée n'a été victime d'aucun type d'abus, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun OUI à aucune des questions concernées, passez alors à 1530. Si par contre, s'il y a une seule question dont le code encirculé est OUI, posez 1527.

1527 concerne n'importe quel type d'aide que l'enquêtée a pu rechercher après avoir subi un abus. Elle a pu, par exemple, demander assistance à sa propre famille ou se rendre à la police. Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas de connaître le type d'aide mais de savoir si elle a recherché de l'aide et auprès de qui (1528). Si elle a recherché de l'aide, encerclez le code de toutes les personnes/catégories de personnes ou organisations auprès de qui elle a recherché de l'aide à 1528.

Si l'enquêtée n'a jamais recherché d'aide auprès de personne (NON à 1527), passez à 1529.

Notez qu'à 1528, des réponses multiples peuvent être encirculées. N'oubliez pas d'insister pour obtenir plus de réponses. Toutes les femmes à qui on pose 1528 passent à 1530.

1529 ne doit être posée qu'aux femmes qui ont déclaré qu'elles n'avaient pas recherché d'aide après avoir subi des abus de la part de n'importe quelle personne. En posant cette question, nous voulons savoir si elles ont, au moins, parlé à quelqu'un de ce qui leur est arrivé.

### **1530 : PÈRE ET MÈRE DE L'ENQUÊTÉE**

En posant cette question, nous cherchons à savoir si la mère de l'enquêtée avait subi des actes de violence conjugale. Cette question est posée à toutes les femmes même si elles n'ont jamais subi de violences elles-mêmes. Encerchez le code 8 si l'enquêtée ne sait vraiment pas si son père battait sa mère.

### **1531 : OBSERVATIONS**

1531 permet de savoir si les conditions pour que l'interview se déroule en privé ont pu être maintenues tout au long de l'enquête. Ce n'est pas une question pour l'enquêtée, mais plutôt une question que vous devez vous poser à vous-même. Encerchez un code à chaque ligne de 1531 pour indiquer si, oui ou non, l'interview a été interrompue par le mari de l'enquêtée, un autre homme adulte ou une femme adulte. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir quelles sont les personnes qui ont interrompu l'interview et combien de fois. Si le mari est entré dans la pièce une fois puis est revenue pour poser une question à l'enquêtée, encerchez le code 2 pour OUI, PLUS D'UNE FOIS. De telles intrusions peuvent influencer les réponses de l'enquêtée. Souvenez-vous qu'en aucune circonstance, vous n'auriez dû continuer l'interview sauf si personne ne pouvait vous entendre.

### **1532 : COMMENTAIRES/EXPLICATIONS**

Si l'interview n'a pu être complétée, utilisez cet espace pour donner une explication complète. Vous devez expliquer pourquoi nous n'avez pu réussir à vous trouver en privé avec l'enquêtée. Si vous avez pu terminer l'interview, inscrivez toutes les informations dans cet espace qui peuvent aider à interpréter les résultats. Notez aussi tous les éléments qui ont pu influencer les réponses de l'enquêtée.

Pensez à remercier l'enquêtée pour sa coopération et rassurez-la de nouveau sur la confidentialité de ses réponses. À ce point de l'interview, vérifiez soigneusement votre questionnaire. Avant de quitter la maison, assurez-vous d'avoir bien suivi les instructions de passage et vérifiez que vos notes sont lisibles.

Si l'enquêtée vous a posé des questions sur des endroits où obtenir de l'aide ou des referrals, vous pouvez maintenant lui fournir les informations en suivant les conseils qui vous ont été donnés lors de la formation.

### **Q.1533 : FIN D'INTERVIEW**

N'oubliez pas d'inscrire l'heure à laquelle vous terminez l'interview en utilisant le système des 24 heures. S'il y a eu une longue interruption durant l'interview, par exemple si l'enquêtée s'est excusée pour s'occuper d'un enfant malade et est revenue 45 minutes plus tard pour terminer l'interview, écrivez une note pour expliquer la raison de cette interruption.

Pensez à remercier l'enquêtée pour sa coopération. À ce point de l'interview, vérifiez soigneusement votre questionnaire. Avant de quitter la maison, assurez-vous que vous avez bien suivi les instructions de passage, et que vos notes sont écrites lisiblement. Informez aussi l'enquêtée qu'un technicien en santé viendra dans son ménage pour la peser et pour la mesurer (et ses jeunes enfants) et effectuer un test d'anémie. Si elle a des questions générales et simples sur la prise des mesures de la taille et du poids, vous pouvez y répondre mais dites-lui qu'un technicien en santé lui expliquera la procédure en détails et répondra à toutes ses questions.

## Q. Observations de l'enquêtrice

Après avoir vérifié votre questionnaire et remercié l'enquêtée, inscrivez tous vos commentaires sur la dernière page. Vous pouvez faire des commentaires au sujet de la femme que vous avez interviewée, au sujet de questions particulières du questionnaire, ou au sujet de tout autre aspect de l'interview. Si, au cours de l'interview, quelque chose d'inhabituel s'est produit ou devrait être signalé à l'attention du chef d'équipe, notez-le ici. Même si l'interview s'est déroulée sans problème, quelques commentaires sur chaque interview peuvent être utiles lors de la correction et du traitement des questionnaires. Par exemple, si une enquêtée a fréquenté l'école dans un pays étranger qui a un système différent de classification des niveaux primaire et secondaire, notez-le ici. Si vous n'avez pas pu, pour n'importe quelle raison, compléter un questionnaire, ou si des réponses qui ne sont pas précédées nécessitent des explications supplémentaires, utilisez cet espace. Tous ces commentaires seront utiles au chef d'équipe, à la contrôlease et au personnel de traitement des données pour interpréter les informations du questionnaire.

## R. Calendrier

### DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CALENDRIER

Le calendrier fait l'objet d'une section à part, située à la fin du Questionnaire Femme. On l'appelle ainsi parce que c'est là que vous enregistrerez à quel moment se sont déroulés les événements récents qui sont survenus dans la vie de l'enquêtée. Le calendrier est « récent » dans la mesure où, seuls les événements survenus dans les six ou sept années complètes du calendrier ayant précédé l'année en cours sont pris en compte.

De haut en bas de la page, il y a 84 cases (chaque case représentant un mois) divisées en six sections (chacune représentant 1 année ou 12 mois) dans laquelle sont enregistrées toutes les informations concernant les événements comme les grossesses et l'utilisation de méthode contraceptive. De gauche à droite, il y a deux colonnes :

Colonne (1) : Naissances vivantes, grossesses et utilisation de la contraception

Colonne (2) : Raison de l'interruption de la contraception

Au début du manuel, les procédures pour remplir le calendrier sont décrites brièvement. Dans cette section, nous exposeront de manière plus détaillée les méthodes que vous utiliserez pour le compléter. Cependant, avant de commencer, un certain nombre de points doivent être compris :

1) A ce point, vous pouvez demander, «Où sont et quelles sont les questions que je dois poser et qui me permettront de compléter le calendrier? » Premièrement, le calendrier est rempli en même temps que le Questionnaire Individuel. La plupart des renseignements dont vous avez besoin proviennent directement des réponses aux questions des Sections 2 (Reproduction) et 3 (Contraception). Ces questions sont marquées d'un 'C' majuscule ce qui vous permet d'identifier les questions liées au calendrier.

Deuxièmement, le calendrier vous donne une « photo » des six ou sept dernières années de la vie de la femme qui vous aideront à poser les questions pour vérifier les informations si nécessaire et améliorer l'exactitude des informations. Le calendrier est rempli au cours de différentes étapes. À chaque étape, vous pouvez et vous devez établir si la réponse de la femme est cohérente ou non avec les réponses précédents et savoir où placer l'événement par rapport aux autres événements. Par exemple, si 12 mois se sont écoulés entre la naissance du bébé A et le début de la grossesse du bébé B, vous pouvez voir facilement si ces 12 mois doivent être comptés comme des mois d'utilisation de la contraception

Il y a plusieurs manières d'obtenir ces informations et le calendrier vous laisse la possibilité de choisir pour obtenir les réponses nécessaires pour le remplir complètement avec les codes

corrects. Gardez simplement à l'esprit qu'il peut y avoir plus d'une façon correcte de « construire » le calendrier.

- 2) Alors que les méthodes d'interview peuvent être des méthodes souples, il n'en n'est pas de même pour celles utilisées pour enregistrer les informations sur le calendrier. Seuls certains codes (présentés à gauche sur le calendrier) peuvent être utilisés dans le calendrier. Vous devrez transformer les réponses de la femme en codes. Seul un code doit figurer dans chaque case.

Colonne (1) : NAISSANCES VIVANTES, GROSSESSES ET UTILISATION DE LA CONTRACEPTION

Le calendrier fournit l'enregistrement de toutes les naissances vivantes, des grossesses et des périodes d'utilisation contraceptive. **À la Colonne 1, chaque mois doit être pris en compte, c'est-à-dire, complété avec un code.**

Les codes utilisés pour enregistrer les informations dans le calendrier sont décrits ci-dessous :

**Q. 225 : Grossesses se terminant par une naissance vivante.** Ce n'est qu'après avoir complété et vérifié les réponses dans le Tableau de l'Historique des Naissances (Questions. 211-221) que vous enregistrerez la première information dans le calendrier. Comme il est stipulé à Q.225, pour chaque naissance depuis janvier 2014 ou plus tard (Q.215), vous inscrirez un 'N' au mois de naissance et un 'G' à chacun des mois précédents selon la durée de la grossesse. Le nombre de mois sur lesquels vous avez enregistré un 'G' avant celui où vous avez enregistré un 'N' doit être inférieur de '1' au nombre total de mois que la grossesse a duré.

*Exemple :* Une enquêtée a donné naissance en septembre 2016. Elle a déclaré que le bébé était né à terme (c'est-à-dire qu'elle a effectué 9 mois de grossesse avant la naissance). Pour la naissance, inscrivez un 'N' en septembre 2016 et un 'G' à chacun des huit mois ayant précédé septembre, c'est-à-dire de janvier à août 2016.

**Q. 226 et 227: Grossesse actuelle.** Pour les femmes qui sont actuellement enceintes, inscrivez un 'G' au mois de l'interview et à chacun des mois de grossesse précédant. Dans le calendrier, le nombre de 'G' doit être égal au nombre de mois complets de grossesse déclaré à Q.227.

**Q. 230-235: Grossesse n'ayant pas abouti à une naissance vivante.** Pour toutes les grossesses s'étant terminées par une naissance non vivante (Questions 230-235), inscrivez un 'F' au mois de fin de grossesse et un 'G' à chaque mois de grossesse complet, de telle sorte que la somme des 'T' et des 'P' égale le nombre total de mois complets pendant la durée de la grossesse.

*Exemple :* Une enquêtée déclare qu'elle a fait une fausse-couche au quatrième mois de grossesse (par exemple, après trois mois complets) en juin 2015. Inscrivez alors un 'F' sur juin 2015 et un 'G' sur chacun de ces deux mois précédents. Un 'F' et deux 'G' égale trois, qui est le nombre de mois complets pendant la durée de la grossesse.

**Q. 311-312 : Utilisation de la contraception.** En ce qui concerne l'utilisation de la contraception depuis janvier 2014 ou plus tard, inscrivez le code pour chaque méthode utilisée dans les mois pendant lesquels elle a été utilisée. Si plus d'une méthode a été utilisée au même moment, inscrivez celle qui figure en première position sur la liste des méthodes. Si une méthode a été utilisée pendant une période assez longue (au moins trois ou quatre mois), inscrivez le code au premier et au dernier mois d'utilisation et reliez-les par une ligne. Au cours de la dernière étape, les mois sans utilisation d'une méthode contraceptive (et sans aucune grossesse ou naissance vivante) doivent être enregistrés '0' indiquant qu'aucune méthode n'a été utilisée.

Si une enquêtée vous dit qu'elle a changé de méthode pour une autre au milieu du mois, enregistrez la méthode qu'elle utilisait au début du mois dans la case de ce mois. Enregistrez la nouvelle méthode aux mois suivants.

*Exemple* : une enquêtée vous dit qu'elle a utilisé la pilule jusqu'au milieu du mois de mai 2014 quand elle s'est fait insérer un DIU. Enregistrez '6' pour la pilule en mai 2014 et '3' pour le DIU en juin 2014.

Supposons le cas d'une enquêtée qui utilisait une méthode au début du mois, qui ensuite a stoppé et qui donc n'utilisait plus de méthode à la fin du mois. Enregistrez le code pour la méthode qu'elle utilisait dans la case correspondant au mois où elle a arrêté. Enregistrez '0' pour "Aucune Méthode" dans les mois suivants.

En général, quand une enquêtée a changé de méthode ou a interrompu l'utilisation d'une méthode dans un mois, vous enregistrez dans le calendrier ce qu'elle utilisait au début de ce mois. Il y a une exception à cette règle qui concerne le mois de l'interview. Avant d'arriver à Q. 312 sur l'historique de l'utilisation contraceptive, vous avez déjà rempli dans le calendrier Q.304 concernant l'utilisation contraceptive actuelle. Pour le mois de l'interview, vous aurez enregistré ce que l'enquêtée utilisait le jour de l'interview, même si la méthode est différente de celle qu'elle utilisait au début du mois de l'interview.

#### Colonne (2) : RAISON DE L'INTERRUPTION DE LA CONTRACEPTION

Pour chaque interruption d'une méthode contraceptive, il faut enregistrer la raison à la Colonne (2) au dernier mois durant lequel la méthode a été utilisée. Par exemple, si la Colonne (1) indique une interruption de la pilule durant le mois d'avril 2018, vous devez identifier et enregistrer la raison de cette interruption à la Colonne (2), dans le même mois, avril 2018.

#### Points dont il faut se souvenir :

- Un seul code est inscrit dans une case (mois) du calendrier
- À la Colonne (1), tous les mois doivent être remplis.
- Colonne (2), enregistrez la raison de chaque interruption d'utilisation de la méthode qui a eu lieu à la Colonne (1). Le code est inscrit au dernier mois de l'utilisation.
- Quand vous tracez une ligne, elle doit comporter les deux points limite définis par un même code.
- Pour différencier les naissances, écrivez le nom du bébé à la gauche du 'N.' Cela rendra votre travail plus facile et plus exact parce que les dates de naissances sont vos meilleurs points de référence.

## **VII. QUESTIONNAIRE HOMME**

Le questionnaire Homme comprend une page de couverture et les huit sections suivantes :

- Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté
- Section 2 : Reproduction
- Section 3 : Contraception
- Section 4 : Mariage et activité sexuelle
- Section 5 : Préférences en matière de fécondité
- Section 6 : Emploi et genre

- Section 7 : VIH/sida
- Section 8 : Autres problèmes de santé
- Section 9 : Autre maladies non transmissibles
- Section 10 : Excision/Mutilation génitale féminine

La plupart des questions du Questionnaire Homme sont similaires à celles du Questionnaire Femme mais elles sont formulées en fonction du fait que les enquêtés sont des hommes. Cependant, dans la majorité des cas, les numéros des questions sont différents et les questions apparaissent dans un ordre différent. Par exemple, bien que les questions sur le VIH/sida soient pratiquement identiques à celles posées aux femmes, elles figurent à la Section 10 du Questionnaire Femme et à la Section 7 du Questionnaire Homme.

Au Tableau 5, vous trouverez une liste des numéros de questions du Questionnaire Homme et des numéros des questions correspondantes dans le Questionnaire Femme.

- Ce manuel ne répète pas les instructions pour les questions du Questionnaire Homme qui ont déjà été abordées dans la section VI du Questionnaire Femme. En utilisant ce tableau, vous posez vous référer aux instructions de cette section pour les questions correspondantes.
- De manière occasionnelle, il se peut qu'une question dans le Questionnaire Homme soit similaire, mais pas complètement identique à la question du Questionnaire Femme. Dans ces cas, le numéro de la question du Questionnaire Femme se trouve entre parenthèses dans le tableau.
- Le tableau n'inclut pas les numéros de questions qui ne figurent que dans le Questionnaire Homme. Les instructions pour poser ces questions sont présentées dans les sections suivantes.

**TABLEAU 5. CORRESPONDANCES DES QUESTIONS ENTRE LES QUESTIONNAIRES HOMME ET FEMME**

Numéro de la Question		Numéro de la Question	
Questionnaire Homme	Questionnaire Femme	Questionnaire Homme	Questionnaire Femme
101-125	101-125	514-515	813-814
201-208	(201)-208	601	909
301	301	602-604	911-913
302	815	605-609	915-919
304-306	(240)-242	610-611	922-923
401-404	701-704	612-617	925-930
410-424	709-723	618	932
431	(726)	701-710	1001-1010
433-436	727-730	711	1013
440	326	712-730	1027-1052
505	803	731, 732	(1046, 1047)
506	(805)	733-737	1048-1052
507	(804)	805-807	1101-1103
508	(805)	808	(1104)
510-511	(803), (805)	816-818	1109-1111
512-513	804-805		

### [A. Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés](#)

Toute la section 1 est identique pour les enquêtés, quel que soit le sexe. Rappelez-vous néanmoins qu'il est très important d'enregistrer avec exactitude l'âge de l'enquêté. Référez-vous à la section VI. B de ce manuel pour des instructions plus détaillées concernant les questions 105 et 106 sur l'âge de l'enquêté.

## **B. Section 2 : Reproduction**

### **Questions. 201-208 : ENFANTS**

Q. 201 est formulé un peu différemment pour les hommes. Comme pour les femmes, ce qui nous intéresse ici, ce sont les enfants biologiques que l'homme a eus. Étant donné que de nombreux enfants vivent loin de leur père, nous insistons pour que l'homme déclare les enfants qui sont ses enfants biologiques, qu'il a mis au monde. Les questions 202-208 sont identiques pour les hommes et pour les femmes.

### **Q. 209 : FILTRE POUR DES ENFANTS**

À la question 209, vérifiez Q. 208 pour voir si l'homme a déjà engendré des enfants. S'il a eu un enfant ou plus, y compris des enfants qui ont pu décéder, cochez la case à gauche et continuez en posant Q. 210. Si l'homme n'a eu qu'un seul enfant, y compris un enfant qui a pu décéder, cochez la case au centre et passez à Q. 211. Si l'homme n'a jamais engendré d'enfant, même un qui n'a vécu que peu de temps, cochez la case à droite et passez à Q.301.

### **Q.210 : MÈRES BIOLOGIQUES DES ENFANTS DE L'HOMME**

À Q. 210, vous demandez à l'enquêté si tous les enfants qu'il a engendrés ont, ou non, la même mère biologique.

### **Q. 211 : ÂGE AU PREMIER ENFANT**

Si l'enquêté a plus d'un enfant, demandez-lui de vous dire l'âge qu'il avait quand son premier enfant est né (Q.211a). Si l'enquêté n'a qu'un seul enfant, posez Q.211b). S'il ne sait pas quel âge il avait quand son premier enfant est né, insistez. Par exemple, vous pouvez lui demander quel âge il avait quand il s'est marié ou quand il a commencé à vivre pour la première fois avec une femme et ensuite combien de temps avant ou après son mariage/union, son premier enfant est né.

### **Q. 212 : FILTRE POUR ENFANT VIVANT**

### **QUESTIONS 212-218 : SOINS PRÉNATALS ET SOINS À L'ACCOUCHEMENT**

Les questions 213 et 214 sont posées pour déterminer si l'enquêté a un enfant vivant de 0 à 2 ans. Si c'est le cas, inscrivez le nom de son plus jeune enfant sur la ligne prévue à Q.215. Les questions 216 à 218 portent sur les soins prénatals et sur les soins à l'accouchement dispensé pour cet enfant et pour sa mère. À Q.216, demandez à l'enquêté si la mère de son enfant le plus jeune a reçu des soins prénatals au cours de sa grossesse. Pour être pris en compte, les soins ont dû être effectués pour vérifier sa grossesse et pour aucune autre raison. Si la mère a reçu des soins prénatals pendant la grossesse d'un enfant plus âgé, mais pas pendant celle de l'enfant le plus jeune, enregistrez '2', NON.

### **Q. 219 : CONNAISSANCE DES SOINS À DONNER À UN ENFANT AYANT LA DIARRHÉE**

À la question 219, on demande à l'enquêté quelle quantité de liquides il faut donner à un enfant qui a la diarrhée. Notez qu'à cette question, nous demandons l'opinion de l'enquêté et non ce que lui ou sa femme donne en fait à leurs enfants quand ils ont la diarrhée.

### C. Section 3 : Contraception

#### Q. 301 : Tableau contraception

La question 301 et l'ordre dans lequel sont posées les questions sont identiques dans les Questionnaires Femme et Homme.

#### Q. 303 : DISCUSSION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE AVEC UN PRESTATAIRE DE SANTÉ

À Q. 303, on demande à l'enquêté s'il a parlé de planification familiale avec un agent de santé ou un professionnel de santé au cours des derniers mois. Cette question ne concerne que les discussions avec des professionnels de santé et par conséquent les discussions sur la planification familiale avec des amis, des voisins ne sont pas prises en compte ici.

#### Q. 307 : OPINIONS SUR LA CONTRACEPTION

Cette question comprend deux affirmations qui permettent d'évaluer l'opinion de l'enquêté concernant la part de responsabilité de l'homme dans l'utilisation de la contraception et les conséquences de l'utilisation contraceptive sur le comportement des femmes. Faites attention à bien encrer une réponse pour chacune des deux questions.

### D. Section 4 : Mariage et activité sexuelle

#### Q. 405 : AUTRES ÉPOUSES

À cette question, nous voulons savoir si l'enquêté a d'autres épouses.

#### Q. 406 : NOMBRE D'ÉPOUSES

En posant cette question, nous cherchons à connaître le nombre total d'épouses que l'enquêté a à ce moment.

#### QUESTIONS 407 ET 408: IDENTIFIER L'ÉPOUSE/LES ÉPOUSES DE L'ENQUÊTÉ

Inscrivez le nom de l'épouse (ou les noms des épouses) et enregistrez le numéro de ligne du Tableau de Ménage dans les cases prévues. Le nombre de noms de Q. 407 doit être égal au nombre d'épouses de Q. 406. Si une épouse n'est pas listée dans le Tableau de Ménage, enregistrez '00' dans les cases à côté du nom. Cela peut arriver si vous interviewer un homme qui est en visite dans un ménage et dont la femme est restée à la maison ou s'il est interviewé dans sa maison et que sa femme vive dans un ménage différent. À Q. 408, prenez l'âge de la femme provenant de la déclaration de l'homme et non du Tableau de Ménage.

### E. Section 5 : Préférences en matière de fécondité

Pratiquement toutes les questions de cette section sont identiques à celles de la Section 8 du Questionnaire Femme. Cependant, pour les hommes, il faut d'abord établir s'ils ont une épouse ou plus (Q. 501) pour savoir comment formuler les questions sur les préférences pour des enfants supplémentaires.

### F. Section 6 : Emploi et Genre

Les questions de la Section 6 sont identiques à un sous-ensemble de questions de la Section 9 du Questionnaire Femme. Les questions 601-602 portent sur une période de référence de 7 jours avant l'interview.

### G. Section 7 : VIH/sida

Dans cette section, cette série de questions est pratiquement identique à la Section 10 du Questionnaire Femme sauf que les questions sur les soins prénatals n'y figurent pas. En outre, les questions 731 et 732 sur les symptômes d'IST sont formulées différemment puisqu'elles s'appliquent aux hommes et non aux femmes.

### H. Section 8 : Autres problèmes de santé

#### Questions 802-804 : CIRCONCISION

La circoncision consiste en l'ablation du prépuce, Cette opération est faite en Mauritanie, pour des raisons religieuses et réalisée à la naissance, durant l'enfance.

#### Q. 808: CONSOMMATION ACTUELLE DE TABAC

Demandez à l'enquêté s'il fume tous les jours, seulement certains jours ou pas du tout. Note: il n'est pas précisé, à cette question si l'enquêté fume des cigarettes, seulement s'il fume du tabac.

#### QUESTIONS 809-810: CONSOMMATION PASSÉE DE TABAC

À Q. 809, on demande aux enquêtés qui fument actuellement du tabac "CERTAINS JOURS si, dans le passé, ils fumaient tous les jours. À Q. 810, on demande aux enquêtés qui ont déclaré qu'ils ne FUMENT PAS actuellement de tabac s'ils fumaient dans le passé, tous les jours, certains jours ou pas du tout.

#### QUESTIONS 811 et 812: TYPES DE TABAC UTILISÉS PAR JOUR ET PAR SEMAINE

La Q. 811 est posée aux enquêtés qui ont déclaré fumer du tabac « TOUS LES JOURS ». On leur demande combien de ces produits ils fument, en moyenne, chaque jour. Quand vous enregistrez le nombre de fois que l'enquêté fume chacun de ces produits, pensez à inscrire '00' devant chaque nombre inférieur à 10, ou '0' quand il est inférieur à 100. Si le produit n'est pas utilisé, enregistrez '000'. Si le produit est utilisé mais pas chaque jour, inscrivez '888'. Si l'enquêté donne une réponse non numérique, insistez pour obtenir une réponse numérique. Veillez à bien enregistrer une réponse pour chaque produit.

La question 812 est similaire à Q. 811 mais elle porte sur la consommation hebdomadaire. Pour enregistrer les réponses, procédez de la même manière qu'à Q. 811. Faites aussi attention à bien enregistrer une réponse pour chaque produit.

#### Questions 813-815 : TABAC SANS FUMÉE

À Q. 813, on demande à l'enquêté s'il utilise actuellement du tabac sans fumée chaque jour, certains jours ou pas du tout. Aux enquêtés qui ont déclaré en utiliser « CHAQUE JOUR », posez Q. 814. Inscrivez le nombre de fois que l'enquêté utilise, en moyenne, chacun de ces produits par jour en procédant comme à la question Q. 811.

La question 815 est similaire à Q. 814 mais elle s'adresse uniquement aux enquêtés qui ont déclaré utiliser actuellement « CERTAINS JOURS » du tabac sans fumer. Inscrivez le nombre de fois que l'enquêté utilise chacun de ces produits par semaine en procédant comme à la question 812.

## **SECTION 9. AUTRES MALADIES NON-TRANSMISSIBLES POUR LE QUESTIONNAIRE HOMME**

La section 9 sur les Maladies Non Transmissibles est la même pour les hommes et pour les femmes, sauf que les questions concernant le cancer du col de l'utérus ne sont pas posées aux hommes (Q 1223-29 dans le Questionnaire Femme).

### **Section 10- Mutilation Génitale Féminine**

Cette section est consacrée à la collecte des données sur la connaissance et les opinions concernant cette pratique. Il s'agit d'un sujet délicat et certains hommes peuvent éprouver des difficultés à en parler. En outre, en Mauritanie, cette pratique n'est pas légale, donc, les hommes peuvent être réticents à parler de ce sujet. Il est particulièrement important de garder un ton neutre en posant les questions, de s'abstenir de critique ou de porter un jugement. Dans le cas où l'enquêté hésite à répondre à ces questions, rappelez-lui que ces mêmes questions sont posées à tous les hommes du pays et que les réponses resteront confidentielles et ne seront divulguées à personne.

#### **QUESTIONS 1001 - 1002 : CONNAISSANCE DE L'EXCISION**

Les questions sur l'excision sont posées aux hommes qui ont entendu parler de l'excision. Pour cette raison, les questions 1001 et 1002 sont particulièrement importantes puisqu'elles permettent d'identifier les hommes qui ont entendu parler de cette pratique. Les hommes qui connaissent l'excision ou qui en ont entendu parler répondront OUI à la question 1001. Dans ce cas, encerclez le code 1 et passez à la question 1002. Si, au contraire, l'homme répond NON, encerclez le code 2 et posez la question 1002. Il faut poser la question 1002 car il se peut que des hommes connaissent l'excision sous un terme différent. Pour cette raison, à cette question, nous expliquons à l'enquêté en quoi consiste l'excision. Vous devez lire la question exactement telle qu'elle est formulée.

Si l'enquêté répond OUI, encerclez le code approprié et continuez en posant la question 1003. S'il dit NON, sautez le reste des questions sur l'excision et terminez l'entrevue avec ce répondant en le remerciant pour sa coopération.

#### **QUESTION 1003 : RELIGION ET EXCISION**

Le but de cette question est de savoir si la pratique de l'excision est liée à la religion. Ce que nous voulons connaître, c'est l'opinion de l'enquêté. Seule une réponse est possible. Écoutez la réponse de l'homme et encerclez le code correspondant.

#### **QUESTION 1004 : OPINION DE L'HOMME SUR LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION**

De même qu'à la question 1003, nous essayons ici d'obtenir l'opinion de l'enquêté—ne montrez en aucune manière que vous êtes d'accord ou non avec son opinion. La question ne porte pas sur les moyens qui pourraient être utilisés pour stopper la pratique ; on ne cherche pas non plus à savoir s'il est possible de l'arrêter. Le but de la question est de savoir si l'enquêté pense que cette pratique doit être, ou non, abandonnée.

### **FIN DU MANUEL DE L'ENQUÊTRICE ET DE L'ENQUÊTEUR**